Quatre-vingt-unième année. — N° 30. Le Numéro : 10 francs. Vendredi 4 Février 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRÊTES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 3 février 1949 fixant, pour la direction des Journaux officiels, les emplois dont les titulaires sont admis à effectuer des travaux supplémentaires pendant l'année 1949 (p. 1274).

Arrêté portant affectation aux carrières des élèves de la promotion « Nations Unies » de l'école nationale d'administration (rectificatif) (p. 1274).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décrets du 2 février 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1274).

Arrêté du 11 janvier 1949 portant fixation des droits d'entrée au musée postal (p. 1275).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 49-149 du 2 février 1949 portant publication de la convention relative au fonctionnement des gares internationales franco-belges de Jeumont et de Quévy, signée à Paris le 13 avril 1948 (p. 1275).

Décret n° 49-150 du 2 février 1949 portant publication de l'additif à l'accord culturel franco-haïtien, signé à Port-au-Prince le 23 octobre 1948 (p. 1276).

Arrêté portant nomination des membres français de la commission américaine d'échanges universitaires avec la France (p. 1277).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 49-83 autorisant l'émission de l'emprunt national pour la reconstruction et l'équipement (rectificatif) (p. 1277).

Arrêté portant nomination des membres de la commission supérieure de classement chargée d'établir les listes de candidatures à l'emploi de receveur buraliste de 1re classe pour l'année 1949 (p. 1277).

Arrêtés portant nomination et conférant l'honorariat (agents de change) (p. 1278).

Arrêté portant maintien en service détaché (inspection de l'enregistrement) (p. 1278).

Ministère de la défense nationale.

Citation à l'ordre de l'armée de mer (p. 1279).

Décrets du 31 janvier 1949 portant attribution de la médaille des évadés (p. 1279).

Arrêté du 15 janvier 1949 portant rattachement du bureau des décorations au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) (p. 1280).

Tableau d'avancement de 1949 (gendarmerie nationale et justice militaire) (p. 1280).

Listes des désignations pour campagne :

Officiers mariniers cuisiniers, boulangers, cordonniers, tailleurs et maîtres d'hôtel (p. 1287).

Officiers mariniers fusiliers et clairons (p. 1288).

Officiers mariniers chauffeurs (p. 1290).

Liste des véhicules de l'armée de l'air pouvant être restitués à leurs anciens propriétaires (loi n° 47-1502 du 14 août 1947, décrets nos 47-1960 et 47-1961 du 9 octobre 1947 et instruction interministérielle du 31 octobre 1947) (p. 1291).

Ministère de l'éducation nationale.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 1292).

Décret du 2 février 1949 conférant l'honorariat à un ancien recteur (p. 1292).

Arrêté du 14 décembre 1948 portant approbation du budget autonome additionnel de l'école nationale supérieure des arts décoratifs pour l'exercice 1948 (p. 1292).

Arrêté du 24 janvier 1949 instituant une commission scientifique des expéditions polaires françaises (p. 1292).

Arrêté portant nomination (école de médecine et de pharmacie de Rennes) (p. 1293).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 49-151 du 31 janvier 1949 portant relèvement et établissement du taux des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires à allouer à divers fonctionnaires et agents de l'administration centrale du ministère de l'industrie et du commerce (p. 1292).

Ministère de l'agriculture.

Décrets des 31 janvier et 1er février 1949 portant nominations (eaux et forêts) (p. 1279).

Arrêtés du 11 janvier 1949 fixant la composition de la commission consultative provisoire de l'horticulture et de la pépinière et portant nomination de membres de cette commission (p. 1279).

Arrêté du 26 janvier 1949 portant homologation de l'accord interprofessionnel conclu entre les planteurs, les sécheurs et les raffineurs de chicorée à café pour la campagne 1949-1950 (p. 1279).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 48-2054 du 31 décembre 1948 prorogeant jusqu'au 31 décembre 1949 les dispositions du décret n° 46-2315 du 21 octobre 1946 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement dans les communes de Dakar et de Rufisque (p. 1278).

Décret n° 49-152 du 2 février 1949 modifiant l'article 6 du décret du 21 juillet 1932 sur la procédure judiciaire en matière de constatation des droits fonciers des indigènes au Cameroun protégés sous mandat français (p. 1278).

Décret du 2 février 1949 portant désignation du commissaire de la République intérimaire dans les établissements français de l'Inde (p. 1279).

Arrêté portant affectation (inspection du travail aux colonies) (p. 1279).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 29 janvier 1949 modifiant l'article 7 de l'arrêté du 22 février 1947 fixant les modalités d'application des articles 4, 5, 11 et 13 du décret du 19 avril 1946 relatif aux employés auxiliaires de l'Etat (p. 1293).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 49-153 du 29 janvier 1949 portant application, d'une part, de l'article 4 de la loi du 4 septembre 1947 tendant à la reconduction de l'allocation temporaire aux vieux pour le troisième trimestre de l'année 1947 et, d'autre part, de l'article 5 du décret du 12 janvier 1947, pris en exécution de cette loi (p. 1293).

Décret n° 49-154 du 31 janvier 1949 instituant des indemnités au profit des commissaires et commissaires adjoints du Gouvernement et des rapporteurs devant la commission centrale d'assistance (p. 1293).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 1293).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commission et de bureau (p. 1294).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 1297).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commissions du jeudi 3 février 1949 (p. 1298).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis de tirage de la quarante-huitième tranche de la loterie nationale 1948 (p. 1298).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (p. 1299).

Annonces (p. 1300).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 9 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 3 février 1949. — Questions écrites (p. 297).

PRIX : 5 F

N° 8 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 3 février 1949. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 107).

PRIX : 5 F

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 8

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 3 février 1949 (p. 51).

PRIX : 5 F

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuille 1 (session de 1948) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Fixation, pour la direction des Journaux officiels, des emplois dont les titulaires sont admis à effectuer des travaux supplémentaires pendant l'année 1949.

Le président du conseil des ministres et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 46-2245 du 16 octobre 1946 modifié, relatif à l'organisation des cadres et au statut du personnel de la direction des Journaux officiels;

Vu le décret n° 48-1097 du 9 juillet 1948 portant relèvement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être accordées aux personnels civils de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont autorisés, dans la limite des crédits ouverts à cet effet, à effectuer des travaux supplémentaires rétribués par des indemnités horaires, dans les conditions fixées par le décret n° 48-1097 du 9 juillet 1948, les agents désignés ci-après dont le traitement budgétaire, d'après les échelles fixées en 1945, est inférieur à 120.000 F par an:

Deux secrétaires de rédaction de 3e classe.
Sept secrétaires rédacteurs.
Un préposé téléphoniste.
Un chef surveillant.
Un garçon de recettes.
Neuf agents du service intérieur.
Huit agents du cadre complémentaire de bureau.
Trois auxiliaires de bureau.

Art. 2. — La durée des travaux supplémentaires ne peut excéder au maximum une heure par jour pour chaque agent et le total des travaux effectués par l'ensemble du personnel ne peut dépasser seize heures par mois en moyenne.

Il ne peut être attribué aucune indemnité pour travaux supplémentaires aux agents logés par l'administration.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 février 1949.

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par autorisation:
Le chef du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Affectation aux carrières des élèves de la promotion « Nations Unies » de l'école nationale d'administration.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 janvier 1949: page 1074, 3e colonne, 37e ligne, au lieu de: « Cadre des attachés commerciaux », lire: « Ministère des finances et des affaires économiques (administration centrale des affaires économiques, cadre des attachés commerciaux) ».

POSTES, TELEGRAPHES ET TELÉPHONES

Décrets du 2 février 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets en date du 2 février 1949, rendus sur la proposition du secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones, vu les déclarations du conseil de l'ordre en date du 25 janvier 1949 portant que les promotions et nominations des présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés:

Au grade de commandeur.

MM.

Lauzon (Alexis-Guillaume), directeur du personnel. Officier du 30 mars 1946. Titres exceptionnels.

Dupaquier (Robert-Félix), ingénieur en chef régional à Lyon. Officier du 16 mars 1940.

Colcrel (Ernest - Jean - Marie - Albert - René), conseiller d'Etat. Officier du 11 janvier 1933.

Au grade d'officier.

MM.

Lapierre (Claudius-Sulpice), sous-directeur à la sous-direction du service social. Chevalier du 29 juillet 1939.

Dero (Auguste-Philippe), administrateur de classe exceptionnelle à la direction du personnel. Chevalier du 13 juillet 1934.

Durand (Casimir - Emile - Eugène), administrateur de classe exceptionnelle à la direction des bâtiments et des transports. Chevalier du 29 juillet 1939.

Rouch (Jean-Joseph), administrateur de classe exceptionnelle à la direction du budget et de la comptabilité. Chevalier du 9 août 1937.

Veaux (Henri-Maurice), ingénieur en chef à la direction générale des télécommunications. Chevalier du 25 septembre 1918.

Ponset (Côme-Jean-Michel), inspecteur général. Chevalier du 9 août 1937.

Loubatie (Pierre-Robert), inspecteur général adjoint. Chevalier du 11 février 1930.

Gazelin (Gaston-Théodore), directeur des services extérieurs à Oran. Chevalier du 25 février 1937.

Marchasson (Louis-Maurice), directeur des bureaux ambulants de la ligne du Sud-Ouest. Chevalier du 18 janvier 1938.

Inape (Henri-Charles-Anatole), ingénieur en chef à la direction des ateliers et du dépôt central du matériel. Chevalier du 1 janvier 1928.

Pascal (Jean), receveur hors classe à Clichy-la-Garenne (Seine). Chevalier du 29 juillet 1939.

Au grade de chevalier.

MM.

Pacottet (Amable), administrateur de 1re classe à la direction de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent; 42 annuités de services civils et militaires.

Tournier (René-Ernest), administrateur de 1re classe à la direction du personnel; 43 annuités de services civils et militaires.

Faure (Fernand-Louis-Hippolyte), administrateur de 1re classe à la direction des bâtiments et des transports; 33 annuités de services civils et militaires.

Mlle Chesnais (Marie-Augustine-Emilienne), administrateur de 1re classe à la direction générale des télécommunications; 29 annuités de services civils.

Nognes (Simon-Jean-Marie), administrateur de 1re classe à la direction du budget et de la comptabilité; 42 annuités de services civils et militaires.

Faure (Jean-Marie-Louis-Léon-André), ingénieur en chef à la direction des bâtiments et des transports; 26 annuités de services civils et militaires.

Castets (André-Jean-Sylvain), ingénieur en chef à la direction générale des télécommunications; 22 annuités de services civils et militaires.

Molas (Marius-Jean), administrateur de 1re classe au contrôle des dépenses engagées; 29 annuités de services civils et militaires.

Souchon (Raymond-Frédéric), agent supérieur de 1re classe à la direction générale des postes; 41 annuités de services civils et militaires.

Ferron (Marcel-Louis-Emile-Ferdinand), ingénieur en chef régional à Nantes; 24 annuités de services civils et militaires.

Blanchard (André-Louis-François), ingénieur en chef régional à Nancy; 24 annuités de services civils et militaires.

Ollier (Maurice-Joseph-Edouard), ingénieur en chef régional à Châlons-sur-Marne; 25 annuités de services civils et militaires.

Brière (Louis-Léon-Auguste), directeur des services extérieurs à Paris direction régionale; 36 annuités de services civils.

Bouvie (Jean-Marie), directeur des bureaux ambulants de la ligne de la Méditerranée; 30 annuités de services civils.

Poesson (Gustave-René-Jules), directeur des services extérieurs à Poitiers; 40 annuités de services civils et militaires.

Mousset (Robert-Louis-Jules), directeur des services extérieurs à Evreux; 43 annuités de services civils et militaires.

Paulhe (Fernand-Jean-Marius), directeur des services extérieurs à Carcassonne; 41 annuités de services civils et militaires.

Bouteilles (Gaston-Hippolyte), directeur des services extérieurs à Tarbes; 41 annuités de services civils et militaires.

Leandri (Jean-Jacques), directeur des services extérieurs à Ajaccio; 42 annuités de services civils et militaires.

Platel (Philippe), ingénieur en chef à Limoges; 34 annuités de services civils.

Maire (Maurice-Jean-Pierre), chef de centre téléphonique de classe exceptionnelle à Paris régional; 45 annuités de services civils et militaires.

Neyrolles (Numa-Georges-Richard), chef de centre de classe exceptionnelle à Paris, centre de comptabilité de la caisse nationale d'épargne; 36 annuités de services civils et militaires.

Gevaudan (Justin-Louis), chef de centre téléphonique de classe exceptionnelle à Nantes central; 41 annuités de services civils et militaires.

Cordet (Gaston-Charles), chef de centre de tri postal de classe exceptionnelle à Lyon gare; 45 annuités de services civils et militaires.

Chanfreau (Joseph-Denis-Damien), receveur de 2e classe à Mirande (Gers); 45 annuités de services civils et militaires.

Torre (Ours-Jean), chef de section principal du service postal en retraite; 45 annuités de services civils et militaires.

Granger (Albert), chef de section à Nancy; 44 annuités de services civils et militaires.

Dejean (Henri-Pierre-Basile), contrôleur principal à Montrouge; 38 annuités de services civils et militaires.

Mme Casimir, née Bossat (Marcelle), surveillante en chef à Paris-Inter; 29 annuités de services civils.

Sorriaux (Albéric-Joseph-André), receveur de 2e classe au Quesnoy (Nord); 46 annuités de services civils et militaires.

Delezoide (André-Georges-Edmond), agent principal de surveillance à Arras; 27 annuités de services civils et militaires.

Bernard (Pierre-Eugène-Adrien), facteur chef retraité; 38 annuités de services civils et militaires.

Régnier (François-Joseph), manutentionnaire à Lille; 36 annuités de services civils et militaires.

Lagardelle (Emile), directeur de l'office des transports et des postes, télégraphes et téléphones du Sud-Ouest; 48 annuités de services militaires et de pratique professionnelle.

Au titre de la mutualité.

M. Roucle (Jules-Jean-Charles), contrôleur principal à Paris-108, détaché à la fédération des sociétés postales de mutualité; 41 annuités de services civils et militaires.

Fixation des droits d'entrée au musée postal.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi de finances du 31 décembre 1942 et, notamment, l'article 47 créant le musée postal;

Vu le décret n° 2315 du 20 août 1943 relatif à la gestion du musée postal, modifié par le décret n° 46-1939 du 30 août 1946;

Vu l'article 81 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948 fixant le montant maximum des droits d'entrée dans les musées appartenant à l'Etat;

Vu l'arrêté du 24 août 1945 portant règlement de comptabilité du musée postal et, notamment, l'article 28 dudit arrêté concernant le mode de fixation des droits d'entrée;

Sur la proposition du conseil de gérance du musée postal,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les droits d'entrée à percevoir pour la visite du musée postal sont fixés comme suit:

1° Le droit normal d'entrée est de 20 F par visiteur;

2° Le demi-tarif est accordé:

En semaine: aux enfants âgés de dix à quinze ans inclusivement;

Le dimanche: à tous les visiteurs.

3° L'entrée du musée est gratuite en tout temps pour les enfants au-dessous de dix ans.

Art. 2. — Le président du conseil de gérance est chargé, en qualité d'administrateur du musée postal, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1949 et sera mentionné au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 janvier 1949.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones):

Le secrétaire général,
HONORÉ FARAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et par délégation:

Le directeur du cabinet,
BERNARD VILLERS.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 49-149 du 2 février 1949 portant publication de la convention relative au fonctionnement des gares internationales franco-belges de Jeumont et de Quévy, signée à Paris le 13 avril 1948.

Le Président de la République,

Vu l'article 31 de la Constitution;

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Décrète:

Art. 1er. — Une convention relative au fonctionnement des gares internationales franco-belges de Jeumont et de Quévy, ayant été signée à Paris le 13 avril 1948, cette convention sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

CONVENTION

RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DES GARES INTERNATIONALES FRANCO-BELGES DE JEUMONT ET DE QUÉVY

Le Président de la République française et Son Altesse royale le prince régent de Belgique, désirant simplifier les mesures de surveillance et de douane appliquées à la circulation des chemins de fer à la frontière franco-belge, ont résolu, en ce qui concerne les gares de Quévy et de Jeumont et les sections comprises entre ces gares et la frontière franco-belge, de conclure à cet effet une convention spéciale et ont, en conséquence, nommé leurs plénipotentiaires, savoir:

Le Président de la République française:

M. Raymond Bousquet, ministre plénipotentiaire, directeur général des affaires administratives et sociales;

Son Altesse royale le prince régent de Belgique:

Son Excellence le baron Guillaume, ambassadeur de Belgique en France,

lesquels après avoir échangé leurs pouvoirs reconnus en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes:

Article 1er.

Les gares de Quévy (Belgique) et Jeumont (France) sont, en ce qui concerne le contrôle des voyageurs et de leurs bagages ainsi que des colis transportés par les trains de voyageurs empruntant les voies ferrées passant par ces stations, gares internationales et de ce fait comportent chacune les services de douane et de police français et belges.

Article 2.

Il sera créé, dans la gare de Jeumont, une zone nettement délimitée à l'intérieur de laquelle les autorités belges auront le droit de contrôler les voyageurs et leurs bagages ainsi que les colis transportés par les trains de voyageurs passant la frontière dans l'un ou dans l'autre sens.

Cette zone comprendra:

1° Un secteur déterminé de la gare;

2° Les trains de voyageurs et la section de voie sur laquelle ils stationnent pendant toute la durée des opérations de contrôle des autorités belges, ainsi que les portions de quais et de voies de part et d'autre des trains;

3° Les trains de voyageurs pendant le déplacement des convois entre la gare et la frontière.

Le contrôle de la douane et de la police belge s'effectuera avant ou après celui de la douane et de la police françaises suivant que les voyageurs et les marchandises ainsi que les capitaux, sont en provenance ou à destination de la Belgique.

Article 3.

A l'intérieur de la zone définie à l'article précédent, les lois et règlement belges régissant l'entrée, la sortie et le transit seront intégralement applicables aux personnes, aux bagages ,aux marchandises et aux capitaux à destination et en provenance de la Belgique.

Les fonctionnaires et agents belges pourront, notamment, dans cette zone et dans les cas prévus par ces lois et règlements, constater les infractions, procéder à des arrestations, effectuer des saisies, consentir des transactions sur les infractions constatées quand celles-ci ne doivent pas être déférées aux tribunaux de leur pays, retenir les marchandises, capitaux et bagages en garantie des impôts dus et des amendes encourues, ainsi que des frais éventuels.

Les personnes arrêtées pourront être transférées sur le territoire belge en attendant qu'il soit statué légalement sur leur sort. La douane belge aura également le droit de transférer en territoire belge les bagages, marchandises et capitaux saisis, à moins qu'elle ne juge préférable de les vendre sur place dans les conditions prévues par la réglementation française, auquel cas le produit de la vente des marchandises pourra être transféré librement en Belgique.

Article 4.

La réglementation belge est appliquée dans les conditions précisées à l'article 3 précédent:

1° A l'entrée en Belgique à partir du moment où commencent les opérations de contrôle belge;

2° A la sortie de Belgique jusqu'au moment où commencent les opérations de contrôle français.

Article 5.

En matière d'infraction aux lois et règlements belges de douane commise dans la zone définie à l'article 2 ci-dessus, les autorités compétentes françaises se chargeront, à la requête des autorités belges, d'entendre les témoins, de procéder à des recherches ou information, de transmettre les résultats de ces démarches aux autorités belges, de notifier à tous prévenus ou condamnés toute pièce de procédure ou décision des autorités ou tribunaux belges. Ces dernières notifications seront valablement faites dans les formes prévues par les lois de procédure en vigueur dans le pays requis.

Article 6.

Les locaux nécessaires aux services belges à la gare de Jeumont devront être fournis gratuitement suivant les demandes du gouvernement belge et être agréés par ce gouvernement. La détermination des locaux fera l'objet d'un accord spécial entre les administrations intéressées préalablement au transfert à Jeumont des services belges.

La fourniture du mobilier ainsi que les frais d'éclairage, de chauffage, de nettoyage des locaux affectés aux services belges, seront à la charge de la Société nationale des chemins de fer français, au titre d'administration exploitant la gare.

L'importation et la réexportation éventuelle du mobilier et du matériel nécessaire au fonctionnement des services belges auront lieu en franchise de tous droits et taxes, sous réserve de déclarations régulières.

Article 7.

Les bureaux des services belges dans la gare internationale de Jeumont pourront être désignés à l'extérieur par une inscription comportant un écusson aux couleurs de leur pays.

Le personnel d'exécution de ces services devra porter l'uniforme ou le signe distinctif prescrit par les règlements.

Les agents des services belges des douanes et de police en uniforme ou porteurs de leur signe distinctif pourront être porteurs de leurs armes pour exercer leur surveillance dans la zone désignée à l'article 2 ci-dessus.

Les employés et agents des services belges appelés à se rendre en gare de Jeumont pour l'exécution de la présente convention, seront dispensés des formalités de passeports. Ils justifieront de leur identité, de leur qualité et de la nature de leurs fonctions par la production de pièces officielles.

Article 8.

Les autorités françaises accorderont aux employés et agents des services belges dans l'exercice de leurs fonctions la même protection qu'aux employés et agents des services français. Les employés et agents belges qui séjourneraient en France y seront exempts de charges personnelles et d'impôts directs, cette exemption se limitant à celle dont jouissent les représentants consulaires de carrière.

Article 9.

Le gouvernement belge garantit au Gouvernement français, en ce qui concerne la gare internationale de Quévy et la section de voie comprise entre cette gare et la frontière française, toute la réciprocité des stipulations contenues dans les articles ci-dessus relatifs à la gare internationale de Jeumont et la section de voie comprise entre cette gare et la frontière belge.

Article 10.

Les deux gouvernements se réservent d'apporter à la présente convention, par simple échange de notes diplomatiques, les modifications dont l'expérience aurait fait connaître l'opportunité, et d'étendre à d'autres gares frontières les principes qui président à la présente convention.

Article 11.

La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Bruxelles aussitôt que faire se pourra. Elle entrera en vigueur le jour de sa publication concomitante au *Journal officiel* de la République française d'une part et au *Moniteur belge* d'autre part.

Chacune des parties pourra y mettre fin par simple note diplomatique, moyennant préavis d'un an.

En foi de quoi, les plénipotentiaires l'ont signée et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 13 avril 1948.

Pour le ministre et par autorisation:

Le ministre plénipotentiaire directeur général des affaires administratives et sociales,

(S.) Raymond Bousquet.

(S.) Guillaume.

Cette convention, signée le 14 avril 1948 par les gouvernements français et belge, ratifiée par le gouvernement belge le 15 avril 1948, puis publiée au *Moniteur officiel* belge, a été provisoirement mise en vigueur par les deux gouvernements à la date du 9 mai 1948, date des changements d'horaires des trains internationaux. Par dérogation à l'article 11, sa mise en vigueur sera comptée à la date du 9 mai 1948.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 2 février 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République.

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Décret n° 49-150 du 2 février 1949 portant publication de l'additif à l'accord culturel franco-haïtien signé à Port-au-Prince le 23 octobre 1948.

Le Président de la République,

Vu l'article 31 de la Constitution;

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des affaires étrangères et du ministre de l'éducation nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Un additif à l'accord culturel franco-haïtien ayant été signé à Port-au-Prince le 23 octobre 1948, cet additif sera publié au *Journal officiel* de la République française.

ADDITIF

A L'ACCORD CULTUREL FRANCO-HAÏTIEN

En vue de préciser davantage les modalités de coopération entre les universités françaises et l'université d'Haïti;

En vue, également, de combler certaines lacunes que l'expérience a fait apparaître dans le texte de l'accord culturel franco-haïtien du 21 septembre 1945,

les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont convenu ce qui suit:

Article 1er.

Le gouvernement haïtien, dès la signature du présent arrangement, mettra à la disposition de l'institut français d'Haïti, pour ses besoins, un terrain d'une étendue suffisante et convenablement situé, sur lequel sera construit le local de l'institut.

Si le Gouvernement français entreprend la construction du local proprement dit de l'institut dans un délai de deux années à partir de la date où le gouvernement haïtien aura mis le terrain à la disposition de l'institut, le terrain sera donné en pleine propriété au Gouvernement français dès que cette construction sera terminée.

Article 2.

Les professeurs français qui, engagés contractuellement par l'intermédiaire de l'institut et payés partiellement par le gouvernement haïtien, auront été affectés soit dans l'université d'Haïti, soit dans les cadres de l'enseignement secondaire ou primaire, recevront mensuellement du gouvernement haïtien, en plus d'une indemnité différentielle à la charge du Gouvernement français, un traitement de 100 dollars pour les instituteurs et 150 dollars pour les professeurs licenciés ou certifiés d'enseignement secondaire; de 200 dollars pour les agrégés et de 250 dollars pour les professeurs d'enseignement supérieur.

Article 3.

L'institut français est exempté de toute taxe douanière pour les livres, les fournitures, le matériel de transport et d'exploration ethnologique dont il peut avoir besoin dans l'accomplissement de sa tâche.

Article 4.

Les professeurs français séjournant en Haïti en application de l'accord culturel jouiront de certains privilèges diplomatiques. Ces avantages seront limités aux voitures automobiles personnelles des professeurs, au carburant, au permis de conduire, au permis de séjour et à la carte d'identité.

Article 5.

Dans le cas où le gouvernement haïtien déciderait, soit pour l'école normale supérieure, soit pour l'école normale primaire, soit pour le lycée franco-haïtien en projet, soit pour l'institut haïtien de statistique en voie de création, soit pour tout autre établissement du même genre, de faire appel à du personnel français, le Gouvernement français s'engage à mettre, dans des délais raisonnables et dans la mesure de ses possibilités, ce personnel à la disposition du gouvernement

haïtien dans les conditions prévues à l'article 2 ci-dessus.

De même, le Gouvernement français s'entendra avec le gouvernement haïtien en vue de la création à Port-au-Prince d'un conservatoire de musique et d'art dramatique ainsi que de l'organisation de tournées artistiques et de la diffusion du film et du livre français en Haïti.

Article 6.

A partir du 1er octobre 1948, le Gouvernement français s'engagera, dans la mesure de ses possibilités financières, à mettre chaque année à la disposition du gouvernement haïtien huit bourses de complément d'études supérieures en France, destinées à des Haïtiens diplômés de l'université d'Haïti et âgés de moins de ving.-cinq ans et, tous les deux ans, huit bourses artisanales d'une durée de deux années chacune et destinées à former des spécialistes haïtiens dans les branches suivantes: coupe, couture, tissage, cordonnerie, tannerie, menuiserie, boulangerie, céramique, distillerie, maçonnerie, charpenterie, imprimerie.

Pour l'une et l'autre de ces catégories de boursiers, dès l'entrée en vigueur des présentes stipulations, les frais de voyage et de trousseau seront fournis par le Gouvernement haïtien, le Gouvernement français prenant à sa charge les dépenses d'entretien et, pour les boursiers d'enseignement artisanal, les droits de scolarité.

Article 7.

Le Gouvernement français s'engage, dans la mesure de ses possibilités financières, à donner tout le concours utile au gouvernement haïtien pour aider celui-ci à faire de la faculté de médecine de Port-au-Prince un des centres les plus importants de l'enseignement médical de langue française en Amérique. A cet effet, le Gouvernement français mettra, à partir du 1er octobre 1948, à la disposition du gouvernement haïtien au moins quatre professeurs pour occuper des chaires magistrales à la faculté de médecine de Port-au-Prince. Ces professeurs seront recrutés par contrat d'une année, renouvelable, et choisis, dans le cadre des candidatures reçues, parmi les professeurs des facultés de médecine des universités françaises ou parmi les médecins et les chirurgiens des hôpitaux de Paris. Ils devront séjourner à Port-au-Prince pendant deux trimestres consécutifs comportant au moins quatre mois d'enseignement effectif. Le gouvernement haïtien s'engage à verser à chacun d'eux un traitement mensuel de 250 dollars pour chaque mois de présence en Haïti, et à prendre à sa charge les frais de voyage jusqu'à concurrence de 750 dollars.

De plus, à titre d'indemnité de séjour à l'étranger, ces professeurs français percevront du gouvernement haïtien une somme dont le montant mensuel ne dépassera pas 250 dollars et qui sera fixée au moment de la signature de chaque contrat individuel.

Ils auront la faculté, par ailleurs, en raison de leur compétence spéciale, de donner des consultations payantes dans le cadre de tout établissement hospitalier dont la désignation aura été faite par échange de lettres entre les deux gouvernements.

Sur la demande du gouvernement haïtien et dans un délai raisonnable, le Gouvernement français mettra, en outre, à la disposition de la faculté de médecine d'Haïti les spécialistes qualifiés dont le concours pourra apparaître comme indispensable.

Ces spécialistes seront engagés par contrat, renouvelable, pour une durée de deux années. le gouvernement haïtien versera pour chacun d'eux un traitement mensuel de 250 dollars pendant tout leur séjour et prendra à sa charge les frais de voyage jusqu'à concurrence de 750 dollars,

Chaque année, dans un délai de six mois avant l'ouverture de l'année académique, les deux gouvernements se mettront d'accord sur le nombre de professeurs, de chaires magistrales et de spécialistes à engager, ainsi que sur la répartition entre eux des charges financières résultant de l'ensemble du programme médical,

Article 8.

Au cas où une association culturelle française exercerait son activité sur le territoire haïtien et, réciproquement, au cas où une association culturelle haïtienne fonctionnerait sur le territoire français dans des conditions considérées comme contraires à ses intérêts par le gouvernement du pays dont cette association se réclame, chacun des deux gouvernements s'engage, en ce qui le concerne, à prendre, sur la demande de l'autre, toutes les mesures propres à mettre un terme à l'état de choses incriminé.

Article 9.

En cas d'augmentation sensible du coût de la vie et sur la demande de l'un d'eux, les deux gouvernements se concerteront pour la revision des clauses du présent accord comportant des incidences financières.

Article 10.

L'article XI de l'accord culturel franco-haïtien du 24 septembre 1945 est remplacé par le libellé suivant:

« Le présent accord est fait pour une période de dix années. Il est indéfiniment renouvelable par tacite reconduction de dix ans en dix ans, à moins que l'une des deux parties contractantes ne notifie à l'autre son désir de le dénoncer dans un délai d'un an avant l'expiration d'une de ces périodes de dix ans. Il entrera en exécution dès sa signature par les deux parties contractantes ».

Fait à Port-au-Prince, en double exemplaire, le 23 octobre mil neuf cent quarante-huit.

Pour la République française:
Signé: M. CHAVEL.

Pour la république d'Haïti:
Signé: ED. TH. MANIGAT, AV.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 2 février 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Nomination des membres français de la commission américaine d'échanges universitaires avec la France.

Par arrêté du 27 janvier 1949, sont nommés membres de la commission américaine d'échanges universitaires avec la France:

M. Audra, recteur d'académie, directeur de l'office national des universités et écoles françaises.

M. Baillou, chef du service de l'enseignement à la direction générale des relations culturelles du ministère des affaires étrangères.

M. Bugnard, professeur agrégé à la faculté de médecine de Toulouse, directeur de l'institut national d'hygiène.

M. l'abbé Eyscle, doyen de la faculté de philosophie de l'institut catholique de Paris.

M. Le Breton, professeur de civilisation américaine à la Sorbonne.

M. Terroine, président de la commission des relations avec l'étranger du centre national de la recherche scientifique.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 49-83 autorisant l'émission de l'emprunt national pour la reconstruction et l'équipement.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 janvier 1949:

Page 838, Barème I, au lieu de: « Barème I fixant les valeurs de reprise des bons de la reconstruction reçus en règlement des souscriptions aux emprunts à long terme émis pour la reconstruction », lire: « Barème I fixant les valeurs de reprise des bons de la reconstruction reçus en règlement des souscriptions à l'emprunt national pour la reconstruction et l'équipement ».

Page 839, Barème II, au lieu de: « Barème II fixant les valeurs de reprise des bons de la reconstruction reçus en règlement des souscriptions aux emprunts à long terme émis pour la reconstruction », lire: « Barème II fixant les valeurs de reprise des bons de la reconstruction reçus en règlement des souscriptions à l'emprunt national pour la reconstruction et l'équipement ».

Barème III, 3e colonne, 32e ligne, au lieu de: « 729 », lire: « 729,50 ».

Nomination des membres de la commission supérieure de classement chargée d'établir les listes de candidatures à l'emploi de receveur buraliste de 1re classe pour l'année 1949.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 31 janvier 1911 instituant une commission chargée d'établir les listes de candidatures aux recettes buralistes de 1re classe, modifié par les décrets des 8 novembre 1913, 13 janvier et 31 décembre 1947;

Vu l'article 6 du décret du 5 juin 1937 portant réforme du statut des receveurs buralistes, modifié par le décret du 21 juin 1938;

Sur le rapport du chef du service des affaires générales,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés, pour l'année 1949, membres de la commission supérieure de classement, chargée d'établir les listes de candidatures à l'emploi de receveur buraliste de 1re classe:

M. George, conseiller maître à la cour des comptes, président.

M. Blocquaux, député à l'Assemblée nationale.

M. Guesdon, député à l'Assemblée nationale.

M. Minvielle, sénateur au Conseil de la République.

M. Lagrange, conseiller d'Etat.

M. le directeur du cabinet ou son représentant

M. Tissier, conseiller d'Etat, directeur général des impôts, ou ses représentants.

M. Allix, directeur de la comptabilité publique, ou son représentant.

M. Prudhomme, administrateur civil, chef du bureau des travaux législatifs, des débits de tabac et recettes buralistes, secrétaire.

M. Baudis, administrateur civil à l'administration centrale du ministère des finances, rapporteur.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 2 février 1949.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CLAUDE TIXIER.

Agents de change.

Par arrêté en date du 31 janvier 1949, M. Allard (Maurice-Alfred-Henri) est nommé agent de change près la Bourse de Marseille, en remplacement de M. Jouve (Marcel-Louis), démissionnaire.

Par arrêté en date du 27 janvier 1949, M. Cote (Adolphe-Henri-Marie-Joseph), ancien agent de change près la Bourse de Lyon, est nommé agent de change honoraire.

Par arrêté en date du 27 janvier 1949, M. Descours (Gustave-René), ancien agent de change près la Bourse de Lyon, est nommé agent de change honoraire.

Par arrêté en date du 27 janvier 1949, M. Boiron (Ennemond), ancien agent de change près la Bourse de Lyon, est nommé agent de change honoraire.

Par arrêté en date du 31 janvier 1949, M. Boudard (Edouard-Marie-Emile), ancien agent de change près la Bourse de Lyon, est nommé agent de change honoraire.

Inspection de l'enregistrement.

Par arrêté du 3 février 1949, est autorisé, pour une période de cinq ans, le maintien en service détaché auprès du ministère de l'intérieur, en vue d'exercer les fonctions de chef de cabinet du préfet de la Sarthe, de M. Boy (Albert-Bernard), inspecteur de l'enregistrement de 2e classe.

Le présent arrêté aura son effet à compter du 1er novembre 1948.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 48-2054 du 31 décembre 1948 prorogeant jusqu'au 31 décembre 1949 les dispositions du décret n° 46-2315 du 21 octobre 1946 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement dans les communes de Dakar et de Rufisque.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice et du ministre de la défense nationale,

Vu le paragraphe 3 de l'article 72 de la Constitution;

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854;

Vu le décret du 18 octobre 1904 réorganisant le gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu l'ordonnance du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement;

Vu le décret du 21 octobre 1946 portant institution de mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logment dans les communes de Dakar et de Rufisque, et notamment son article 1er;

Vu le décret du 4 mai 1946 déterminant les pouvoirs particuliers et temporaires des hauts commissaires de la République dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine;

Après avis de l'Assemblée de l'Union française;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1949 les dispositions du décret du 21 octobre 1946 portant institution des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement dans les communes de Dakar et de Rufisque.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 31 décembre 1948.

VINCENT AURIOL

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le vice-président du conseil,
garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret n° 49-152 du 2 février 1949 modifiant l'article 6 du décret du 21 juillet 1932 sur la procédure judiciaire en matière de constatation des droits fonciers des indigènes au Cameroun protégés sous mandat français.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu les décrets des 23 mars 1921 et 21 février 1925 déterminant les attributions du commissaire de la République française au Cameroun, ensemble le décret du 13 février 1937;

Vu le décret du 31 juillet 1927 réorganisant la justice indigène au Cameroun;

Vu le décret du 27 novembre 1945 réorganisant la justice au Cameroun;

Vu le décret du 21 juillet 1932 organisant la constatation des droits fonciers des indigènes du Cameroun protégés sous mandat français;

Vu le décret du 21 juillet 1932 instituant au Cameroun le régime de l'immatriculation;

Vu le décret du 23 octobre 1946;

Vu l'article 72 de la Constitution;

Vu l'avis émis par l'Assemblée représentative du Cameroun;

Après avis de l'Assemblée de l'Union française.

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 6 du décret du 21 juillet 1932 susvisé, organisant la constatation des droits fonciers des indigènes au Cameroun protégés sous mandat français, sont abrogées et remplacées par les suivantes:

« *Art.* 6 nouveau. — Des oppositions reçues sur place sont mentionnées sur le procès-verbal. Avis est donné que tous opposants présents et à venir pourront faire valoir leurs droits à la condition d'en saisir, dans le délai de trois mois à dater de la publication, le tribunal indigène de la circonscription (deuxième degré en premier ressort) ou le tribunal de première instance ou la justice de paix à compétence étendue dans le ressort duquel se trouve le terrain objet de la constatation du droit réel suivant le statut de l'opposant.

« Le jugement rendu par la juridiction indigène ou française, soit sur les oppositions, soit en l'absence de toute opposition, est de plein droit communiqué au ministère public qui peut dans le délai d'un mois, soit dans l'intérêt de la loi, soit dans l'intérêt du domaine privé ou dans l'intérêt de tout incapable interjeter appel de la décision rendue. Le délai d'appel du procureur de la République près le tribunal supérieur d'appel, ministère public, court du jour de la réception du jugement au parquet du tribunal supérieur d'appel. Il doit aviser de cette réception le président de la juridiction qui a rendu le jugement en première instance. Les parties en cause, requérants et opposants, peuvent dans le même délai que le procureur de la République près le tribunal supérieur d'appel interjeter appel des décisions rendues.

« L'appel du procureur de la République près le tribunal supérieur d'appel est enregistré sur sa déclaration au greffe du tribunal supérieur d'appel; les appels des parties en cause sont faits soit par déclarations au greffe du tribunal supérieur d'appel, soit par lettres adressées au greffier du tribunal supérieur d'appel sous le couvert du chef de la subdivision de leur domicile, qui certifie que la lettre émane bien de la personne qui la lui a remise. En cas d'appel par déclaration au greffe du tribunal supérieur d'appel, la partie qui veut faire appel peut se faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir spécial ou un avocat défenseur.

« L'appel est notifié par le greffier du tribunal supérieur d'appel, par voie administrative, au président du tribunal qui a rendu la décision en première instance. Celui-ci adresse dans le plus bref délai le dossier avec une expédition de la décision rendue à la chambre spéciale d'homologation du tribunal supérieur d'appel dans le cas où le jugement de première instance émane d'un tribunal du deuxième degré, à la chambre des appels civils du tribunal supérieur d'appel dans le cas où ce jugement émane d'un tribunal de première instance ou d'une justice de paix à compétence étendue, c'est-à-dire, lorsque l'opposant n'est pas autochtone aux termes de la législation en vigueur. La juridiction d'appel statue en principe dans le délai d'un mois à compter de la réception du dossier. Elle statue sur pièces mais peut néanmoins ordonner la comparution personnelle des parties et toutes mesures d'instruction qui lui paraîtront nécessaires. Les parties peuvent lui faire parvenir leurs explications par écrit, ces mémoires devant être signés des parties elles-mêmes, d'un avocat défenseur ou d'un mandataire pourvu d'un mandat spécial. Avis de la décision de la juridiction d'appel est notifié aux parties par le greffier du tribunal supérieur d'appel par la voie administrative. Le ministère public fait parvenir une copie de l'arrêt du tribunal supérieur d'appel à la juridiction qui a statué en première instance.

« Aucun pourvoi en cassation ne sera reçu contre les décisions rendues en la matière ».

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré et publié au *Journal officiel* de la République fran-

çaise, au *Bulletin officiel* et au *Journal officiel* du Cameroun.

Fait à Paris, le 2 février 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 2 février 1949 portant désignation du commissaire de la République intérimaire dans les établissements français de l'Inde.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 23 avril 1945 relatif, notamment, au statut des administrateurs des colonies;

Vu le décret du 6 février 1928 réglant, notamment, les conditions dans lesquelles sont exercées outre-mer les fonctions intérimaires de gouverneur des colonies;

Vu le décret du 1er décembre 1948 chargeant par intérim M. Thomas (Maurice-André), secrétaire général des établissements français dans l'Inde, des fonctions de commissaire de la République dans lesdits établissements jusqu'au retour du commissaire de la République titulaire;

Vu le décret du 21 décembre 1948 nommant secrétaire général des établissements français de l'Inde M. Camouilly (Christian-Jacques), administrateur de 2e classe des colonies;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Camouilly (Christian-Jacques), secrétaire général des établissements français dans l'Inde, est chargé, par intérim, des fonctions de commissaire de la République dans lesdits établissements, en remplacement de M. Thomas, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 février 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Inspection du travail aux colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1949, M. Miermont (François), inspecteur de 3e classe du travail aux colonies, est mis à la disposition du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française pour servir dans l'inspection du travail.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Décret du 31 janvier 1949 portant nomination d'un inspecteur général des eaux et forêts.

Par décret en date du 31 janvier 1949, M. Merveilleux du Vignaux (François-Georges-Marie), conservateur des eaux et forêts de 1re classe à Paris, est nommé inspecteur général des eaux et forêts de 2e classe à compter de la date du présent décret.

Décret du 1er février 1949 portant nomination d'un conservateur des eaux et forêts.

Par décret en date du 1er février 1949, M. Ayral (Pierre-Henri), inspecteur principal des eaux et forêts à Clermont-Ferrand, est nommé conservateur des eaux et forêts de 3e classe à la date du présent décret.

Commission consultative de l'horticulture et de la pépinière.

Par arrêté du 11 janvier 1949, le nombre des membres de la commission consultative de l'horticulture et de la pépinière a été porté de vingt-quatre à vingt-six par la désignation d'un représentant supplémentaire, d'une part, des producteurs de l'horticulture et des pépinières et, d'autre part, des commissionnaires en fleurs coupées.

Par arrêté en date du 11 janvier 1949, ont été nommés membres de la commission consultative de l'horticulture et de la pépinière:

Représentant des producteurs.

M. Feron (Robert), horticulteur, 227, Grande-Rue, à Garches (Seine-et-Oise).

Représentant des commissionnaires en fleurs coupées.

M. Fighiera (Pierre), président de l'union fédérale horticole des Alpes-Maritimes, 25, boulevard Raimbaldi, à Nice (Alpes-Maritimes).

Homologation de l'accord interprofessionnel conclu entre les planteurs, les sécheurs et les raffineurs de chicorée à café pour la campagne 1949-1950.

Par arrêté du 26 janvier 1949, a été homologué l'accord interprofessionnel conclu entre les planteurs, les sécheurs et les raffineurs de chicorée à café, pour la campagne 1949-1950.

Le texte de cet accord peut être consulté:

Au ministère de l'agriculture (direction de la production agricole, 3e bureau);

Au secrétariat du comité de direction de l'accord interprofessionnel de la chicorée à café, 28, rue Jean-Bart, à Lille (Nord).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Citation à l'ordre de l'armée de mer.

Par décision du secrétaire d'Etat chargé de la marine en date du 21 janvier 1949, est cité:

A l'ordre de l'armée de mer.

LAVOGEZ (Michel), mle 6018 C 46, matelot mécanicien de moteurs d'avion de la B. A. N. de Cat-Lai.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme. Elle annule et remplace la citation à l'ordre du régiment accordée par ordre n° 65 du 10 novembre 1948 du commandant de la B. A. N. de Cat-Lai. Elle régularise la citation à l'ordre de l'armée décernée par ordre n° 145 E. M. 3/Rec du 28 décembre 1948 du vice-amiral commandant les forces maritimes en Extrême-Orient sur le contingent mis à sa disposition par décret n° 48-1576 du 8 octobre 1948.

Décret du 31 janvier 1949 portant attribution de la médaille des évadés.

Par décret en date du 31 janvier 1949, la médaille des évadés est conférée aux candidats dont les noms suivent:

ABRAHAM (André-J.), brigadier, classe 1934, recrutement de Valenciennes, mle 199.

ABRAHAM (Gilbert), soldat, classe 1929, recrutement de Niort, mle 2080.

ABRY (Armand-J.), sergent de réserve, classe 1938, recrutement de Besançon, mle 766.

ACHILLI (Louis), classe 1934, recrutement d'Ajaccio, mle 1141.

ACKER (Joseph), classe 1940.

ADAM (Lionel), soldat, classe 1920, recrutement de Laon, mle 1243.

AGNIEL MOCHET (Jean-C.), soldat, classe 1935, recrutement de Nîmes, mle 366.

AGUILLON (Joseph-J.-A.-M.), 1re classe, classe 1933, recrutement de Digne, mle 219.

AHMED ALI BEN MOHAMED, soldat, classe 1938, recrutement de Taza, mle 14498.

AIME (Paul-A.-G.), gendarme, classe 1937, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 13.

ALEXANDRE (Jean-M.), soldat, classe 1934, recrutement d'Epinal, mle 877.

ALLAIX (Marcel), soldat, classe 1932, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 1129.

ALLAL BEN ABDELAZIZ, adjudant, classe 1937, recrutement de Marrakech, mle R 481-/37.

ALRIQ (Jean-M.-H.-M.), soldat, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 3420.

AMBIES (Fernand-M.), soldat, classe 1932/1, recrutement de Toulouse, mle 682.

AMEY (Lucien-F.-P.), manœuvre, classe 1932, recrutement de Vesoul, mle 215.

AMOROS (Albert-F.), sergent, classe 1939, recrutement de Toulouse, mle 191.

AMSELLE (Raymond), soldat, classe 1929, recrutement de Nancy, mle 2.

ANCELLE (Jean-R.-G.), sergent-chef, classe 1920, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 2016.

ANDRE (Francis), maître pointeur, classe 1929, recrutement de Brest, mle 2407.

ANDREIS (Guy), lieutenant, classe 1932, recrutement de Nice, mle 3528.

ANFREVILLE (René.-R.), sergent de réserve, classe 1934, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 1012.

ANGUISE (Emile-L.), soldat, recrutement de Laon, mle 20.

ANNONIER (Jacques), 1re classe, classe 1928/2, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 2728.

ANTIGNY (Julien-H.), soldat, classe 1935, recrutement de Châteauroux, mle 161.

ANTOINE (Gabriel-A.), 1re classe, classe 1930, recrutement de Marseille, mle 1675.

ANTOINE (Paul-V.-A.), soldat, classe 1931, recrutement de Nancy, mle 266.

ARMAND (André-L.-A.), sergent-chef, classe 1921, recrutement d'Avignon, mle 404.

ARMANI (Jean-P.-A.), soldat, classe 1933, recrutement de Marseille, mle 7232.

ARMILHON (Louis), soldat, classe 1928, recrutement de Riom, mle 1801.

ARNAUD (Félicien-M.), soldat, classe 1920, recrutement de Toulon, mle 496.

ARNAUD (Pierre-P.-A.), soldat, classe 1935, recrutement de Grenoble, mle 170.

ARREDONDO (Alfred), 1re classe, classe 1939, recrutement de Marseille.

ARRIBET (Bernard-M.), capitaine, classe 1928/4, recrutement du Rhône (central).

ARTAGNAN (Pierre-E.-R.), classe 1947, recrutement d'Alger, mle 208.

ARTIGALA (Jean-L.), maréchal des logis, classe 1941, recrutement de Pau.

ARVOIS (Henri-A.-A.), brigadier, classe 1929/3, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1140.

ARVOIS (Roger-H.), classe 1941.

ASSET (Alfred-A.), sergent de réserve, classe 1930, recrutement d'Arras, mle 1084.

ASTUGUE (Lucien-A.-C.), soldat, classe 1930, recrutement de Toulouse, mle 2157.
AUBAUD (Léon-S.-P.), soldat, classe 1935, recrutement de Grenoble, mle 758.
AUBERT (Raymond-A.-L.), caporal, classe 1935, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 213.
AUCOUTURIER (André), classe 1932/2, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 3962.
AUFFRET (Jean-R.), soldat, classe 1932, recrutement de Beauvais, mle 630.
AUGE (Paul-M.-J.), maréchal des logis chef, recrutement de Bourges, mle 5368, classe 1926/2.
AUGE (René-E.-E.), soldat, classe 1932/2, recrutement d'Amiens.
AUGENDRE (Jacques), lieutenant de réserve, classe 1940, recrutement de Londres, mle 1547.
AUGER (Alfred-A.), 1re classe, classe 1929, recrutement de Châteauroux, mle 1358.
AUGER (Raymond-A.), classe 1935, recrutement de Blois, mle 752.
AUGLAN (Marcel-E.-C.), soldat, classe 1931/B, recrutement de Rodez, mle 1652.
AUGUSTIN (Louis-A.-J.), soldat, classe 1922, recrutement d'Avignon, mle 709.
AUPOIX (Bernard-J.-A.), 1re classe, classe 1935, recrutement d'Evreux, mle 1183.
AUVRAY (Marcel-P.-H.), caporal, classe 1938, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 4238.
AVRIL (Daniel-M.-A.), capitaine, classe 1931, recrutement de Vienne.
BASTARD (Guy-L.-G.), 1re classe, classe 1933, recrutement de Blois, mle 594.
BEAUFRET (Jean-A.-A.), lieutenant, classe 1927, recrutement de Guéret, mle 1210.
BILLON (Moïse dit André), adjudant, classe 1923, recrutement de Thionville, mle 2354.
BOCQUET (Michel), sergent, classe 1935, recrutement de Béthune, mle 222.
BOIN (André-F.-D.), classe 1930/2, recrutement de la Rochelle, mle 2151.
BOIS (Paulin-R.), caporal, classe 1927, recrutement de Mamers, mle 1005.
BOISNARD (Edouard-C.-L.), classe 1933, recrutement d'Angers, mle 441.
BOISNARD (Georges), soldat, classe 1933, recrutement de Poitiers, mle 609.
BOISSAT (Paul-P.), lieutenant, classe 1931/31, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 1842.
BOISSERIE (Paul), soldat, classe 1928, recrutement de Libourne, mle 429.
BOISSEZON (Félix-M.), caporal, classe 1925, recrutement de Toulouse, mle 918.
BOMBRE (Paul-V.), caporal, classe 1935, recrutement de la Seine (1e bureau), mle 3123.
BONIFACE (Adolphe-L.), soldat, classe 1923, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 1139.
BONNARD (André-J.), sergent de réserve, classe 1931, recrutement de Châteauroux, mle 104.
BONNIER (Roger-E.), sous-lieutenant S. R., classe 1929, recrutement de Valenciennes, mle 1689.
BONNIFAUD (Lucien-A.), lieutenant, classe 1933, recrutement de la Rochelle, mle 404.
BORDAS (Louis-A.), soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Tulle, mle L. M. 43.
BORDEAU (Marcel), soldat, classe 1928, recrutement de Bourges, mle 1200
BOREZ (André-M.), soldat, classe 1931, recrutement de Bourg-en-Bresse, mle 1235.
BORNAND (Victor-E.), lieutenant, classe 1932, recrutement de Chambéry, mle 3.
BOS (Charles-M.), maréchal des logis, classe 1926/2, recrutement d'Aurillac.
BOUCHER (Marcel-R.), soldat, classe 1937, recrutement de Chartres, mle 580.
BOUCLY (Georges-A.), soldat de 1re classe, classe 1934, recrutement de Valenciennes, mle 852.
BOUDAUD (François-E.-M.), caporal, classe 1929/3, recrutement de Lyon, mle 2189.
BOUGUEN (Yves-F.-E.-R.), sergent-chef, classe 1933, recrutement de Saint-Lô, mle 1224.
BOULE (Roland-G.), classe 1933, recrutement de la Seine (1e bureau), mle 1967, maréchal des logis de réserve.
BOULIER (Pierre-K.), caporal, classe 1930, recrutement d'Alençon, mle 170.
BOULLE (Robert-E.), soldat, classe 1928/1, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 47.
BOULOGNE (Charles-A.), soldat, recrutement de Laon, mle 490.
BOUNY (Ferdinand), soldat, classe 1934, recrutement de Cahors, mle 1006.
BOUR (Pierre-C.), adjudant-chef, classe 1928/2, recrutement de Sarrebourg, mle 1891.
BOURCART (Robert-C.), classe 1939/1, recrutement de Beauvais.
BOURDET (Louis-C.), sergent de réserve (sergent-chef), classe 1931, recrutement de Rennes, mle 1265.
BOURGADE (Robert), soldat de 1re classe, mle 744, classe 1927, recrutement d'Agen.
BOURGAU (Raoul), gendarme, classe 1936, recrutement d'Epinal, mle 107.
BOURGEADE (Louis-J.-R.-M.), gendarme, classe 1932/3, recrutement de Périgueux, mle 1494.
BOURGEON (Albert-L.), caporal-chef, classe 1935, recrutement de Moulins, mle 409.
BOURGEVIN (Robert), soldat, classe 1928, recrutement de Chartres, mle 596.
BOURNE (Henri-V.), soldat, classe 1927, recrutement de Grenoble, mle 1735
BOURQUIN (René-R.-M.-M.), caporal, classe 1937, recrutement de Besançon, mle 487.
BOUSSUS (Roland-J.), brigadier-chef, classe 1927/1, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 2156.
BOUVIER (Clément-A.), classe 1928, recrutement d'Alençon, mle 708, adjudant de réserve.
BOUVIER (Jean-E.), soldat, classe 1927, recrutement de Saint-Etienne, mle 882.
BOYER (Louis-H.-F.), soldat, classe 1933/B, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 304.
DE BRECK (Gilbert), soldat, classe 1927, recrutement de Valenciennes, mle 1617.
BRIVET (André-J.), sergent, classe 1927, recrutement de Mâcon, mle 843.
CHAIZE (Roger-N.), maréchal des logis-major, classe 1939, recrutement de Cahors, mle 602
CHARLET (Pierre), capitaine, classe 1923, recrutement de Tarbes.
CHRISMANT (Louis), caporal, classe 1933, recrutement de Nancy, mle 443.
CULIOLI (Pierre-U.), commandant, classe 1932/B, recrutement de Brest.
DABKOWSKI (Stanislas), caporal, recrutement de Troyes, classe 1928.
DAIEN (Ernest), soldat, classe 1943, recrutement de Constantine, mle 3498.
DARRIBEHAUDE (Jacques), soldat, classe 1945, recrutement 1943.
DARRITCHON (Edouard), chef de section, pseudonyme Pompon, classe 1939, recrutement de Bayonne.
DAUFFER (Michel-N.-F.-Y.), lieutenant, classe 1934, recrutement de Montpellier.
DEBACKER (Daniel), soldat, classe 1934/B, recrutement de Lille, mle 3281.
DEBENEST (Delphin), classe 1927, recrutement de Niort.
DEBOURG (Victor-J.), classe 1937, recrutement de Bourg, mle 1190, brigadier.
DECK (Jean), sergent de réserve, classe 1944, recrutement de Strasbourg.
DECORPS (André-J.), classe 1933, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 28642 (3333, P. M., 1re classe.
DECQUE (Albert-F.), soldat, classe 1925, recrutement d'Arras.
DECROIX (Georges-H.), caporal-chef, classe 1927/2, recrutement de Versailles, mle 6815.
DECROUEZ (Albert-V.), adjudant, classe 1933/B, recrutement de Laon, mle 2005.
DEFFRENNES (Victor), soldat, classe 1924, recrutement de Lille, mle 1657
DEGLIANE (Marcel-Maurice), lieutenant-colonel, classe 1932/2, recrutement de Troyes, mle 1933.
DELAFOULHOUZE (Marcel-A.), caporal, classe 1933, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 143.
DELAGE (Jean-V.), caporal-chef, classe 1930, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 4250.
DELAHAYE (Maurice-H.-E.), sergent-chef, classe 1936, recrutement de Laval, mle 531.
DELAUGE (Daniel), soldat, classe 1923, recrutement d'Angoulême, mle 688.
DELAUNAY (Emile-F.), soldat, classe 1929, recrutement de Cholet.
DELAVOIS (Alphonse), soldat, classe 1928, recrutement de la Rochelle, mle 1464.
DELCAMP (Adrien-E.), soldat, classe 1933, recrutement de Rodez, mle 397.
DELCROIX (Maurice), soldat, recrutement d'Avesnes, mle 640.
DELESSE (André-J.-C.), soldat, classe 1941, recrutement d'Alger, mle L.M. 3452.
DELETANG (Marcel), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Châteauroux.
DELFOSSE (André-D.), sergent, classe 1932, recrutement de Saint-Omer, mle 1000.
DELGAT (Marcel-R.), soldat, classe 1939, recrutement de Melun, mle 816.
DELHAYE (André-A.), soldat, classe 1934, recrutement de Mézières, mle 1576.
DELLERIE (Emile-F.-L.), soldat, classe 1920, recrutement de Saint-Omer, mle 3135.
DELETTRE (Robert-A.), soldat, classe 1936, recrutement de Versailles, mle 1377.
DELORME (André), adjudant, classe 1934, recrutement de Mâcon.
DELORME (Bienaimé-J.-B.), soldat de 1re classe, classe 1931, recrutement de Saint-Lo, mle 719.
DEMONTROND (Gilbert-L.-H.), caporal, classe 1935, recrutement de Besançon, mle 6668.
DENAYER (Paul), soldat de 1re classe 1932, recrutement de Cambrai, mle 2115.
DENIS (René), sous-lieutenant, classe 1938, recrutement de Saint-Etienne
DENIS (René-E.), soldat de 1re classe, classe 1923/1, recrutement de Chartres, mle 900.
DENIS (René-G.), brigadier-chef, classe 1930/1, recrutement de Melun, mle 4898.
DENOLLE (Jules-F.-E.), soldat, classe 1932, recrutement de Saint-Lo, mle 317.
DENOUAL (Albert-M.-H.), soldat, classe 1935, recrutement de Caen, mle 783.
DEPOORTER (Valère-R.), soldat de 1re classe, classe 1933, mle 852.
DEPREUX (François-I.-A.), caporal de réserve, classe 1933, recrutement de Cambrai, mle 1015.
DEROZIER (André-M.), soldat, classe 1929, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 682.
DERRIEN (Louis-M.), soldat, classe 1925, recrutement de Quimper, mle 498.
DESAIVRE (Toussaint-F.-A.), soldat, classe 1928, recrutement de Cholet, mle 1449.
DESCADEILLAS (Victor-J.), sergent de réserve, classe 1929, recrutement de Toulouse.
DESCOURS (Jean-P.), soldat, classe 1927, recrutement du Puy, mle 214.
DESIRE (Charles-P.), soldat, classe 1939/1, recrutement de Blois, mle 620.
DESPREZ (Robert-R.), soldat, classe 1925, recrutement de Soissons.
DESSERRE (Jean-A.), soldat, classe 1933, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 2935.
DEVEDEUX (Pierre), brigadier-chef, classe 1927, recrutement de Riom, mle 1639.
DHUY (Adolphe-J.-D.-E.), capitaine, classe 1944, recrutement d'Amiens, mle 930.
DIETZ (Jean-P.-E.-E.), soldat, classe 1946, recrutement de Strasbourg, mle 325.
BOUVIER (Pierre-G.), classe 1929, recrutement de-Sarreguemines, mle 1414.
DOUX (Jean-P.-L.), sergent-chef, classe 1928 recrutement de Tarbes, mle 6209.
DUVAL (André-R.-R.), agent contractuel, classe 1926, recrutement d'Amiens.
ELMERE ((Mohamed), caporal, mle 7795, classe 1938, recrutement d'Oran.
FABRE (Léontin-R.), 1re classe, classe 1934, recrutement d'Albi, mle 558.

FAGNOT (Maurice-P.), 1re classe, classe 1934, recrutement de la Seine (1e bureau), mle 1698.
FAGUET (René-M.), soldat, classe 1937, recrutement de Châteauroux, mle 535.
FAISSE (Marius), sapeur, classe 1930/2, recrutement de Versailles, mle 7925.
FAITEAU (Benoît), soldat, classe 1938, recrutement de Melun, mle 1027.
FALLOT (Claudius-M.-T.), 1re classe, classe 1930, recrutement de Saint-Etienne, mle 4726.
FASSIER (Robert), lieutenant, classe 1936, recrutement de Bar-le-Duc.
FAVERGE (Paul-D.), maréchal des logis chef, classe 1938, recrutement de Lons-le-Saunier.
FAVRE (Pierre-J.), 1re classe, classe 1935, recrutement de Melun, mle 638.
FAVRIOU (Jean-A.-A.-R.), caporal, classe 1928, recrutement de Niort, mle 1200.
FAYOT (Claudius-E.), sergent, classe 1929, recrutement de Moulins, mle 969.
FEIGNON (Maxime-G.), soldat, classe 1935, recrutement de Châteauroux, mle 928.
FERRIER (Charles-A.), policier, classe 1931, mle 173, recrutement de Marseille.
FETY (Guy-P.-P.), lieutenant, classe 1940, recrutement 1940.
FETZER (Camille), 1re classe, classe 1931/2, recrutement de Nevers, mle 1611.
FEUILLET (Jean-M.-A.-A.), lieutenant, classe 1930, recrutement de Châtellerault (Vienne).
FIGIER (Albert), maréchal des logis, classe 1928/1, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 979.
FITOUSSI (Raymond-M.), classe 1938, recrutement de Constantine, mle 809
FLEGEO (Jean-L.-M.), brigadier, classe 1928, recrutement de Quimper, mle 3133.
FONS (Etienne-L.-G.), soldat, classe 1934, recrutement de Perpignan, mle 167.
FONTAGNE (Pierre), agent de liaison, classe 1932, recrutement de Bayonne, mle 692.
FONTAINE (Maurice-L.-A.), classe 1933, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 4075.
FONTAINE (Paul-E.), sous-lieutenant, classe 1923/1, recrutement d'Avesnes, mle 454.
FONTANGES (René-V.), caporal-chef, classe 1936, recrutement de la Seine (1e bureau), mle 369.
FORHAN (Roger-L.-H.), caporal, classe 1935, recrutement de Versailles, mle 2777.
FOSSIEZ (Louis-J.), caporal-chef, classe 1938, recrutement de Saint-Etienne, mle 668.
FOURAY (Emile-R. E.-M.), soldat, classe 1937, recrutement de Caen, mle 1506.
FOURDRAIN (Michel-E.), soldat, classe 1934, recrutement d'Amiens, mle 3010.
FOURNEL (Robert-H.), 1re classe, classe 1936, recrutement de Saint-Etienne, mle 1716.
FOURNIER (Georges-C.), maréchal des logis, recrutement de la Seine (1e bureau), mle 350, classe 1930.
FOURNIER (Maurice-F.), 1re classe, classe 1931/2, recrutement de Grenoble, mle 1610.
FOURNIER (Serge), caporal, classe 1937, recrutement de Versailles, mle 3835.
FOURQUET (Robert), soldat, classe 1938, recrutement de Saint-Omer, mle 1515.
FOVEAU (Charles-N.-J.), soldat, classe 1923, recrutement de Valenciennes, mle 1944.
FRANCAL (Henry-J.), brigadier chef, classe 1931, recrutement de Foix, mle 90.
FRANCHI (Jacques), 1re classe, classe 1927, recrutement d'Ajaccio, mle 601.
FRANKART (Léon-P.), 2e C. S. T., classe 1930, recrutement de Mézières, mle 1348.
FRASSE-MATHON (Jean-M.), caporal-chef, classe 1930, recrutement de Nîmes, mle 1400.
FREON (Marcel-M.), caporal, classe 1939, recrutement de Chartres, mle 127.
FREY (Jean-A.-B.), soldat, classe 1941, recrutement de Casablanca, mle 272 Maroc 41.
FRIEDMANN (René), 1re classe, classe 1945, recrutement de Metz, mle 2317.
FROGET (Clotaire), 2e classe, classe 1934/2, recrutement de Blois, mle 1105.
FUCHS (Henri-N.-J.), soldat, classe 1920, recrutement de Rouen (Sud), mle 686.
GAGET (Georges-M.), garde, classe 1935, recrutement de Seine (3e bureau), mle 131.
GALL (Alphonse), brigadier, classe 1928/2, recrutement de Belfort.
GARDER (Michel), sous-lieutenant, classe 1935, recrutement de Montauban.
GAUTHIER (Roger-A.), sergent, classe 1937, recrutement de Versailles.
GAUTIER (Lucien-J.), soldat, classe 1933/A, recrutement de la Seine (2e bureau).
GODEFROY (Pierre-A.), 1re classe, classe 1937, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 390.
GOMBERT (Robert), classe 1944, recrutement de la Seine.
GOMEZ (Jacques-E.), sous-lieutenant, classe 1937, recrutement d'Oran, mle 2114.
GUERVIN (Marius-G.-H.), ancien capitaine aumônier, classe 1911, recrutement d'Amiens, mle 176.
GUEZENNEC (Paul-E.-H.), chef de bataillon.
HAUSSER (Marguerite), (pseudo Hélène).
HENRY (Hubert), adjudant-chef, mle 57, classe 1934, recrutement de Valence.
HENRY (Pierre-L.), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Nancy, mle 134.
HERVE (Joseph-V.), classe 1940, recrutement de Brest.
HERVEOU (Robert), lieutenant, classe 1935, recrutement de la Rochelle.
HEYREND (Jean-M.-J.), lieutenant.
HIRIART (Albert), conducteur, classe 1930, recrutement de Pau, mle 1592.
HUART (Hubert), soldat, classe 1917, recrutement de Mézières, mle 2096.
HUVER (Pierre), capitaine de réserve.
JACQUIER (Henri-G.-F.), soldat, classe 1925/2, recrutement de Toul.
JESKO (Stanislas), maréchal des logis chef, classe 1934, recrutement de Béthune, mle 2484.
JESTIN (Jean-E.-M.), sous-lieutenant, classe 1927/25, recrutement de Brest.
JOGTEUR-MONROZIER (Louis-A.-M.), lieutenant, classe 1934/B, recrutement de Nice.
JOUANNEAU (Jacques-Ed.), aspirant de réserve, classe 1944, recrutement 1942.
JOURNO (Emile-E.), sous-lieutenant, classe 1934, recrutement 1944, mle L. M. 13.
KEHR (Jean), attaché, classe 1943, recrutement de Sélestat, mle 11.
KERDAVID (Jean), lieutenant, classe 1940, recrutement de 1940.
KOHAN, dit Legendre (Darion-S.-A.), sous-lieutenant, classe 1939.
KOMPF (René), soldat, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 111508.
KOUNKOU (Pascal), 1re classe, classe 1937, recrutement de Brazzaville, mle 798.
LABAT (Jean-P.), soldat, classe 1930/2, recrutement de la Seine, mle 3266.
LABAT (Jean-V.), caporal, classe 1934/2, recrutement de la Seine (2e bureau).
LABESSE (Gilbert-J.), soldat, classe 1929, recrutement de Nevers, mle 160.
LABESSE (Roger-H.), soldat de 1re classe, classe 1935, recrutement de Châteauroux, mle 1050.
LABROCHE (Moïse-A.), soldat, classe 1932, recrutement de Laon, mle 3302.
LACAZE (Juslin-H.-R.-L.-M.), soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Melun, mle 951.
DE LA CROIX DE CASTRIES (Christian-M.-F.), chef d'escadron, classe 1921, recrutement de la Seine (4e bureau), mle L. M. 342.
LACROIX (Jean-R.), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Nîmes, mle 2244.
LACROIX (Maurice), soldat, classe 1934/1, recrutement de Bourges, mle 589.
LADOUCE (Roger), sergent, classe 1936, recrutement de Mézières, mle 509.
LAFAY (Jules-O.-H.), colonel de réserve, classe 1916, recrutement d'Angoulême.
LAFOND (Jean-P.), soldat, classe 1927, recrutement de Saint-Etienne, mle 1163.
LAGARDE (Jean), soldat de 1re classe, classe 1932/1, recrutement de Bordeaux, mle 181.
LAGET (Marcel-Ch.) caporal-chef, classe 1932, recrutement de Marseille, mle 5.6.
LAGNIER (Jean-G.), soldat de 1re classe, classe 1932, recrutement de Rouen, mle 3247.
LAGRANGE (René-A.), soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Périgueux, mle 1095.
LAHAYE (Pierre-O.-A.), soldat, classe 1932, recrutement de Rennes, mle 1883.
LAIGNEL (Albert-L.), soldat, classe 1930/2, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 4093.
LAJOUS (Jean), soldat classe 1926, recrutement de Moulins, mle 1500.
LALANNE (Jean-A.-G.), garde républicain, classe 1937, recrutement de Mont-de-Marsan.
LALLOYER (Pierre), lieutenant, classe 1925, recrutement de Lille.
LAMARQUE-CHOY (Henry-J.-R.), soldat, classe 1933, recrutement de Pau, mle 57.
LAMAZIERE (Henri-Ed.), soldat, classe 1929, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 6102.
LAMBERT (Jean-J.-J.), soldat, classe 1931, recrutement de Mézières, mle 1918.
LANG (François-A.), soldat, classe 1932, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 212.
LANG (Jean-G.), soldat, classe 1913, recrutement de Strasbourg, mle 5566.
DE LANGE (Charles-J.), médecin commandant, classe 1926, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 3810.
LANGLET (Charles-G.), soldat, classe 1938, recrutement de Valenciennes, mle 330.
LANGOU (Roland-M.), maître-ouvrier, classe 1934, recrutement de Bourges, mle 239.
LA NGUYEN-VAN, sous-lieutenant, classe 1937, recrutement de Saïgon.
LANOYE (Georges-D.-E.), adjudant-chef, classe 1934, recrutement de Dunkerque, mle 104.
LAPAILLE (Louis-G.-E.), caporal, classe 1939, recrutement de Nancy, mle 2889.
LAPORTE (Robert-F.), 1re classe, classe 1934, recrutement de Nancy, mle 2428.
LARBANEIX (Maurice), gardien de la paix, classe 1927, recrutement de Guéret, mle 701.
LARGEMAIN (Emile-G.-E.-A.), soldat, classe 1935, recrutement d'Amiens.
LARGUIER (Jean), 1re classe, classe 1934, recrutement de Nîmes, mle 724.
LARRIBE (Georges), soldat, classe 1941, recrutement de Toulouse, mle 5448.
LARRIEU (Roger-P.-C.-L.), capitaine, classe 1936, recrutement de Versailles.
LASSALLE (Marceau), soldat, classe 1938/1, recrutement: 1938, mle 717.
LASSALLE (Pierre-A.-H.), sous-lieutenant, classe 1938/3, recrutement de Bordeaux.
LASSELIN (Auguste), soldat, classe 1918, recrutement de Valenciennes, mle 1916.
LASSERRE (Adrien-L.), 1re classe, classe 1935, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 2136.
LATOUL (Hocine), caporal, classe 1938, recrutement de Constantine, mle 3878.
LAUDE (André-A.), 1re classe, classe 1937, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 1312.
LAUNOY (Lucien), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Sarrebourg, mle 699.
LAURENT (Edouard-J.), soldat, classe 1927, recrutement de Dijon, mle 113.
LAURENT (Lucien-J.), sergent-chef, classe 1928/A, recrutement de Strasbourg, mle 720.
LAURIER (Lionel-L.), soldat de 1re classe, classe 1932, recrutement de Châteauroux, mle 1276.
LAUVERSEAT (Valentin), soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement de Bourges.

LAVENANT (Adrien), soldat, classe 1939, recrutement de Guingamp, mle 8110.
LE BERRE (Jean-F.), soldat de 1re classe, classe 1935, recrutement de Quimper.
LEBEUF (André-G.), caporal, classe 1927, recrutement de Béthune, mle 53.
LE BOTERFF (Georges-J.-P.-F.), 2e sapeur, classe 1940, recrutement de Versailles, mle 259.
LE BOULANGER (Pierre-E.), sergent, classe 1928, recrutement de Clignancourt, mle 4241.
LE BRAZIDEC (Paul-J.-M.), sergent-major, classe 1930, recrutement de Lorient, mle 3065.
LEBRET (Pierre-E.-M.), 1re classe, classe 1935, recrutement de Bourges, mle 633.
LEBRUN (Etienne-L.-J.), caporal, classe 1932, recrutement: Seine 2e Bureau, mle 575.
LE CAM (François-L.), classe 1940, recrutement de Brest, mle 4175.
LECLERC (Georges-H.), maître-pointeur, classe 1938, recrutement de Beauvais, mle 499.
LECLERE (Joseph-M.-G.-A.), maréchal des logis, classe 1932/1, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 177.
LECLERCQ (Ernest-L.), adjudant, classe 1930/2, recrutement de Nancy, mle 715.
LECOEUR (Alfred-E.), soldat, classe 1937, recrutement de Versailles, mle 6233.
LECONTE (Victor-E.-J.), 1re classe, classe 1932, recrutement de Caen.
LE CORRE (Guillaume), soldat, classe 1931, recrutement de Quimper.
LECRIVAIN (Pierre-M.), sergent, classe 1928, recrutement de Nancy, mle 1539.
LE DANVIC (Joseph-M.), 1re classe, classe 1935, recrutement de Vannes, mle 666.
LEDUCQ (Georges-Lucien), soldat, classe 1935, recrutement de Versailles.
LEFEVRE (Fernand-E.-U.), sous-lieutenant, classe 1929, mle 459, recrutement du Maroc
LEFEVRE (Henri-L.-A.-A.), caporal-chef, classe 1935, recrutement de Caen, mle 763.
LEFONDEUR (René-E.-), adjudant, classe 1936, recrutement de Thionville
LEFORT (Louis), soldat, classe 1925, recrutement de Magnac-Laval, mle 334.
LE GAL (Pierre-M.), soldat, classe 1928, recrutement de Lorient, mle 3504
LEGAYE (Edilbert-A.), soldat, classe 1928/4, recrutement de Laon, mle 918.
LE GELDON (Antoine-P.), soldat, classe 1928, recrutement: Seine 2e Bureau, mle 1143.
LE GOFF (François), adjudant-chef, classe 1931, recrutement de Brest, mle 5906.
LEGRAS (Robert-E.-M.), brigadier-chef, classe 1932/B, recrutement de Mézières, mle 1897.
LEGROS (Gabriel-G.), soldat, classe 1935, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1034.
LEGROS (Marcel-A.), soldat, classe 1930/2, recrutement de Melun, mle 2116.
LEGROUX (René-E.-L.), soldat, recrutement: Seine (4e bureau), mle 4912.
LE GUELAUD (Emile), soldat, classe 1938, recrutement de Lorient.
LE GUYADER (Etienne-L.), soldat, classe 1931, recrutement de Quimper, mle 2118
LEHMANN (Jean), gendarme, classe 1935, recrutement de Chaumont, mle 840.
LELOUP (Marcel-L.), brigadier, classe 1933, recrutement d'Angers, mle 1850.
LELOUTRE (André-R.), soldat, classe 1931, recrutement de Saint-Omer, mle 190.
LE MADIC (Jean-F.), soldat, classe 1931, recrutement de Brest
LEMAIRE (Adolphe-E.-F.), soldat, classe 1933, recrutement de Lille, mle 5997.
LEMAITRE (Emile-J.), sergent, classe 1939/1, recrutement d'Amiens, mle 2214.
LEMARDELE (André-P.-L.), soldat, classe 1935, recrutement de Saint-Lô, mle 999.
LENEGRE (Emile), soldat, classe 1933, recrutement de Clermont-Ferrand
LENFANT (André-L.), soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 585.
LENICK (Alois), soldat de 1re classe, recrutement de Mézières, mle 2323.
LEONARD (Marcel-H.), sous-lieutenant, classe 1921, recrutement de Cambrai, mle 1759. A titre posthume.
LE PENNEC (Frédéric-A.-E.), soldat de 1re classe, classe 1922, recrutement de Lorient, mle 64507.
LEPERS (Marcel-H.-S.), sergent, classe 1937, recrutement de Lille, mle 1972.
LEPINE (Georges), sergent, classe 1925, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 3565.
LE PORT (Emmanuel), caporal-chef, classe 1932, recrutement de Bordeaux, mle L.M. 61.
LE PRINCE (Lucien), soldat, classe 1929, recrutement d'Angers.
LEQUEUX (Bernard-A.-A.), sergent, classe 1927, recrutement de Saint-Quentin, mle 459.
LEROY (Henri), soldat, classe 1933, recrutement d'Argentan, mle 36.
LESNE (Emile), soldat, classe 1930, recrutement de Cambrai, mle 547.
DE L'ESPEE (Maurice-M.-R.), caporal, classe 1921, recrutement de la Seine, mle 2781.
LE TELLIER (Charles-V.-L.), classe 1921, recrutement de Caen, capitaine du génie.
LEVERE (Georges-A.), sergent de réserve, classe 1935, recrutement de Montpellier, mle 730.
LEXTREYT (Henri-L.), classe 1930, recrutement de Nîmes, mle 2123.
LIEUTIER (Gabriel-E.-A.), lieutenant, classe 1938, recrutement de Marseille.
LINGOIS (Georges-R.), maréchal des logis, classe 1937, recrutement d'Alger, mle 1678.
LORION (Michel-E.), sous-lieutenant de réserve, classe 1934/B, recrutement de Saint-Pierre, du 3e R.A.C.
MACADRE (Félicien), maître-pointeur, classe 1930, mle 695, recrutement de Laon.
MACCHINI (Vincent-E.), soldat, classe 1916, recrutement d'Ajaccio, mle 791.
MACHICOANE (Bernand-J.-J.-M.), lieutenant, classe 1926/1, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 3090.
MACHU (Maurice-L.-I.), soldat, classe 1938, recrutement de Saint-Omer, mle 366.
MACHY (Albert-L.-E.), maréchal des logis chef, classe 1933, recrutement d'Amiens, mle 193.
MACIEIRA (Jean), caporal, classe 1926/2, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 7021.
MAESTRACCI (Hilaire), adjudant-chef, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 1147.
MAHEU (Pierre-H.), caporal, classe 1931/R. recrutement de Mâcon, mle 1010.
MAILLARD (Raymond-M.), maréchal des logis, classe 1918/20, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 944.
MAILLET (Charles-E.), chargé de mission de 1re classe, classe 1901, recrutement de Valenciennes.
MAILLET (Pierre-A.-L.), classe 1943.
MAIOLINO (Oreste), soldat, classe 1924, recrutement d'Alger, mle 2042.
MALAVAL (Louis-F.), soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement de Montauban, mle 267.
MALINGRE (Pierre-H.), caporal, classe 1944, recrutement de Beauvais, mle B. 1034.
MANAUD (Marcel), sergent-major, classe 1929, recrutement de Bordeaux, mle 1849.
MANGIN (Georges-E.-J.), caporal-chef, classe 1930, recrutement de Bar-le-Duc, mle 372.
MANIFACIER (Alexandre-J.), soldat, classe 1932, recrutement de Nîmes, mle 798.
MANIGAUD (René), soldat, classe 1936, recrutement de Saint-Etienne, mle 48704-11-D.
MARCEAU (François-A.), maréchal des logis chef, classe 1905, recrutement de Nevers.
MARCHAIS (Jean), classe 1933, recrutement de la Rochelle, mle 1100.
MARCHALAND (Jean-M.), caporal, classe 1925, recrutement de Brest, mle 3848.
MARE (René-C.), sous-lieutenant, classe 1927, recrutement de Troyes, mle 420.
MAREY (François-E.-M.), classe 1932, recrutement de Dijon, mle 1709.
MAREY (Jean-A.), chef de bataillon, classe 1926, recrutement de Saint-Etienne.
MARGOTAT (Aimé-G.-M.), sergent, classe 1936, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 817.
MARIN (Marcel), soldat, classe 1925, recrutement de Troyes, mle 275.
MARINHO (Carlos), classe 1924.
MARION (Honoré-R.-C.), sergent-chef, classe 1924, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 1582.
MARKIEWICZ (Wladislaw), classe 1941, recrutement de Casablanca.
MAROT (Jean-Baptiste), classe 1932, recrutement de Tulle, mle 104.
MARRUCCI (Oscar), lieutenant, classe 1934, recrutement de Toulon, mle 1263.
MARSAC (Robert-E.-Y.), capitaine, classe 1935/2, recrutement de la Rochelle.
MARSAULT (Emmanuel-E.-P.), soldat, classe 1924, recrutement de Versailles, mle 190.
MARTEL (Robert-L.-G.), gardien de la paix, classe 1936, recrutement d'Amiens, mle 731.
MARTIN (Ernest-A.-C.), capitaine, classe 1927/1, recrutement de Metz.
MARTIN (Maurice-E.), soldat, classe 1932/2, recrutement de la Seine 4e bureau, mle 3619.
MARTIN (Paul-L.), soldat de 1re classe, classe 1935, recrutement de Moulins, mle 1067.
MARTIN (Roger-M.), soldat, classe 1935, recrutement de Caen, mle 1761.
MARTINEAU (Maurice-L.), soldat, classe 1938, recrutement de la Seine 3e bureau, mle 2306.
MARTINET (Maurice), soldat, classe 1936, recrutement de Chalons, mle 742.
MASI (Henri-L.), commandant (à titre fictif), classe 1930.
MASI (Pascal), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Marseille.
MASSON (Pierre-G.), soldat, classe 1927, recrutement de Nancy, mle 1543.
MATERN (Pierre-J.), classe 1936, recrutement de Paris, mle 3088-C-34.
MATHEIX (Francine), chargée de mission de 2e classe.
MATHIEU (René-V.), soldat, classe 1935, recrutement de Vesoul, mle 203.
MATHIEUX (Pierre-M.), sergent-chef, classe 1935, recrutement de Périgueux, mle 394.
MATHON (Jacques-P.), maréchal des logis chef, classe 1929, recrutement de Laon, mle 864.
MAUPU (Jacques-M.-M.), soldat, classe 1937, recrutement d'Orléans, mle 449.
MAUREL (Fernand), classe 1944, recrutement d'Albi.
MAURER (Albert-G.), gendarme, classe 1944, recrutement de Strasbourg, mle 2096.
MAURIN (Georges), soldat, classe 1922, recrutement de Bordeaux, mle 182.
MAYEUX (Marcel), caporal-chef, classe 1934, recrutement de Mézières, mle 181.
MAZEAU (Pierre-F.-L.-J.), soldat, classe 1925, recrutement de Bordeaux, mle 45
MAZEROLLES (René-J.-M.-M.), lieutenant.
MEAUX (Robert), brigadier, classe 1938, mle 1606.
MECH (Henri), gendarme, classe 1942, recrutement de Toulouse.
MEGRET DE DEVISE (Christian-M.-A.), chef de bataillon, classe 1928, recrutement d'Orléans.
MAHDI DEN DJAFAR, classe 1936, recrutement du Maroc, mle 7263.
MEHEUST (Pierre-F.-J.), lieutenant, classe 1933/1, recrutement de Saint-Brieuc.
MEIGNAN (Roland), soldat de 1re classe, classe 1932, recrutement de la Seine 4e bureau, mle 2112.
MEIGNEN (Joseph-M.), soldat, classe 1937, recrutement de Rennes, mle 1312

MELON (Germain), classe 1922, recrutement de Guéret, chef d'escadron.
MENARD (Georges), soldat, classe 1938, recrutement du Mans, mle 36362.
MENDES (Max-R.), caporal, classe 1930, recrutement de la Seine 6e bureau, mle 271.
MENGELATTE (Pierre), soldat, classe 1936, recrutement de Tarbes.
MENNEZIN (Louis-J.-B.), soldat, classe 1929, recrutement d'Epinal, mle 2706.
MENUGE (René-J.), soldat, classe 1925, recrutement de Saint-Omer, mle 951.
MERCADIE (Maurice), soldat de 1re classe, classe 1929/3, recrutement de la Seine (2e bureau).
MERCAY (Joseph-P.), caporal, classe 1939, recrutement de Belfort, mle 67.
MERCIER (Maurice-E.), sous-lieutenant, classe 1938/2, recrutement de Valenciennes.
MERIEUX (Marius-J.), adjudant, classe 1930, recrutement de Lyon, mle 3177.
MERIGOT (Lucien), caporal, mle 5915, classe 1931, recrutement de Limoges.
MERLET (Pierre-A.), soldat, classe 1938, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 631.
MERLIN (Yves-G.), sergent, classe 1934, recrutement de Saint-Omer, mle 2311.
MESANGUY (Maurice-A.-H.), adjudant-chef, classe 1932, recrutement de la Seine (6e bureau).
METTRAY (Jean-C.), soldat, classe 1931, recrutement de Blois.
MEUNIER (André-J.), soldat, classe 1923, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 2733.
MEUNIER (Camille), soldat, classe 1931, recrutement de Moulins, mle 1128.
MEUNIER (Roger-M.-N.), soldat, classe 1932/2, recrutement de Mézières, mle 1129.
MEYER (André-E.), sergent, classe 1933, recrutement de Belfort, mle 699.
MEYER (André-M.), soldat, classe 1934/B, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 32076.
MEYER (Georges-F.-C.), lieutenant, classe 1932, recrutement de Mâcon, mle 1035.
MEYER (Jean-Ed.-E.), brigadier-chef, classe 1934, recrutement de Montauban, mle 877.
MEYNIER (Auguste), soldat, classe 1929, recrutement d'Aurillac, mle 752.
MIARINI (Baptiste-V.), soldat de 1re classe, classe 1932, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 1139.
MICARD (Jean-P.), maréchal des logis chef, classe 1933, recrutement de Périgueux, mle 2924.
MICHAUX (Pierre-H.), soldat, classe 1935, recrutement de Valenciennes, mle 332.
MICHEL (Gabriel-F.-M.-J.), capitaine, classe 1929, recrutement de Digne.
MICHEL (Georges-M.), adjudant, classe 1934, recrutement de Marseille.
MICHEL (Henri-J.-N.), sous-lieutenant, classe 1941, recrutement de Nancy.
MICHEL (Lucien), soldat de 1re classe, classe 1934, recrutement de Mende, mle 13105.
MICHEL (Marcel), soldat, classe 1931/2, recrutement de Mézières, mle 1324.
MICHEL (Pierre), classe 1943, recrutement de Strasbourg.
MICHELIN (Claude), soldat, classe 1935, recrutement de Mâcon, mle 17677.
MICHELOT (André), soldat de 1re classe, mle 613, classe 1936/2, recrutement de Vesoul.
MICHON (André-D.), soldat, classe 1932, recrutement d'Orléans, mle 2759.
MIDROUILLET (Georges-C.), chef de bataillon, classe 1903, recrutement de Nevers, mle 562.
MILLET (Clément), soldat de 1re classe, classe 1935, recrutement de Blois, mle L. M. 51.
MILLET (Edmond-F.-J.), soldat, classe 1938, recrutement d'Orléans, mle 1444.
MILLET (Roger-J.-A.), classe 1934/2, recrutement d'Orléans, mle 277.
MINET (Emile-J.), soldat, recrutement de Casablanca.
MIRANDA (Bernard), soldat, classe 1935, recrutement de Pau.
MIRVILLE (Jean-M.), classe 1943, recrutement du Maroc, mle 2142.
MOCHET (Henri-G.), sergent-chef, classe 1936/2, recrutement de Louis-le-Saunier.
MOISAND (Louis), gendarme, mle 2069, classe 1935, recrutement de Grenoble.
MONIERE (René), soldat, classe 1931/2, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 3528.
MONTAGNIER (Frédéric), soldat de 1re classe, classe 1933, recrutement de Mende, mle 10.
MONTFORT (Albert), lieutenant, classe 1930, recrutement de Guingamp, mle 396.
MORIN (Robert-A.-G.), adjudant, mle 2311, classe 1926, recrutement de la Seine.
MOURROUX (Louis-J.), maréchal des logis, classe 1937, recrutement de Tarbes, mle 762.
MOUSSA BEN BARK BEN ABDESSELEM, canonnier, classe 1930, recrutement du Maroc, mle 12259.
NAUDET (Maurice), soldat, mle 2569, classe 1928/2, recrutement d'Epinal.
NARDONNE (Damien), sergent, classe 1944, recrutement de Montpellier, mle 3105.
NASSOY (Charles-G.), classe 1929, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 1541.
NAVARRE (Marie-J.-F.), classe 1937, recrutement d'Aurillac, mle 664.
NEAU (Paul-R.), brigadier chef, classe 1933 recrutement de la Rochelle, mle 909.
NEINLIST (René), classe 1944, recrutement de Strasbourg, mle 3130.
NICARD (Pierre-N.-C.), lieutenant, classe 1929, recrutement de Mézières.
NICOLAS (Bernard-M.-E.), classe 1935, médecin capitaine.
NICOLAS (Théophile), soldat, classe 1925, recrutement de Lorient, mle 675.
NIDELET (Robert-E.), classe 1942.
NITHARDT (Alfred), soldat, classe 1928, mle 1689, recrutement de Colmar.
NIVAULT (Maurice-J.), soldat, classe 1938, recrutement de Beauvais, mle 1952.
NOBLE (André-A.-R.), caporal, classe 1935, recrutement de la Rochelle, mle 1558.
NODOT (Léon-C.), maréchal des logis, classe 1928, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 5939.
NOEL (Emile-F.), caporal, mle 3411, classe 1933, recrutement d'Epinal.
NOIROT (Pierre-J.), soldat, classe 1934, recrutement de Chaumont, mle 11065.
NOULETTE (Emile), classe 1927, recrutement de Béthune, mle 2717.
NURDIN (Gilbert), soldat, classe 1927, recrutement d'Epinal, mle 2788.
NUZILLARD (Pierre), caporal-chef, classe 1934/B, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 2814.
OBERLE (Roger), classe 1941, recrutement de Strasbourg.
ODRU (Eugène), lieutenant, classe 1940, recrutement de Nice.
OGIER (Benoît), lieutenant, classe 1928, recrutement de Saint-Etienne.
ORTIS (Louis-F.), sergent, classe 1936, recrutement de Montpellier, mle 481.
ORZEL (Pierre), soldat, classe 1932, recrutement de Cambrai, mle 2817.
OSSOLA (Robert-A.), caporal-chef, classe 1936, recrutement d'Epinal, mle 2549.
OSWALD (André-H.), classe 1918, recrutement de Strasbourg.
PATRON (Camille-J.), quartier-maître mécanicien, classe 1934/A, recrutement de Tours, mle 485 L 35.
PAVEC (Pierre), sergent-chef, classe 1927, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 5924.
PEGAND (Georges), capitaine, classe 1931, recrutement de Grenoble, mle 1716.
PELTEKIAN (Alexandre-J.), capitaine F. F. I., classe 1932, recrutement d'Angers, mle 830.
PENDUFF (Guillaume-M.), inspecteur sous-chef de police, classe 1937, recrutement de Brest, mle 1494.
PETRISS (Robert-A.-J.), capitaine de justice militaire, classe 1932, recrutement de Hanoï, mle 140.
PIGNON (Joseph-J.-A.), capitaine, classe 1916, recrutement de Parthenay.
PIGNOT (René), maréchal des logis chef, classe 1935, recrutement de Caen.
POLVIN (Jean-G.), soldat, classe 1934/A, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 2129.
POUJOULA (Georges-A.), soldat, classe 1928, recrutement d'Agen, mle 1075.
PUJO (André-M.), classe 1942, recrutement de Tarbes, mle G 733.
QUATREHOMME (Bernard-E.-L.), classe 1932-2, recrutement d'Orléans, mle 2091.
QUILLIEN (Yves-H.-M.), soldat de 1re classe, classe 1921, recrutement de Brest, mle 3478.
QUIQUERET (André-P.), caporal, classe 1931, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1818.
QUIRIN (Charles-C.), soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement d'Epinal, mle 2241.
RABANY (Dominique-E.-L.), brigadier-chef, classe 1936/33, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 635.
RABHALLAH (Ahmed), sergent, classe 1929, recrutement de Constantine, mle 121.
RABOUIN (Edouard-L.-M.), soldat, classe 1926, recrutement de Rennes.
RACLET (René), 1re C. S. T., classe 1929, recrutement de Tarbes, mle 780.
RACT-MADOUX (Bernard), aspirant, classe 1939, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 509.
RADOUX (René-F.-E.), adjudant-chef, classe 1929, recrutement d'Agen, mle 756.
RAFA (Ahmed ben Rabah), capitaine, classe 1926, recrutement d'Alger, mle 6.
RAMET (Victor-P.-L.), soldat, classe 1939, recrutement de Lille, mle 3807.
RAOUL (Raymond), sous-lieutenant, classe 1935, recrutement de Mende.
RAPIVAULT (Paul-A.-A.), brigadier, classe 1925, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 36-37.
RAUGEL (Joseph-B.), colonel, mle 991, classe 1905, recrutement de Saint-Quentin.
RAURA (Martin), classe 1942, recrutement de Toulon, mle 2570 T 45.
RAVIER (Georges), recrutement de Toulon, mle C 3104-T-41, classe 1941.
RAYMOND (Albert-V.), adjudant, classe 1923, recrutement de Grenoble.
REBOUX (Marcel-A.), soldat, classe 1935, recrutement de Mâcon, mle 1278.
RECURT (Jean), brigadier, classe 1938, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 1252.
REDON (Francis-L.-M.), soldat, classe 1933, recrutement de Saint-Brieuc, mle 3341.
REGNIER (Auguste-P.), soldat, classe 1923, recrutement de Bar-le-Duc, mle 372.
REGNIER (Maurice-G.), soldat, classe 1932, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 3933.
REGNIER (Pierre-A.), soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement de Nancy, mle 1628.
REMOND (Raymond-R.), soldat, classe 1934, recrutement de Versailles, mle 1003. A titre posthume.
REMY (Alfred), caporal-chef, classe 1910, recrutement de Colmar, mle 1801.
RENAULT (Edouard), adjudant, classe 1942, mle 1940.
RENEVIER (Christian-M.-A.), capitaine, classe 1925, recrutement de Saint-Cyr.
RENNETEAU (Edouard), soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Niort, mle 1081.
RENON (Albert), soldat, classe 1937/A, recrutement d'Orléans, mle 522.
REQUET (Aimé-L.), lieutenant, classe 1926, recrutement de Montélimar, mle 466.
REVY (André-F.-C.), soldat, classe 1937, recrutement d'Annecy, mle 774.
REY (Georges-J.), caporal, classe 1934, recrutement de Valence, mle 1631.
REYNAUD (Léopold-G.), gendarme, classe 1933/2, recrutement de Privas, mle 1319.

REYNES (René), capitaine, classe 1927, recrutement de Nimes.
RIAUX (Alain-M.-G.), canonnier, classe 1933, recrutement de Saint-Malo.
RIBES (Auguste-F.), soldat, classe 1936/B, recrutement de Marseille, mle 2234.
RICARD (Georges-C.), maréchal des logis chef, classe 1938, recrutement de Nancy, mle 946.
RICHARD (Georges), soldat, classe 1931, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 506.
RICHARD (Jean-S.), soldat, classe 1931, recrutement de Saint-Etienne, mle 942.
RICHARD (Maurice-R.), soldat, classe 1921, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 6615.
RIGAL (Gabriel-A.-D.), caporal, classe 1932, recrutement de Versailles.
RISTA (Félix-E.-L.), lieutenant, classe 1940, recrutement de Nice, mle 52.
RITOUX (Germain), classe 1923, recrutement de Tulle, mle 1331.
RIVA (Paul-P.), soldat, classe 1929, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 3339.
RIVELLA (Pierre), sergent F. F. I., classe 1935, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 1217.
RIVES (André-A.-E.), maréchal des logis chef, classe 1938, recrutement d'Epinal, mle 225 L. M.
RIVIERE (Marcel-H.), soldat, classe 1934/1, recrutement d'Orléans, mle 606.
ROBERT (Fernand-P.-E.), soldat, classe 1938, recrutement de Grenoble, mle 1920.
ROBERT (Guy-C.-E.), sergent, classe 1923, recrutement de Saint-Brieuc, mle 2391.
ROBERT (Jean-E.), soldat de 1re classe, classe 1932 recrutement de Bourges, mle 134.
ROBERT (Marcel-E.), soldat, classe 1924, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 3956.
ROBIN (André-J.), classe 1933/2, recrutement de Versailles, mle 8224.
ROCHETTE (Paul), soldat, classe 1932, recrutement de Privas, mle 1162.
RODDE (Henri-J.), lieutenant, classe 1936, recrutement d'Aurillac, mle 797.
RODENAS (Raymond), soldat, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 3239.
ROGER (Fernand-L.), adjudant-chef, classe 1932, recrutement d'Amiens.
ROGINSKY (Jean-P.), 2e sapeur, classe 1933, mle 5070.
ROLLAND (Jean-L.), maréchal des logis, classe 1930, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1980.
ROSSIER (Jules-J.), adjudant, classe 1933, recrutement d'Annecy, mle 850.
ROT (Jean-P.), soldat, classe 1937, recrutement de Troyes, mle 128.
ROTA (Victor-J.), soldat, classe 1940, recrutement de Bourg, mle Blida C. C. 19324.
ROUBY (Etienne-J.), sergent, classe 1938, recrutement de Saint-Etienne.
ROUDOT (Joseph-N.), gardien de la paix, classe 1938, recrutement d'Epinal, mle 897.
ROUET (Albert-M.), soldat de 1re classe, classe 1933, recrutement de Chambéry, mle 1578.
ROUET (Henri-R.), soldat, classe 1934/2, recrutement de Poitiers.
ROUILLER (Paul-A.-M.), soldat, classe 1925, recrutement d'Argentan, mle 1287.
ROUMIGUIERES (René-P.), soldat, classe 1939, recrutement de Toulouse, mle 1717.
ROUQUETTE (Joseph-A.-L.), soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement de Versailles, mle 1658.
ROURE (Marcel), caporal, classe 1936, recrutement de Privas, mle 565.
ROUSSEAU (Marcel), lieutenant, classe 1934, recrutement de Poitiers.
ROUSSEL (François-V.), classe 1931.
ROUSSELOT (Roger-A.), classe 1932, recrutement de Dijon, mle 396.
ROUX (Jean), lieutenant, classe 1937, recrutement de la Rochelle.
ROUX (Jean-V.-C.-E.), lieutenant, classe 1940.
ROUX (Lucien-R.), soldat, classe 1923/19, recrutement d'Arras, mle 1211.
ROUX (Pierre-M.), soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Riom, mle 844.
ROUXEL (Marcel), brigadier, classe 1940, recrutement de Saint-Brieuc, mle 445. Actuellement sergent-chef.
ROZE (André-J.-J.-M.), 2e sapeur, classe 1939, recrutement de Saint-Brieuc, mle 87.
ROZEC (Jean-E.-G.), soldat, classe 1927, recrutement de Brest, mle 2347.
ROUZEE (Victor-P.), caporal, classe 1932, recrutement de Versailles.
RUBBIANESI (Viterbe), maréchal des logis chef, classe 193, recrutement de Thionville, mle 2525.
RUBIN (Fernand-M.), soldat, classe 1931, recrutement d'Annecy, mle 777.
RUHIER (Emile-F.), classe 1930, recrutement de Besançon, mle 682.
RUIU (Marius), classe 1919, recrutement de Marseille, mle 749.
SAGET (Pierre), caporal-chef, classe 1941, recrutement de la Seine.
SAGNARD (Louis-R.), soldat, classe 1938, recrutement de Saint-Etienne, mle 378.
SAHEL (René), soldat, classe 1936/37, recrutement d'Oran, mle 1531.
SAINCLIVIER (Marcel-A.), lieutenant, classe 1934/B, recrutement de Paris.
SAINGENEST (Marcel), classe 1928, recrutement de Saint-Omer, mle 2033.
SAINT-PAUL (Roberl-L.), soldat, classe 1932/2, recrutement de la Seine, mle 5051.
SALEUR (Albert-L.-C.), sous-officier de réserve, classe 1937, recrutement de Nancy, mle 100.
SALINGARDES (Irénée-A.), classe 1933, recrutement de Rodez, mle 2182, soldat.
SALOMON (Guy), classe 1946, recrutement de 1943, mle 20760.
SALUDAS (Etienne-G.), classe 1938, recrutement de Tarbes, mle 83206.
SALVETTI (Luro), classe 1915.
SANTELLI (Pierre), soldat, classe 1932, recrutement de Marseille, mle 5471.
SARI (Georges-T.), caporal, mle 1317, classe 1934, recrutement d'Epinal.
SARRE (Lucien-J.), lieutenant, classe 1928, recrutement de Clermont-Ferrand.
SARTHE (Célestin), soldat, classe 1927, recrutement de Tarbes.
SAUNIER (Raymond-A.-L.), caporal radio, classe 1938, recrutement du Mans, mle 1874.
SAURAT (Marcel), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Foix, mle 27.
SAVINA (Jacques-H.), sergent-chef, classe 1938, recrutement de Brest, mle 3119.
SAVOY (Marcel-E.), lieutenant, classe 1925, recrutement d'Amiens, mle 375.
SCHAEFFER (Alfred), classe 1940, mle A 4934.
SCHAMING (Georges-L.), adjudant, mle 21372.
SCHAUB (Pierre-P.), 2e classe, classe 1934/B, recrutement de Versailles, mle 9045.
SCHAUFFELBERGER (Marcel-F.), classe 1944.
SCHENCKBECHER (Jean-C.), aspirant, classe 1944, recrutement de Strasbourg.
SCHERTZER (Raymond-G.-F.), classe 1921, recrutement de la Seine.
SCHILLING (René-A.-J.), 2e sapeur, classe 1937, recrutement de 193—, mle 1325 ou 1385.
SCHLESINGER (Harry), soldat, classe 1921, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 721.
SCHMIDT (Pierre-M.), soldat, classe 1944, recrutement de Marseille.
SCHENEKENBURGER (Marcel), sergent de réserve, classe 1937, recrutement de la Seine, (4e bureau) mle 2703.
SCHREDER (André-J.), brigadier, classe 1929, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1022.
SCIOU (Jean-A.-M.), chargé de mission de 1re classe, classe 1940, recrutement de Lorient, mle L. M. 566.
SECCHI (Roméo), aspirant, classe 1938, recrutement de Digne, mle 81.
SEGOND (André-E.-F.), adjudant-chef, classe 1932/1, recrutement de Bordeaux, mle 151.
SEGUIN (Alfred-L.-P.), soldat, recrutement de Versailles, mle 5940.
SEGUR (Martial-A.), soldat, classe 1934/2, recrutement du Mans, mle 2522.
SEMONSSUS (Laurent-A.), soldat, recrutement de Montluçon, mle 181.
SEPULCHRE (Michel-A.), lieutenant, classe 1934/12, recrutement de Nancy, mle 476.
SERGE (Maurice-J.-M.), soldat, classe 1937/B, recrutement de Tarbes, mle 409.
SERGIER (Julien-C.), caporal, mle 13920, classe 1931, recrutement de Melun.
SERRADEIL (Joseph-C.), caporal-chef, classe 1921, recrutement de Perpignan, mle 1527.
SGAMBATO (Lucien-F.-J.), soldat, classe 1931, recrutement de Grenoble, mle 131.
SIBILE (Albert-C.), soldat, classe 1928, recrutement de Cambrai, mle 621.
SIGOT (Lucien-M.-R.), intendant de 3e classe, classe 1926, recrutement de Versailles.
SILBERMANN (Elie), brigadier, classe 1923, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 3975.
SIMEON (Henri), soldat, mle 1062, recrutement de Mâcon.
SINTES (Gabriel-L.), adjudant, classe 1931, recrutement d'Alger, mle 634.
SIROP (Alexandre-A.-S.), lieutenant, classe 1930, recrutement d'Oran, mle 2657.
SIVIAL (Robert), soldat, classe 1934, recrutement de Chartres mle 1272.
SMECCA (Michel), soldat, classe 1939, recrutement de Marseille, du groupe de chasse 2/6.
SOLVET (Louis-P.), sergent, classe 1927, recrutement de Melun, mle 42 L.
SOMER (Mohamed), caporal, classe 1936, recrutement d'Alger, mle 1463.
SONET (Emile), soldat, classe 1930, recrutement d'Epinal, mle 8220.
SONNTAG (Henri-L.), brigadier-chef, classe 1939, recrutement d'Amiens, mle 277.
SORET (Maurice-M.), sous-officier, classe 1939, recrutement de Mézières.
SOULIE (André-C.), adjudant-chef, classe 1926/1, recrutement de Versailles, mle 73.
SOUQUE (Jean), soldat, classe 1941, recrutement de Foix, mle 8826.
SOUVIGNET (Jean-B.-M.), classe 1930/32, recrutement de Saint-Etienne, mle 2402.
STAEDEL (Paul-J.), classe 1912, recrutement de Strasbourg.
STEPHAN (Louis-A.), capitaine de réserve, classe 1929, recrutement de Quimper.
STERNFELS (Ervin), classe 1942, recrutement de Strasbourg, mle 1925.
STOCK (Raymond), soldat, classe 1923/17, recrutement d'Epinal, mle 1192.
STOCKL (Joseph), classe 1918, recrutement de Mayenne, mle 164.
SUBLON (Henri-G.), adjudant-chef, classe 1933, recrutement d'Epinal, mle 3113.
SUC (Fernand), aspirant, classe 1929/2, recrutement d'Albi, mle 967.
SUHUBIETTE (Jean-B.-J.), classe 1926, recrutement de Mont-de-Marsan.
SULTAN (Albert) soldat S.T., classe 1930, recrutement de Constantine, mle 1411.
SUTY (Pierre-J.), brigadier-chef, classe 1930, recrutement de Mâcon.
SWYNGEDAUW (Georges-M.-A.), adjudant chef, classe 1927/2, recrutement de Metz, mle 1606.
TABAH (Salomon-J.), soldat, recrutement de Nice, mle 1104.
TAILLARD (Louis-J.-M.-J.), soldat, classe 1930, recrutement de Saint-Brieuc, mle 159.
TALANSIER (Camille-M.-A.), caporal, classe 1933, recrutement de mende, mle 334.
crutement de la Seine (4e bureau), mle 3184.
TALRICH (André-R.-M.), caporal, classe 1933/1, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 2233.
TANCHON (Maurice-A.), brigadier, classe 1933, recrutement de Châlon-sur-Marne, mle 3512.

TANTOT (André-J.), soldat, classe 1932/1, recrutement de Versailles, mle 1291.
TAROT (Jules-L.), adjudant, classe 1935, recrutement de Borges.
TAROT (Lucien), soldat, classe 1932/1, recrutement de la Seine 1er bureau, mle 7410.
TARRES (Arthur-L.), sous-lieutenant, classe 1928, recrutement de Mézières.
TASSIER (Georges-P.), classe 1931/B, recrutement de la Seine (2e bureau)
TAULEIGNE (Aimé-L.-V.), caporal, classe 1929, recrutement de Saint-Etienne, mle 651.
TENENBAUM (Georges), sergent, classe 1925, recrutement de la Seine (1e bureau), mle 1125.
TEOULE (Henri-L.), soldat, classe 1927, recrutement de Pont-Saint-Esprit.
TERRIER (Bernard-J.-J.), aspirant classe 1944, recrutement de Londres, mle 55295.
TERRIER (Paul-J.), soldat, classe 1938, recrutement de Versailles, mle 7275
TESSIER (Guillaume-L.), classe 19.., recrutement de Beauvais, mle 1372.
TEULIERES (André-F.-J.), capitaine, classe 1931/B, recrutement de Bordeaux.
THERRY (Charles), soldat de 1re classe, classe 1933, recrutement de Valenciennes, mle 916.
THIBAULT (André-L.-M.), classe 1923, recrutement de Rouen.
THIEBAUT (Léon), soldat, recrutement de Lorient, mle 787.
THIERARD (Paul-E.), soldat, classe 1937/A, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 639.
THIRION (Robert), brigadier, classe 1930, recrutement d'Epinal, mle 944.
THOMAS (Jean), caporal, recrutement de Quimper, mle 965.
THOMAS (Jean-A.-M.), sous-lieutenant, classe 1940, recrutement de Rouen, mle 364.
THOS (Anselme-M.), soldat, classe 1923, recrutement de Versailles., mle 7629
THUREL (Maurice), soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 954.
TIBERGHIEN (Jules-J.), sergent, classe 1928/4, recrutement de Lille, mle 3653.
TIPHINE (Jules-J.), employé à la S.N.C.F., classe 1927, recrutement de Besançon, mle 4326.
TISON (Auguste), soldat de 1re classe, classe 1938, recrutement d'Arras.
TISSIER (Raymond), brigadier, classe 1938, recrutement de Dijon, mle 1513.
TONON (Pierre-J.-G.), soldat, classe 1932, recrutement de Mézières, mle 702.
TOSELLO (Simon), soldat de 1re classe, classe 1931, recrutement de Toulon, mle 151.
TOSI (Marius), soldat, classe 1933/34, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 4618.
TOULGOAT (Jean-L.), soldat, classe 1922, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 2074.
TOUPET (Octave), soldat, recrutement de Béthune, mle 374.
TREUPEL (Edouard), soldat, classe 1931, recrutement de Saint-Brieuc, mle 201.
TRICHET (René), soldat, classe 1928/2, recrutement de Bergerac, mle 1273.
TRICOT (Paul), 1re classe, classe 1931, recrutement de Paris, mle 2109.
TRIOREAU (Albert-J.), soldat de 1re classe, classe 1936/A, mle 791, recrutement de la Seine (1er bureau).
TRUBERT (Albert), sergent, classe 1936/B, recrutement de Versailles, mle 2972.
TRUC DE LA SEIGLIERE (Pierre-G.), classe 1951, recrutement de Draguignan.
TUAILLON (Simon), soldat, classe 1933, recrutement d'Epinal, mle 86017.
TUNIS (Roger), soldat, classe 1932, recrutement de Versailles, mle 1218.
TUPIN (Amand-A.), adjudant-chef, classe 1930, recrutement de Rennes, mle 6838.
URBAIN (Marcel), soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Cambrai, mle 2612.
D'USSEL (Anne-A.-M.-F.), capitaine, classe 1933, recrutement de la Seine.
UZAC (Julien-G.), maréchal des logis, classe 1932/33, recrutement de Tarbes.
VAILLANT (Georges-A.), soldat de 1re classe, recrutement de Beauvais, mle 567.
VAILLANT (Lucien-R.-G.), brigadier-chef, classe 1933, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 1720.
VALENTIN (Pierre), soldat, recrutement du Puy, mle 985.
VALLEE (Julien-P.-M.), classe 1930, soldat, recrutement de Chartres, mle 679.
VALLOT (Jean-B.), classe 1929, recrutement de Saint-Etienne.
VANDERBECQUE (Célestin), soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement de Valenciennes.
VANDERLINDEN (Georges), soldat, classe 1931, recrutement de Saint-Omer, mle 698.
VANHOUTE (Marcel-J.), soldat, classe 1919, recrutement de Lille, mle 6310.
VANNELET (René-L.), soldat, classe 1929/3, recrutement de Saint-Brieuc, mle 325.
VANNIER (Louis-M.), sous-lieutenant de réserve.
VAPPREAU (Lucien-P.-P.), sapeur, classe 1935, recrutement de Beauvais, mle 523.
VARIN (Gabriel), soldat, recrutement de la Seine (6e bureau).
VASSEUR (Raymond-P.), aspirant, classe 1943, recrutement 1943.
VATEL (Roger-C.), soldat, classe 1933/2, recrutement de Versailles, mle 6473.
VAUJOUR (René-P.-E.), lieutenant-colonel, classe 1926, mle 190, recrutement de Tulle.
VEDRINE (Roger-P.), soldat, classe 1931, recrutement de Melun, mle 1498.
VEIT (Emile-A.), sous-lieutenant, classe 1920/1, mle 2292, recrutement de Thionville.
VELATI (Albert), soldat, classe 1933, recrutement de Metz, mle 200.
VENCK (René), soldat, classe 1922, recrutement d'Epinal, mle 1759.
VERBEET (Maurice-J.), soldat, recrutement de Lille, mle 7411.
VERCOUTTER (François-L.-A.), soldat, classe 1931, recrutement de Lille, mle 5985.
VERBECKEN (Camille), soldat de 1re classe, classe 1932/2, recrutement d'Amiens, mle 2671.
VERGEZ (Guy), maréchal des logis, classe 1944, mle 55712.
VERGNE (Antoine), soldat, classe 1937, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 937.
VERMEERSCH (Désiré-E.), classe 1926, recrutement de Lille, mle 1129.
VERMOREL (Xavier), sergent, classe 1937, recrutement de Pau, mle 1946.
VERNE (Laurent-V.), classe 1933/B, recrutement de Saint-Etienne, mle 4917.
VERNET (Ernest-L.), sergent, classe 1930, recrutement de Privas, mle 1225.
VERREUX (Marcel), soldat, classe 1938, recrutement de la Rochelle, mle 1934.
VERSTAVEL (Maurice-A.), brigadier, mle 1870, classe 1929/A, recrutement de Dunkerque.
DE VERTEUIL (Michel), lieutenant, classe 1930, recrutement d'Auch.
VETTORETTI (Auguste), soldat, classe 1930, recrutement d'Epinal, mle 2942.
VEYSSIERES (Antoine-R.), sergent de liaison classe 1931, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 985.
VEZIAT (Antoine-R.), soldat, classe 1929, recrutement de Marmande, mle 350.
VIAN (Jean-J.-A.), soldat, classe 1937, recrutement de Marseille, mle 1441.
VIARD (Maurice-G.), brigadier, classe 1931, recrutement de Chaumont, mle 526.
VICHARD (Robert-H.), adjudant, classe 1939/E/V, recrutement d'Epinal, mle 746.
VIDAL (Edouard-A.), classe 1933, recrutement d'Aurillac, mle 635.
VIDALENC (Jean-M.), soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Aurillac, mle 1573.
VIDEAU (Louis), gendarme.
VIDEAU (Martial), soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement d'Angoulême, mle 449.
VIELFAURE (Michel-C.-A.), caporal, classe 1938, recrutement de Privas, mle 263.
VIENNE (Léonce-L.-E.), médecin lieutenant, classe 1931, recrutement de Lille.
VIEVILLE (Robert-A.-L), classe 1940, recrutement de Casablanca.
VIGNAUD (Pierre-M.), soldat, classe 1927, recrutement de Limoges, mle 848.
VIGNAUD (René), sergent-chef, classe 1937/1, recrutement d'Angoulême, mle 6367.
VIGNE (Arthur-E.), capitaine, classe 1919, recrutement de Nîmes, mle 1807.
VIGNE (Jean), soldat, classe 1939, recrutement de Bordeaux, mle 2175.
VIGUERIE (Roland), soldat, recrutement de Versailles.
VILLAR (Joseph-A.), soldat de 1re classe, classe 1940, recrutement du Maroc.
VILLERS (Robert-J.-B.), soldat, classe 1926/2, recrutement de Lille, mle 24212.
VILLEVAL (Jean-L.), sous-lieutenant, classe 1933, recrutement de Mézières.
VINCENSINI (Jean), sergent-chef, classe 1932, recrutement d'Ajaccio, mle 1553.
VINCENT (Paul), soldat, classe 1924, recrutement d'Epinal, mle 1077.
VIROT (André-L.), sergent, classe 1927/2, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 4655.
VITEL (Georges), soldat, classe 1937, recrutement de la Seine, mle 2250.
VOGEL (Marcel-M.), soldat de 1re classe, classe 1936, recrutement de Strasbourg, mle 1410.
VOIRIN (Maurice-L.), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement du Rhône-Sud, mle 1309.
VOIRIN (Roger-A.), caporal-chef, classe 1936, recrutement de Bar-le-Duc.
VOISIN (Henri-L.), soldat, recrutement de 1932, mle 2458.
WACQUEZ (Alfred-A.), 1er sapeur, classe 1932, recrutement de Cambrai, mle 444.
WALTER (Albert-G.), classe 1942.
WARIN (André-E.), caporal, classe 1925, recrutement de Versailles, mle 3166.
WATIEZ (Fernand), sergent, classe 1935, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 1214
WATTON (Albert), lieutenant, classe 1933, recrutement: 1932.
WEHRLI (Gustave-F.), sergent, classe 1942, recrutement de Montluçon, mle A. 8122/42.
WEILL (Jean-J.), classe 1937, recrutement de Strasbourg, mle 271.
WEILL (Léon), agent auxiliaire, classe 1927, recrutement de la Seine (6e bureau).
WEITE (Pierre-J.), soldat, recrutement de Besançon, mle 2118.
WHULER (Louis-A.-J.), caporal-chef de réserve, classe 1935, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 76.
WIDMER (Guillaume-G.), chef de bataillon de réserve.
WINE (René), sergent, classe 1941.
WOUTAZ (Jean-R.), sous-lieutenant, classe 1944, recrutement: 1942.
WYART (Louis-H.), classe 1934/B, recrutement de Saint-Omer, mle 1312.
YASINSKA (Emile), classe 1913, recrutement de Toulon B.M.R., mle 1720 T 42.
YETTE (Georges-L.-P.-A.), soldat, classe 1931, recrutement de Saint-Omer, mle 3197.
YOUX (Jean), soldat, recrutement de la Rochelle, mle 14799.
YVAY (André), soldat, classe 1935, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 1212.
ZAFIROPULO (Costia), lieutenant, classe 1937, recrutement de Marseille.
ZUMETA (Roger), soldat, classe 1927, recrutement de Bordeaux, mle 488.
ZUSSY (Henri), sergeut-chef, classe 1938, recrutement de Mulhouse.

Décret du 31 janvier 1949 portant attribution de la médaille des évadés.

Par décret en date du 31 janvier 1949, la médaille des évadés est conférée aux candidats dont les noms suivent avec accompagnement d'une lettre de félicitations:

BOUR (Jean-R.), adjudant, classe EV 1939-1941, recrutement de Metz.

DELPECH (Marceau-U.), soldat, classe 1926, recrutement de Rodez.

DENIS (Hélias-L.), adjudant de réserve, classe 1928, recrutement de Valenciennes, mle 451.

FOUQUET (Guy-A.-J.), caporal, classe 1942, recrutement 1944.

FRANCO (Henri-E.-L.), soldat, classe 1934/2, recrutement de Toulon, mle 2075.

FROT (Marcel-L.), 1re classe, classe 1934/2, recrutement de Melun.

LABES (Jacques-V.), sous-lieutenant de réserve, classe 1932 B, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 3102.

LABORDE-GRANGE (Jean-R.), sergent F. F. I., classe 1933, recrutement de Tarbes, mle 749.

LACOSTE (René), capitaine F. F. I., classe 1931/2, recrutement de Périgueux, mle 763.

LAGURGUE (Henri), classe 1934/2, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 1676.

LAMBERT (Lucien-A.), soldat, classe 1933, recrutement de Versailles, mle 4800.

LASSERRE (Félix-P.-L.), classe 1932, recrutement de Bordeaux, caporal-chef.

LEBIDOIS (Arsène-A.), caporal, classe 1933, recrutement de Rouen, mle 868.

LECA (Jean), adjudant, classe 1928, recrutement d'Ajaccio, mle 1255.

LOSFELD (André), maréchal des logis, classe 1924, recrutement de Lille.

MACHEFERT (Maurice), capitaine F. F. I., classe 1936, recrutement de la Rochelle, mle 4416.

MAGRET (Marcel-M.), 1re classe, classe 1934/2, recrutement de Bordeaux, mle 268.

MAIREY (André), soldat, classe 1928, recrutement de Belfort, mle 632.

MARCELLI (Charles-F.), adjudant de réserve, classe 1930, recrutement d'Ajaccio, mle 870.

MARCHADOUR (Guillaume-J.-F.), sergent-major, recrutement de Brest, mle 4507, classe 1938.

MARIANI (Ange-F.), agent de renseignement, classe 1932, recrutement d'Ajaccio, mle 3244 T 33.

MARTIN (Alfred), sous-brigadier de police, classe 1928, recrutement de Limoges, mle 1085.

MERIC (Jean-L.-B.), capitaine, classe 1928/3, recrutement de Toulouse.

METRAS (Charles-T.), cavalier, classe 1927, recrutement de Bourg, mle 1176.

MIEUSSET (René-J.-F.), lieutenant, classe 1936, recrutement d'Annecy, mle 741.

NAUDY (Etienne-A.), aspirant, classe 1928, recrutement de Toulouse, mle 1467.

NEE (Roger-A.-P.), soldat, classe 1929, recrutement de Versailles.

NOCHER (Roger-G.), sergent de réserve, classe 1937, recrutement 4e bureau, mle 2133.

OURY (Louis-P.-J.), lieutenant, classe 1927/3, recrutement de Lorient, mle 6148.

OUVRARD (Pierre-A.-A.), adjudant de réserve, classe 1940, recrutement de Niort, mle 35.

PINATON (Hubert), adjudant, classe 1941, recrutement de Valenciennes, mle 969.

POIRIER (Albert), classe 1935, recrutement d'Auxerre, mle 346.

PUZENAT (Roger-P.-M.), maréchal des logis, classe E. V. 1939, recrutement de Mâcon.

RATON (André-A.), lieutenant, classe 1934/1, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 815.

ROUET (Georges-Y.), sergent, classe 1939, recrutement de la Roche-sur-Yon.

ROUVIER (Jean), gendarme, classe 1938, recrutement de Privas, mle 213.

SCORDEL (Eusèbe-A.-B.), classe 1928, recrutement d'Orléans, mle 115.

SENFTLE (Albert-R.), sergent, classe de recrutement 1933, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 3528.

SIMON (Laurent), brigadier-chef, classe 1924, recrutement de Chartres.

STEINMETZ (Pierre), adjudant, classe 1929/2, recrutement de Saverne.

TARDIEU (Urbain-L.), classe 1924, recrutement de Mende, mle 724.

TAVERNIER (Charles), lieutenant F. F. I., classe 1933/B, recrutement de Béthune, mle 2536.

THIBAUDEAU (Gaston-J.-H.-R.), canonnier, classe 1935, recrutement de Metz, mle 786.

THINQUE (Jean-R.), maréchal des logis, classe 1933/2, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 135.

TIJOUX (Kléber-M.), maréchal des logis, classe 1932, recrutement de la Rochelle, mle 13824.

TINARAGE (Georges), capitaine, classe 1929, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 1817.

TRZEINKA, TRINKA (nom francisé par décret) (Simon), classe 1939, Ev., recrutement de la Seine (central), mle 9414.

VACCHINO (Paul-F.), sergent-major, classe 1938, recrutement de Toulon, mle 432.

VALENTIN (Raymond-M.-R.), soldat, classe 1932, recrutement d'Epinal, mle 1718.

VANDREBECK (Jean-M.), soldat, classe 1920, recrutement de Valenciennes, mle E.M. 202.

VAUCHE (Paul-P.), sergent-chef, mle 1130, classe 1939, recrutement de Mézières.

VIGOURT (Marcel), soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 202.

VINCIGUERRA (Pierre-M.), capitaine, classe 1932, recrutement d'Ajaccio.

WACHSMANN (Eric), brigadier-chef, classe 1929, recrutement de Strasbourg.

WELT (Léo), brigadier, mle 9581, classe 1943, recrutement de Paris.

WEST (Justin-H.-L.), maître ouvrier, classe 1928, mle 807, recrutement de Versailles.

WILLAME (Albert), brigadier-chef, classe 1931, recrutement de Cambrai, mle 605.

WIND (Armand), maréchal des logis, classe 1926/1, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 347.

Décret du 31 janvier 1949 portant attribution de la médaille des évadés.

Par décret en date du 31 janvier 1949, la médaille des évadés est conférée aux candidats dont les noms suivent avec accompagnement d'une citation entraînant le droit au port de la Croix de guerre:

A l'ordre du corps d'armée.

FEUVRIER (Paul-H.), sergent-major, classe 1916, recrutement de Besançon, mle 717.

LEIBRANDT (Rodolphe), caporal-chef, classe 1935, recrutement de Strasbourg, mle 312.

SCHNERB (Claude-R.), soldat, recrutement de la Seine (6e bureau), classe 1934.

A l'ordre de la division.

DELAVAL (Alfred-J.), sergent-chef, classe 1938, recrutement de Béthune.

GESLAIN (Rémy-A.), caporal, classe 1935/B, recrutement 1937, mle L.M. 109.

A l'ordre de la brigade.

AUGEIRE (Paul-J.), soldat, classe 1921, recrutement de Clermont-Ferrand, mle C.M. 132.

ECONOMOU (Alexandre), classe 1939, recrutement de Reuilly, mle 8859, sergent de réserve.

GOUPY (René-G.), aspirant, classe 1934, recrutement d'Amiens, mle 4609.

JORDAN (Jacques), sergent-chef, classe 1934, recrutement de Brest, mle 36236.

MELLERIO (Marie-F.-G.-R), sergent de réserve, classe 1932, recrutement de la Seine (6e bureau).

RELIANT (Louis-A.), soldat, classe 1932, recrutement de Moulins, mle 834.

VILLARD (Albert-J.), soldat, classe 1938, recrutement de Saint-Etienne, mle 5028.

A l'ordre du régiment.

BOSSARD (Pierre-M.), caporal, classe 1936, recrutement de Rennes.

BOUSQUET (Simon-H.), soldat, classe 1935, recrutement de Carcassonne, mle 343.

BOYER (Joseph-L.), soldat, classe 1930, recrutement de Marseille, mle 8.

FAINTRENIE (Louis-A.), soldat, classe 1930, recrutement d'Aurillac, mle 367.

MAISTRET (Jean), aspirant, recrutement de Vesoul.

MATHIEU (Henri), soldat, classe 1925-2, recrutement de Saintes, mle 1076.

NOUAILHAS (Pierre-F.), caporal, classe 1930, mle 293, recrutement de Limoges.

OLICHET (Roger-F.), soldat, classe 1937, recrutement de Nantes, mle 9125.

ORIOL (Auguste-M.-L.), ex-caporal-chef, classe 1929, recrutement de Saint-Etienne.

ORSAT (René-L.-A.), caporal-chef, classe 1931, recrutement de Besançon, mle 329.

PINEL (Daniel), soldat, classe 1928, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 7001.

MARIN (René-M.-J.-F.), soldat, classe 1934, recrutement de Laon, mle 1365.

PUECH (Augustin-R.), soldat, mle 215, classe 1935, recrutement de Montpellier.

ROTH (Joseph), caporal-chef, classe 1939, mle 3240, recrutement de la Seine (4e bureau).

SERRAT (Maurice), soldat, classe 1932-2, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 618.

THEBAULT (Henri-M.), soldat, classe 1934, recrutement de Rennes, mle 1881.

TUPIN (Victor-L.), caporal, classe 1935, recrutement de Besançon, mle 258.

VERSTRAETEN (Edouard), caporal, classe 1931, recrutement de Lille, mle 6516.

VIOLET (Gabriel-L.-L.-M.), caporal-chef, classe 1935, recrutement de Chaumont, mle 665.

Rattachement du bureau des décorations au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre).

Par arrêté en date du 15 janvier 1949, le bureau des décorations (5e bureau de la direction du personnel militaire de l'armée de terre) est rattaché au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre). A compter du 1er février 1949, il fait partie intégrante des bureaux du cabinet.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE 1949

ARMÉE ACTIVE

Sont inscrits au tableau d'avancement pour 1949:

GENDARMERIE NATIONALE

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

1 Rebour (Maurice-Charles).
2 Ferreboeuf (Philippe-François).
3 Davergne (Maurice-Louis-Gustave)
4 Vial (Jean-Marcel).
5 Bobillon (Léon).
6 Grayol (Raymond-Ludovic).
7 Degre (Marcel-Adrien).

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs d'escadron:

1 Lefavader (Georges-Louis).
2 Le Dall (Jean-Henri).
3 Soymie (Pierre-Henri-Marie).
4 Laforêt (Louis-Antoine).
5 Laurens (Pierre).
6 André (Roger-Jean-Charles).
7 Dutheil (Pierre-Marius).
8 Pouyade (Jean).
9 Gaulard (André-Joseph).
10 Py (Clément-Louis-François).
11 Arabeyre (Joseph-Sylvain).
12 Meygret-Collet (Gabriel-François-Marius).
13 Jounieaux (Marcel-Charles-Joseph).
14 Lebel (Maurice-Victor-Antoine).
15 Crozafon (Emile - Charles - Alexandre - Maurice).
16 Dupuy (Robert-Paul).
17 Dailly (André-Georges-Henri).
18 Vessereau (Fernand-Georges).
19 Rombach (Fernand-Edouard-Emile).

Pour le grade de chef d'escadron:

MM. les capitaines:

1 Deniaud (Maurice-Alexis-Olivier).
2 Camus (Marcel-Alfred).
3 Heitinger (Albert-Pierre-Eugène).
4 Oudin (Pierre-Marcel).
5 Chenu (Raymond-Clément).
6 Goyard (Joseph-Emile-Roger).
7 Mirande-Ire (Joseph-Jean-François).
8 Rey (Roger-Auguste-Baptiste).
9 Laval (Georges-André).
10 Tournoud (Emile-Octave).
11 Merian (Henri-François).
12 Bognel (Louis-François).
13 Goue (Raymond).
14 Rabot (Raymond).
15 Rathier (Joseph-Georges-Robert).
16 Colombies (André-Jean).
17 Maes (Georges).
18 Hubert (Maurice-François).
19 Richard (Jacques-Maurice).

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

1 Bergeret (Henri-Marie-Antoine).
2 Haulin (Gabriel-Armand).
3 Mossmann (Auguste).
4 Borel (Paul-Eugène).
5 Rol (Florentin-Marie-Louis).
6 Deboudt (Guy-Lucien).
7 Percherancier (Roland-Marc).
8 Locher (Jean-Joseph).
9 Vicq (Pierre).
10 Rivière (Jean-Edouard-Victor).
11 Maitharrou (Gaston-Eugène).
12 Mazet (Pierre-Etienne-Antoine).
13 Stoltz (Armand-Martin).
14 Gouze (Elois-Achille).
15 Bealon (Jean-Louis).
16 Herbelot (Marcel-Alphonse).
17 Saux (Camille-Marius).
18 Fourre (Henri-Jean-Désiré).
19 Prévotat (Roger-Victor).
20 Jolly (Pierre-Eugène-Adrien-Jean) (lieutenant, à titre temporaire, du 1er octobre 1942).

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les sous-officiers:

1 Crombez (Henri).
2 Richon (Jean-Camille).
3 Jacquemin (Adrien-Charles).
4 Lefort (Louis).
5 Gertholfert (Jean-Baptiste-Charles).
6 Barrière (Jean-André).
7 Bonnet (Henri).
8 Tane (Roger-Fernand).
9 Longerey (Jean-Oscar).
10 Vie (Marcel-Ernest-Joseph).
11 Bertone (Louis-Félix).
12 Germain (Marcel-Léon).
13 Dauvergne (Constant-Désiré).
14 Lugan (Robert).

JUSTICE MILITAIRE

Pour le grade de colonel de justice militaire.

MM. les lieutenants-colonels de justice militaire:

1 Camadau (Marcel-René).
2 De Tanouarn (Henri-Marie-Joseph-Xavier).

Pour le grade de lieutenant-colonel de justice militaire.

MM. les commandants de justice militaire:

1 Geos (Jean-Marius).
2 Gidon (Camille-Antoine).

Pour le grade de commandant de justice militaire.

MM. les capitaines de justice militaire:

1 Theret (François-Auguste-Emile).
2 Raymond (Georges-Léon).
3 Lequette (Gérard-Etienne-Michel-Marie).
4 Richard (Roger-Gustave-Alexandre).
5 Hennequin (François-René).
6 Franchi (Robert-Blaise-Antoine).

Pour le grade de lieutenant-colonel greffier.

1 M. le commandant greffier Teisseire (Ernest-Darius-François-Louis).

Pour le grade de commandant greffier.

1 M. le capitaine greffier Poirier (Emile-Marie-Benjamin-Joseph).

Pour le grade de capitaine greffier.

MM. les lieutenants greffiers:

1 Fauron (Denis).
2 Lespiaucq (Jean-Louis).

Pour le grade de sous-lieutenant greffier.

MM. les sous-officiers (commis greffiers):

1 Vihneau (Jean-Aristide-Alcide).
2 Menuat (Marcel-Serge).
3 Sandrat (Louis-Antoine).

Fait à Paris, le 1er février 1949.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers cuisiniers, boulangers, cordonniers, tailleurs et maîtres d'hôtel.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		I. — CUISINIERS		
		Maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Lorcan (André)	29136 V	4 septembre 1938.	*Arromanches.*	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Cornec (Jean)	137626 M	12 février 1930.	Disponible Toulon.	
Hanen (Fernand)	1726 C 30	29 juillet 1930.	E. M. 3e région.	
Yannic (Georges)	36 B 32	15 juillet 1932.	Disponible Brest.	
Borres (Louis)	84 T 31	20 décembre 1936.	E. A. M. F. Toulon.	
Soubrie (André)	411 R 35	11 février 1937.	*Béarn.*	
Raffin (Pierre)	6 RASG	1er mars 1937.	D. P. Toulon.	
		II. — BOULANGERS		
		Seconds maîtres.		
		a) *N'ayant pas fait campagne.*		
Moan (François)	3384 B 28	13 juillet 1928.	Dépôt Toulon.	
Gourhant (Pierre)	3133 B 32	13 septembre 1938.	*Arromanches.*	
		b) *Ayant fait campagne.*		
Jezequel (Yves)	682 B 28	20 juillet 1942.	E. M. 2e région.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		III. — **CORDONNIERS**		
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Reboux (Pierre)	2169 B 35	6 juillet 1935.	Marine Paris.	
Simon (Théophile)	1490 L 35	10 octobre 1935.	E. A. M. F. Toulon.	
		IV. — **TAILLEURS**		
		Seconds maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Croîbois (Charles)	4456 T 31	27 août 1934.	Marine Paris.	
Scavennec (René)	686 L 35	23 août 1937.	I. M/me Bizerte.	T. D.
Urien (Joseph)	2017 B 29	31 décembre 1944.	Dépôt Brest.	
		V. — **MAITRES D'HOTEL**		
		Maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Lassalle (Auguste)	2913 T 32	15 octobre 1932.	Disponible Toulon.	
Bernard (Louis)	3347 B 28	1er septembre 1944.	E. M. 3e région.	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Guilloux (Jean)	4307 B 28	12 juillet 1932.	Disp. Cherbourg.	
Mazolli (Joseph)	123 T 33	24 mai 1933.	E. M. Mne Tunisie.	T. D.
Penhouet (Louis)	791 L 32	19 janvier 1934.	Cercle et Foyer Bizerte.	T. D.
Gourmelon (Yves)	4264 B 34	17 avril 1934.	Marine Paris.	
Lachivert (Antoine)	4075 B 36	6 août 1936.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Sallabery (Henri)	471 R 36	2 septembre 1936.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Grijol (François)	4158 B 34	30 juillet 1937.	Disponible Brest.	

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers fusiliers et clairons.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		I. — **FUSILIERS**		
		Maîtres principaux.		
		a) *N'ayant pas fait campagne.*		
Le Gall (François)	443626 H	17 juillet 1928.	B. A. N. Cuers.	
Poullilou (François)	1513 L 28	28 novembre 1932.	Compagnie de garde Brest.	
		b) *Ayant fait campagne.*		
Omnes (Louis)	420771 H	1er janvier 1932.	Dépôt de Cherbourg.	Pas Indochine.
Le Doujet (Jean)	37295 III	5 juillet 1938.	C. F. Mimizan.	
Néa (Jean)	47726 H	8 juillet 1943.	C. F. Mimizan.	
Le Bretton (Pierre)	420892 H	1er octobre 1944.	Ecole navale.	
Ane (Albert)	54127 I	26 octobre 1944.	*Arromanches.*	
		Premiers maîtres.		
		a) *N'ayant pas fait campagne.*		
Guezennec (Charles)	2538 B 31	1er octobre 1932.	Centre Sirocco.	T. D.
		b) *Ayant fait campagne.*		
Pronost (François)	61327 H	10 octobre 1929.	Disp. Brest.	
Cornet (Eugène)	1824 V	2 septembre 1932.	U. M. Oran.	T. D.
Samzun (Lucien)	23027 III	12 mars 1933.	Marine Alger.	T. D.
Bourgeois (Jean)	3327 T 31	29 mars 1936.	*Georges-Leygues.*	
Hacquard (Louis)	4505 T 33	23 janvier 1937.	U. M. Casablanca.	T. D.
Saillet (Félix)	71762 I	11 septembre 1937.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Tanguy (Jacques)	27 B 29	17 septembre 1937.	E. A. M. F. Toulon.	Pas Indochine.
Muller (Lucien)	449 C 31	20 janvier 1939.	Disponible Brest.	
Le Chevretel (Joseph)	4565 C 32	28 mars 1939.	E. A. M. F. Toulon.	
Berger (Alfred)	3602 C 29	12 août 1939.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Molinet (Oscar)	69804 I	1er avril 1940.	Dépôt de Toulon.	
Le Brun (Paul)	2853 B 28	1er avril 1940.	Ecole Mousses Loctudy.	
Le Cossec (Christophe)	440627 H	14 février 1941.	C. F. Mimizan.	
Auzanneau (Adrien)	452 R 33	18 juin 1941.	*Gloire.*	
Gallene (Jules)	1570 L 29	26 janvier 1942.	Campagnie garde Toulon.	
Laurent (Henri)	444727 H	8 juin 1942.	Ecole des Pupilles.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Cuillic (Charles)	119789 H	14 août 1927.	C. F. Pont-Réan.	
Rozec (Pierre)	30026 H	16 avril 1929.	Dépôt de Cherbourg.	
Lapart (Joseph)	32126 H	11 décembre 1929.	B. A. N. Lanvéoc.	
Germain (Gaston)	30927 IV	3 décembre 1930.	Disp. Toulon.	
Le Vourch (Jean)	4369 B 28	1er décembre 1931.	U. M. Baie-Ponty,	T. D.
L'Hyver (Joseph)	2363 B 31	6 juillet 1931.	Disp. Brest.	Pas Indochine.
Laffont (Jean)	4436 R 23	31 janvier 1935.	*Albatros.*	
Ducrocq (René)	10727 VI	20 février 1936.	*Marocain.*	
Gac (Jean)	60827 H	2 juin 1936.	Disp. Toulon.	Pas Indochine.
Rohou (Henri)	1989 B 30	26 octobre 1936.	*Fantasque.*	
Rannou (Pierre)	2403 B 31	1er décembre 1936.	Frégate *Mermoz.*	T. D.
Schoen (François)	1196 C 29	21 juin 1937.	Dépôt de Cherbourg.	
Feat (Jean)	581 B 34	21 juin 1937.	*Jean-Bart.*	Pas Indochine.
Feurer (Eugène)	1133 T 30	2 juillet 1937.	*Somali.*	
Hirschmuller (Arthur)	3653 C 29	4 juillet 1937.	Marine Strasbourg.	
Le Bihan (Joseph)	2686 B 32	1er août 1937.	Ecole Mousses Loctudy.	
Magvan (Louis)	444 B 34	21 octobre 1937.	Centre Siroco.	T. D.
Nirrengarten (René)	239 C 31	20 mai 1938.	*Kléber.*	
Le Fessant (Albert)	241 B 30	2 juillet 1938.	*Triomphant.*	
Mevel (Jean)	1250 B 28	7 décembre 1940.	Disp. Toulon.	
Uny (Pierre)	386727 V	16 mai 1941.	B. P. A. N. Hyères.	
Muller (Albert)	1166 T 32	1er septembre 1941.	Cercle et Foyer Toulon.	Pas Indochine.
Michel (Henri)	2053 B 35	26 janvier 1942.	Cours B. S.	T. D.
Guinvarch (Raymond)	2383 B 31	1er juillet 1942.	*Hoche.*	
Peoch (Laurent)	453626 H	1er juillet 1942.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Coum (Jean)	1691 B 32	6 juillet 1942.	C. F. Mimizan.	
Le Borgne (Roger)	2579 B 36	2 août 1942.	*Algérien.*	
Tonnerre (Mathieu)	1321 L 35	22 septembre 1942.	Commando de Penfentenyo.	
Le Roy (Jean)	742 B 31	20 octobre 1942.	B. E. Lartigue.	T. D
Navarre (Pierre)	1181 R 36	16 novembre 1943.	*Marceau.*	
Mees (Marcel)	240 T 29	1er janvier 1944.	C. F. Mimizan.	
Braun (Gustave)	800 T 33	1er février 1944.	B. A. N. Cuers.	
Abiven (Marcel)	1916 B 31	1er avril 1944.	D. P. Cherbourg.	
Le Blanc (Jacques)	3891 C 31	1er juillet 1944.	Marine Paris.	
Combeau (Noël)	1021 C 33	1er juillet 1944.	Marine Paris.	
Le Gentil (Lucien)	16 B 35	1er juillet 1944.	*Richelieu.*	
Tallec (Joseph)	3118 B 29	1er juillet 1944.	Dépôt Sidi-Abdallah.	T. D.
Seconds maîtres.				
(N'appartenant pas au cadre spécial.)				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Cros (Paul)	992 C 32	4 juillet 1932.	Marine Oran.	T. D.
Bergeret (Germain)	1238 T 33	21 août 1933.	Marine Kébir.	T. D.
Le Mare (Marcel)	980 C 34	16 janvier 1935.	Ecole territoriale Toulon.	Pas Indochine.
Riou (Alain)	2369 B 36	21 août 1935.	Cours Gradés.	T. D.
Le Bris (Nicolas)	2134 B 35	3 avril 1937.	Disponible Brest.	
Guivarch (Raymond)	3145 B 39	1er janvier 1941.	Disponible Brest.	
Cadiou (Lucien)	2981 T 41	10 avril 1941.	Cours Gradés.	T. D.
Seveno (Jean)	362 L 39	1er juillet 1942.	Cours Gradés.	T. D.
b) *Ayant fait campagne.*				
Maréchal (Pierre)	381126 H	16 juin 1937.	Centre Siroco.	T. D.
Ferry (Jules)	811 T 34	16 décembre 1940.	Centre Siroco.	T. D.
Le Moal (Henri)	1022 B 38	23 août 1941.	Cours Gradés.	T. D.
Kerdraon (Jean)	2635 B 32	7 juillet 1942.	Cours Gradés.	T. D.
Becker (Jean)	683 T 37	1er décembre 1942.	Cours Gradés.	T. D.
La Planche (Jules)	1074 B 36	6 février 1943.	C. F. Mimizan.	
Mingant (Louis)	1745 B 31	1er juillet 1944.	E. S. Navale Bordeaux.	
L'Herminot (Henri)	617 C 35	1er juillet 1944.	*Gloire.*	
Le Gall (Jean)	1711 B 35	18 juillet 1944.	Ecole des Pupilles.	
Kerneff (Yves)	62026 I	1er septembre 1944.	Compagnie garde Brest.	
Carlou (André)	818 B 35	1er septembre 1944.	Disponible Brest.	
Melero (Adrien)	1 BIZ 28	7 septembre 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D
Gasnier (Maurice)	205 B 34	7 septembre 1944.	C. F. Pont-Réan.	
Poubennec (Albert)	815 B 31	26 septembre 1944.	C. F. Mimizan.	
Gollas (André)	220 B 34	1er octobre 1944.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Quemeneur (Yves)	1890 R 35	1er octobre 1944.	Centre Bonnettes.	
Simon (Gabriel)	2727 B 36	1er octobre 1944.	Cours Gradés.	T. D.
Simon (Joseph)	180 B 38	1er octobre 1944.	Cours Gradés.	T. D.
Goudrebranche (Clet)	2149 B 31	10 octobre 1944.	Hôpital Sainte-Anne.	
Tanguy (Jean)	3373 B 38	10 octobre 1944.	Cours Gradés.	T. D.
Le Corre (François)	3773 T 41	10 octobre 1944.	C. F. Mimizan.	
Goraguer (Henri)	2229 T 37	20 octobre 1944.	Dépôt Toulon.	
Le Goff (Louis)	1166 L 37	20 octobre 1944.	Centre Siroco.	T. D
Lesteven (Yves)	1121 B 30	22 octobre 1944.	C. F. Mimizan.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Seconds maîtres.				
(Cadre spécial.)				
a) N'ayant pas fait campagne.				
Ramonet (Auguste)	3245 B 36	4 août 1938.	Centre Sirocco.	T. D.
Loisel (Pierre)	1632 B 39	11 mars 1943.	C. F. Pont-Réan.	
Desage (André)	1108 R 35	1er mars 1944.	Disp. Toulon.	
Guivarch (Olivier)	4106 GAS 43	6 juillet 1944.	C. F. Mimizan.	
Guillerm (Yves)	3138 T 42	27 avril 1945.	Centre Sirocco.	T. D.
b) Ayant fait campagne.				
Fraval (Gildas)	842 L 34	19 octobre 1938.	Centre Sirocco.	T. D.
Le Gloahec (Alfred)	377 L 39	27 août 1942.	Cours B. S.	T. D.
Le Deliliou (Marcel)	389 B 39	15 novembre 1942.	B. E. Lartigue.	T. D.
Boussard (Désiré)	3129 B 37	1er mars 1943.	Centre Sirocco.	T. D.
Lize (Louis)	303 L 37	1er octobre 1944.	B. A. N. Cuers.	
Colard (Gaston)	816 B 40	1er octobre 1944.	Disponible Brest.	
Cayez (Augustin)	1417 C 39	20 octobre 1944.	*Emile-Bertin.*	
Le Rolland (Pierre)	899 B 38	23 novembre 1944.	C. F. Mimizan.	
Poullelaouen (Jean)	1265 B 38	23 novembre 1944.	Commando Trepel.	
Guedez (Corentin)	3877 B 38	4 décembre 1944.	*Georges-Leygues.*	
Le Grognec (Joseph)	869 L 39	4 décembre 1944.	C. F. Pont-Réan.	
Gramouille (Célestin)	1392 B 39	4 décembre 1944.	Centre Sirocco.	T. D.
Domel (Constant)	735 L 39	20 décembre 1944.	*Richelieu.*	
Harnwell (Robert)	4719 T 36	26 décembre 1944.	Ecole des Bormettes.	
Hautmann Emile)	1959 T 29	26 décembre 1944.	Centre Sirocco.	T. D.
Jan (Alexandre)	331 B 36	31 décembre 1944.	Ecole Electriciens Cherbourg.	
De'attre (Jean)	475 C 37	31 décembre 1944.	Centre Sirocco.	T. D.
L'Helgouach (Robert)	2222 B 37	31 décembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Quillien (Roger)	1447 L 38	31 décembre 1944.	Commando Hubert.	
II. — CLAIRONS				
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Le Gall (Henri)	130369 M	17 juin 1924.	C. F. Pont-Réan.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Georgelin (Jean)	2188 B 33	22 novembre 1933.	C. F. Mimizan.	
Le Scoarnec (Adrien)	2026 B 34	2 novembre 1937.	Ecole territoriale Toulon.	

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers chauffeurs.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Premiers maîtres.				
a) N'ayant pas fait campagne.				
Lagadec (François)	4098 B 30	4 septembre 1930.	C. F. Pont-Réan.	
b) Ayant fait campagne.				
Rideau (Louis)	131595 E	9 février 1929.	B. M. M. Brest.	
Deglise (Joseph)	381 T 30	24 juin 1932.	*Lorraine.*	
Maîtres.				
a) N'ayant pas fait campagne.				
Prigent (François)	2196 B 29	22 mars 1932.	Frégate *Laplace.*	T. D.
Le Gouëffiec (Guillaume)	2223 B 32	25 août 1932.	*Duquesne.*	T. D.
Le Bars (Jean)	1977 B 32	11 septembre 1936	*Jurien-de-la-Gravière.*	
Le Morvan (Joseph)	2181 B 32	16 décembre 1940.	*Dixmude.*	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maîtres (*suite*).				
b) Ayant fait campagne.				
Petitlemange (Jean)	301 T 28	26 janvier 1939.	*Malin.*	Pas Indochine.
Mevel (Louis)	215627 H	7 juillet 1939.	*Lorraine.*	
Morin (Albert)	2675 B 31	1er août 1941.	*Lorraine.*	Pas Indochine.
Pores (Pierre)	2308 B 30	20 juillet 1944.	*Arromanches.*	
Pineau (Raymond)	271 R 30	17 septembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Le Verge (Alain)	408 B 32	1er octobre 1944.	B. M. M. Lorient.	
Seconds maîtres.				
a) N'ayant pas fait campagne.				
Plante (Yves)	92627 H	24 mai 1927	A. M. F. Toulon.	Pas Indochine.
Graviou (François)	2547 B 29	24 juillet 1929.	E. A. M. F. Toulon.	
Kerichard (Célestin)	1090 B 30	23 juin 1930.	*Dixmude.*	
Yar (François)	3045 B 32	15 octobre 1932.	*Lorraine.*	
Tilec (Yves)	3515 B 32	7 décembre 1932.	Dépôt Brest.	Pas Indochine.
Pinville (Michel)	2729 B 33	1er juin 1934.	*Triomphant.*	
Le Tarean (Céleslin)	202 B 33	3 janvier 1935.	*Châteaurenault.*	
Henry (Benjamin)	255727 H	10 décembre 1936.	Disponible Toulon.	
Hellis (Auguste)	2541 B 34	8 février 1938.	Disponible Brest.	
Le Roux (François)	4015 B 34	31 mars 1939.	*Châteaurenault.*	
b) Ayant fait campagne.				
Chermille (Louis)	1655 L 31	5 décembre 1941.	Disponible Brest.	
Abaurel (Christophe)	51126 H	2 mars 1942.	*Dixmude.*	
Kermorvant (Mathurin)	1851 L 30	20 juin 1942.	*Gloire.*	
Mingant (Jean)	1106 B 34	1er juillet 1942.	*Georges-Leygues.*	Pas Indochine.
Dubois (Jean)	1108 C 33	25 février 1943.	*Arromanches.*	
Goude (Eugène)	2612 B 34	6 mars 1943.	C. F. Pont-Réan.	
Paluhen (Guillaume)	42875 H	24 mai 1943.	Cercle et Foyer Cherbourg.	
Tollier (Emile)	425927 V	1er juillet 1944.	U. M. Casablanca.	
Le Borgne (Eugène)	3799 B 29	18 août 1944.	*Fantasque.*	T. D.

Liste des véhicules de l'armée de l'air pouvant être restitués à leurs anciens propriétaires (loi n° 47-1502 du 14 août 1947, décrets nos 47-1960 et 47-1961 du 9 octobre 1947 et instruction interministérielle du 31 octobre 1947).

MARQUE ET TYPE	NUMÉROS AIR		NUMERO de châssis.
	Nouveau.	Ancien.	
Motos.			
Gnome-Rhône	205280	—	106870
Gnome-Rhône	205196	20013	165716
Gnome-Rhône	205201	101858	166858
Gnome-Rhône	—	30130	3199
Peugeot	100630	—	83265
Peugeot	100601	—	85072
Terrot	205294	—	75822
Voitures légères.			
Ford 23 CV	207550	—	108822
Hotchkiss 680	207542	—	82304
Citroën 11 CV	211071	108075	400217
Citroën 11 CV	211072	—	408950
Citroën 11 CV	211079	108183	136106
Citroën 11 CV	211104	109854	140789
Peugeot 402	211114	108387	801580
Peugeot 402	211119	109877	799104
Hotchkiss 86 L	207535	—	71709
Citroën 7 C	211314	—	210368
Citroën 11 B. L	210184	—	124704
Citroën 11 B. L	—	3228	411975
Citroën 11 B. L	210842	—	389969
Citroën 11 B. L	—	103233	394772
Citroën 11 B. L	—	11607	298417
Citroën 11 B. L	211107	—	389271
Citroën 11 B. L	—	—	424610
Citroën 11 B. L	—	—	156960
Citroën 11 B. L	211316	—	108512
Citroën 11 B. L	210149	—	134242
Peugeot 402	—	102228	795748
Peugeot 202	—	—	806673
Peugeot 202	410733	—	853588
Fiat-Simca 5	—	3313	029328
Matford V8-82-A	—	108815	5782
Peugeot 302	4277 RP 2	105320	775943

MARQUE ET TYPE	NUMÉROS AIR		NUMERO de châssis.
	Nouveau.	Ancien.	
Citroën 7 C	4286 RP 2	109620	98353
Renault Prima-4	4312 RP 2	109630	961131
Simca 8	4308 RP 2	109243	817630
Matford 13 CV	2809 YC 7	101902	35889
Citroën 9 CV	4300 RP 2	105326	317020
Véhicules utilitaires.			
Camionnette 202 U	220165	—	226408
Camionnette Renault K-2	215162	—	995168
Camionnette Delahaye 140-A	215165	—	830257
Camionnette Delahaye 140-A	215168	—	878813
Camionnette Citroën 11 U	220057	—	192673
Camionnette Latil M.L.B	4693 RP 2	—	201230
Camionnette Peugeot D.M.A	220010	—	945169
Citerne Latil	—	100635	22148
Citerne Latil	—	100652	22133
Camion Saurer	—	100792	57108
Camion Saurer	—	101301	57633
Camion Delahaye 140-A	—	105013	830244
Camion Berliet	—	42423	1763
Camion Laffly	—	101375	16018
Camion Latil 42-T-Z	116 RP 2	—	22146
Camion Latil	—	—	1430
Camion Latil M.L.B	—	37001	203707
Camion Citroën P.-45 U	225035	—	779109
Camion Berliet G.D.R	—	110029	9392
Camion Rochet-Schneider	—	12505	42386
Camion Ford 85	2916 FS 8	—	778818
Camion Dodge	325860	—	83957
Tracteur Latil	—	41417	1430
Remorque Titan R. A	R. 2222	—	205
Remorque BAJ et FOND	—	11795	4223
Remorque BAJ et FOND	—	11794	160207-476
Remorque Lagache	—	40599	1179
Camion Dodge	6565 RN 8	—	26573
Camion Chenard-Walker	2806 YC 7	—	135273
Remorque Bollot	—	—	22

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 49-151 du 31 janvier 1949 portant relèvement et établissement du taux des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires à allouer à divers fonctionnaires et agents de l'administration centrale du ministère de l'industrie et du commerce.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu l'arrêté interministériel du 1er octobre 1945 portant relèvement de l'indemnité de responsabilité du caissier payeur;

Vu le décret du 5 août 1946 portant rétablissement et relèvement du taux des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires allouées au personnel de service du ministère de la production industrielle;

Vu le décret n° 47-2118 du 3 novembre 1947 portant relèvement du taux des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires allouées au personnel de service du ministère de l'industrie et du commerce;

Vu le décret n° 48-1096 du 9 juillet 1948 portant relèvement des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être attribuées à certains personnels civils de l'Etat;

Vu la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948 des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (service civils) et budgets annexes (dépenses ordinaires civiles);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il peut être alloué aux fonctionnaires et agents de l'administration centrale du ministère de l'industrie et du commerce ci-après désignés, en raison des obligations de service supplémentaire ou de responsabilités spéciales que leur imposent leurs fonctions, des indemnités forfaitaires annuelles dont les taux maxima sont fixés comme suit:

Caissier payeur	9.000 F.
Chefs surveillants (quatre au maximum)	11.500
Chefs surveillants adjoints et brigadiers (sept au maximum)	9.000
Huissiers du ministre (deux au maximum)	11.500
Huissier chef	11.500
Gardiens de bureau faisant fonction d'huissier de direction (six au maximum)	9.000
Agent du service intérieur chargé des fonctions d'argentier	5.200

Ces indemnités sont payables par trimestre et à terme échu.

Art. 2. — Les dispositions ci-dessus sont applicables à compter du 1er décembre 1947. Toutefois, en ce qui concerne l'huissier chef et les gardiens de bureau faisant fonction d'huissier de direction, elles n'entreront en vigueur qu'à partir du 1er janvier 1949.

Art. 3. — L'attribution des indemnités prévues au présent décret est exclusive de toute autre rémunération pour travaux supplémentaires.

Les agents logés dans les locaux de l'administration ne peuvent, en aucun cas, bénéficier d'indemnités pour travaux supplémentaires.

Art. 4. — La majoration prévue par le décret n° 48-1096 du 9 juillet 1948 portant relèvement du taux des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être attribuées à certains personnels civils de l'Etat est applicable aux indemnités prévues à l'article 1er du présent décret.

Art. 5. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur le rapport du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, cite à l'ordre de la Nation:

M. Wimille (Jean-Pierre), pilote automobile de très grande classe; aux qualités spécifiquement françaises, alliait à des dons de conducteur exceptionnels, à une virtuosité et une maîtrise sans égales, des qualités de droiture, de dignité, de courtoisie qui forçaient la sympathie et l'admiration. Jean-Pierre Wimille a consacré toute sa vie à l'automobile. Sa valeur incomparable, son attitude pendant l'occupation, sa conduite pendant la campagne 1944-1945 comme lieutenant pilote aviateur, en font une des figures les plus nobles du sport français. Il restera un modèle, le champion incontesté de la course automobile, dont les nombreuses victoires, la réputation internationale auront grandement contribué au rayonnement et au prestige de la France.

Fait à Paris, le 3 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Décret du 2 février 1949 conférant l'honorariat à un ancien recteur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'honorariat est conféré à M. Lirondelle (André), ancien recteur d'académie.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 février 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Approbation du budget autonome additionnel de l'école nationale supérieure des arts décoratifs pour l'exercice 1948.

Par arrêté en date du 14 décembre 1948, les prévisions en recettes et dépenses du budget autonome additionnel de l'école nationale supérieure des arts décoratifs, pour l'exercice 1948, sont fixées à la somme de 501.348 F.

Institution d'une commission scientifique des expéditions polaires françaises.

Le ministre de l'éducation nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué une commission scientifique des expéditions polaires françaises.

Sont nommés membres de cette commission:

M. Charles Maurain, recteur honoraire de l'académie de Paris, membre de l'Institut.

M. Louis de Broglie, professeur à la faculté des sciences de Paris, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences.

M. Tucoulat, directeur du centre national d'études des télécommunications.

M. Robert Bureau, directeur du laboratoire national de radioélectricité.

M. Daniel Challonge, directeur de l'institut d'astro-physique.

M. Donatien Cot, ingénieur hydrographe, membre de l'Institut.

M. Jean Coulomb, directeur de l'Institut de physique du Globe de Paris.

M. Pierre Drach, professeur à la faculté des sciences de Paris.

M. Henri Dyèvre, directeur du service hydrographique de la marine.

M. Ernest Esclangon, directeur honoraire de l'observatoire de Paris, membre de l'Institut, membre du bureau des longitudes.

M. Louis Gain, ancien directeur adjoint de l'office national météorologique.

M. le général Hureau, directeur de l'Institut géographique national.

M. René Jugeau, directeur de C. N. E. R. aéronautique.

M. Alfred Kastler, professeur à la faculté des sciences de Paris.

M. le docteur Raymond Latarjet, sous-directeur du laboratoire Pasteur à l'institut du radium.

M. le R. P. Pierre Lejay, directeur du bureau ionosphérique français, membre de l'Institut.

M. Jean Le Gall, directeur de l'office scientifique des pêches.

M. Emmanuel de Martonne, directeur de l'institut de géographie de l'université de Paris, membre de l'Institut, président de la société de géographie.

M. le commandant Oehmichen, directeur du bureau scientique de l'armée.

Mme L. Randouin, directrice de l'Institut d'hygiène alimentaire.

M. Jean Rothe, directeur de l'institut de physique du Globe de Strasbourg.

M. le lieutenant-colonel Retourna, directeur du bureau scientifique de l'armée de l'air.

M. le professeur Urbain, directeur du muséum d'histoire naturelle.

M. Etienne Vassy, maître de conférences à la faculté des sciences de Paris.

M. André Viaut, directeur de la météorologie nationale.

M. Paul-Emile Victor, chargé de l'organisation des expéditions polaires françaises.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 janvier 1949.

Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller technique,
HENRI LEGRAND.

Ecole de médecine et de pharmacie de Rennes.

Par arrêté en date du 3 février 1949, M. Lamache, professeur à l'école de médecine et de pharmacie de Rennes, est nommé pour une période de trois ans, à compter du 1er février 1949, directeur de ladite école.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 49-153 du 29 janvier 1949 portant application, d'une part, de l'article 4 de la loi du 4 septembre 1947 tendant à la reconduction de l'allocation temporaire aux vieux pour le troisième trimestre de l'année 1947 et, d'autre part, de l'article 5 du décret du 12 janvier 1947 pris en exécution de cette loi.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 26 mai 1945 fixant l'organisation de la commission centrale d'assistance;

Vu la loi du 4 septembre 1947 tendant à la reconduction de l'allocation temporaire aux vieux, pour le troisième trimestre de l'année 1947, et notamment l'article 4;

Vu le décret du 12 janvier 1948 portant application de la loi du 4 septembre 1947 tendant à la reconduction de l'allocation temporaire aux vieux pour le troisième trimestre de l'année 1947, et notamment l'article 5,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 4 du décret du 26 mai 1945, fixant l'organisation de la commission centrale d'assistance, est modifié ainsi qu'il suit :

« La commission centrale d'assistance est divisée en quatre sections :

« 1° Assistance aux femmes en couches, primes d'allaitement, assistance à la famille, protection de l'enfance;

« 2° Assistance médicale gratuite, assistance aux tuberculeux, assistance aux aliénés;

« 3° Assistance aux vieillards, infirmes et incurables;

« 4° Allocation temporaire aux vieux »

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — L'article 5 du décret du 26 mai 1945, fixant l'organisation de la commission centrale d'assistance, est modifié ainsi qu'il suit :

« Le ministre de la santé publique et de la population désigne un commissaire du Gouvernement et deux commissaires adjoints chargés de donner leurs conclusions sur les affaires soumises à la commission centrale ».

Art. 3. — Le premier alinéa de l'article 6 du décret du 26 mai 1945, fixant l'organisation de la commission centrale d'assistance, est modifié ainsi qu'il suit :

« Vingt-cinq rapporteurs nommés par le ministre de la santé et de la population sont attachés à la commission centrale. Ils sont choisis soit parmi les membres du conseil d'Etat, soit parmi les fonctionnaires des administrations centrales des ministères, soit parmi les personnes spécialisées en matière d'assistance et d'allocation temporaire aux vieux ».

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 janvier 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret n° 49-154 du 31 janvier 1949 instituant des indemnités au profit des commissaires et commissaires adjoints du Gouvernement et des rapporteurs devant la commission centrale d'assistance.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu l'ordonnance du 26 mai 1945 instituant la commission centrale d'assistance;

Vu le décret n° 49-153 du 29 janvier 1949 portant application, d'une part, de l'article 4 de la loi du 4 septembre 1947 tendant à la reconduction de l'allocation temporaire aux vieux pour le troisième trimestre de l'année 1947 et, d'autre part, de l'article 5 du décret du 12 janvier 1947, pris en exécution de cette loi;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Il est attribué aux rapporteurs de la commission centrale d'assistance une allocation de 3 F par vacation. Le nombre des vacations est fixé par le président de la commission centrale d'assistance, sur la proposition du président de section et dans la limite globale d'une moyenne de 6.000 F par rapporteur et par an.

Art 2. — Il est alloué au commissaire et aux commissaires adjoints du Gouvernement de la commission centrale d'assistance, les indemnités annuelles suivantes :

Commissaires du Gouvernement	12.000 F.
Commissaires adjoints	7.000

Art. 3. — Les indemnités prévues à l'article 1er et à l'article 2 ci-dessus sont payables, par trimestre, à terme échu.

Art. 4. — Le décret n° 46-2659 du 21 novembre 1946 est abrogé.

Art. 5. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1948 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Administration centrale.

Par arrêté du 17 décembre 1948, M. Nemo (André), secrétaire d'administration à l'administration centrale, est placé, sur sa demande, en disponibilité pour études présentant un intérêt général, pour une période d'un an, à compter du 6 octobre 1948.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANT ET VICTIMES DE LA GUERRE

Modification de l'article 7 de l'arrêté du 22 février 1947 fixant les modalités d'application des articles 4, 5, 11 et 13 du décret du 19 avril 1946 relatif aux employés auxiliaires de l'Etat.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'ordonnance du 28 août 1945 portant création d'un cadre d'employés de bureau recrutés sur contrat;

Vu le décret n° 46-739 du 19 avril 1946 fixant les dispositions d'ordre général applicables aux employés auxiliaires de l'Etat, modifié par le décret n° 46-1754 du 5 août 1946;

Vu l'arrêté du 22 février 1947 fixant les modalités d'application des articles 4, 5, 11 et 13 du décret du 19 avril 1946, modifié par l'arrêté du 18 juillet 1947;

Vu l'arrêté du 14 décembre 1947 portant modification de l'article 7 de l'arrêté du 22 février 1947 fixant les modalités d'application des articles 4, 5, 11 et 13 du décret du 19 avril 1946 relatif aux employés auxiliaires de l'Etat,

Arrête

Art. 1er. — L'article 7 de l'arrêté du 22 février 1947, modifié par l'article 1er de l'arrêté du 14 décembre 1947, est à nouveau modifié ainsi qu'il suit :

« *Art. 7.* — . . . . . .

« Le blâme et la mise à pied temporaire sont prononcés par le ministre sur proposition du directeur sous les ordres duquel est placé l'agent répréhensible et, à l'exclusion du personnel relevant de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, après avis du directeur de l'administration générale ».

. . . . . .

Art. 2. — Sont considérées comme nulles toutes dispositions contraires au présent arrêté.

Art. 3. — Sont chargés de l'exécution du présent arrêté le directeur de l'administration générale, le directeur de l'office national et le général commandant l'institution nationale des invalides.

Fait à Paris, le 29 janvier 1949.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre :
Le directeur du cabinet,
EMMANUEL CHALANDON.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du vendredi 4 février 1949.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion des propositions de loi : 1° de M. Croizat et plusieurs de ses collègues tendant à porter au taux unique de 45.000 F l'allocation principale aux vieux travailleurs salariés; 2° de M. Segelle et plusieurs de ses collègues tendant à majorer le montant de l'allocation aux vieux travailleurs salariés; 3° de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant à régler le mode de calcul du plafond des cotisations d'assurances sociales; 4° de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant à revaloriser les pensions d'invalidité de la sécurité sociale. (Nos 5639-5811-5909-5901-6025. — M. Meck, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de la proposition de résolution de Mme Rabaté et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à surseoir à toute majoration des prix des loyers tant que ne seront pas revalorisés les salaires, traitements, retraites et pensions. (N° 6075.)

3. — Discussion de la proposition de loi de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à fixer un plafond, pendant le premier semestre 1949, aux majorations de loyer résultant de l'application des articles 26 à 34 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers. (Nos 6102-6147. — M. Chautard, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de résolution de M. Dominjon tendant à inviter le Gouvernement à prévoir des mesures de compensation à l'augmentation des loyers pour certaines catégories de locataires et occupants, et à modifier certains points de détail des décrets d'application de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948. (Nos 6118-6148. — M. Dominjon, rapporteur.)

5. — Discussion des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner deux demandes en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Nos 5648-5649-6120. — M. Montillot, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi modifiant l'article 365 du code pénal. (Nos 5560-6199. — M. Defos du Rau, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de loi de M. Bétolaud tendant à modifier l'article 380 du code pénal (vol entre parents). (Nos 708-1669. — M. Mondon, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi de M. Rousseau tendant à compléter le code de commerce, pour mettre fin à la pratique des payements à l'avance exigés par certains industriels et maisons de gros, ainsi que par certaines sociétés de distribution. (Nos 1740-3409-4097. — M. Chautard, rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de loi de MM. Emile Hugues et Delcos tendant à modifier les dispositions légales réglementant la rédaction des testaments authentiques et mystiques. (Nos 2656-4001. — M. Minjoz, rapporteur.)

10. — Discussion de la proposition de loi de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 24 de la loi du 22 ventôse an XII, les articles 22 et 26 de l'acte dit loi n° 2425 du 26 juin 1941 et les articles 1er, 4 et 7 de l'acte dit loi n° 2691 du 26 juin 1941 relatifs à la profession d'avocat. (Nos 3734-5169). — M. Minjoz, rapporteur.)

11. — Discussion du projet de loi tendant à permettre aux personnes originaires des territoires cédés à la France par le traité de paix avec l'Italie du 10 février 1947 d'acquérir la nationalité française par déclaration. (Nos 5698-5942. — M. Médecin, rapporteur.)

12. — Discussion: I. Du projet de loi tendant à accorder un contingent exceptionnel de croix de la Légion d'honneur à l'occasion du 100e anniversaire de la Révolution de 1848 et du tricentenaire des traités de Westphalie; II. De la proposition de résolution de M. Bougrain tendant à inviter le Gouvernement à attribuer au ministre de l'éducation nationale un contingent spécial de croix dans l'ordre national de la Légion d'honneur à l'occasion de l'exposition du centenaire de la Révolution de 1848. (Nos 4649-4159-5752. — M. Viatte, rapporteur.)

13. — Discussion: I. De la proposition de loi de Mme Hélène Le Jeune et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 48 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 qui limite l'attribution des bons de lait accordés aux mères qui ne peuvent allaiter ou allaitent incomplètement pour des raisons de santé, à celles qui élèvent elles-mêmes et à domicile leurs enfants non nourris au sein; II. De la proposition de résolution de Mme Hélène Le Jeune et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à fixer uniformément à 60 p. 100 de la prime d'allaitement, le montant des bons de lait de toutes qualités, accordés aux mères qui, pour de strictes raisons médicales, ne peuvent allaiter ou allaitent incomplètement à l'exception des seuls laits médicamenteux ordonnés par le médecin et remboursés aux mêmes titre et tarif que les médicaments. (Nos 1918-1917-3127-6283. — Mme Rabaté, rapporteur.)

14. — Discussion de la proposition de loi de Mme Francine Lefebvre et plusieurs de ses collègues tendant à obliger les employeurs à accorder aux salariés membres d'un conseil municipal le temps nécessaire pour participer aux séances plénières de ce conseil ainsi qu'aux commissions qui en dépendent. (Nos 4879-5363-5921. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.)

15. — Discussion du projet de loi relatif aux pouvoirs des préfets et à la déconcentration administrative. (Nos 3705-6122. — M. Dreyfus-Schmidt, rapporteur.)

16. — Discussion: I. du projet de loi relatif à l'organisation départementale; II. des propositions de loi: 1° de M. Auguet et plusieurs de ses collègues relative à l'organisation départementale; 2° de M. de Tinguy et plusieurs de ses collègues tendant à réorganiser l'administration départementale dans le cadre de la réforme administrative. (Nos 1391-1893-2311-4618-5213. — M. Dreyfus-Schmidt, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux dix questions orales suivantes:

I. — M. Raymond Guyot demande à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures il compte prendre: 1° pour qu'il soit attribué aux commerçants et artisans nord-africains installés en France métropolitaine et ayant leurs enfants en Algérie le droit aux allocations familiales, ceci avec effet rétroactif à dater du jour de leur affiliation aux caisses de la région intéressée; 2° pour qu'ils bénéficient des taux pratiqués dans la région où ils sont installés; 3° que le payement des allocations soit fait directement, par les soins des caisses métropolitaines, aux ayants droit sans l'immixtion de caisses algériennes, et ajoute, qu'en effet, de nombreux travailleurs algériens, déjà bénéficiaires des allocations familiales, se plaignent du retard apporté dans le payement des allocations qui traîne parfois pendant un an.

II. — M. Raymond Guyot demande à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures il pourrait envisager pour que le délai de résidence pour l'inscription sur les listes électorales des Nord-Africains résidant en France soit porté à six mois.

III. — M. Pierre Juge expose à M. le ministre de l'industrie et du commerce: *a*) que le contingent de monnaie-matière alloué au Tarn-et-Garonne pour le premier trimestre 1947 est arrivé à la chambre des métiers le 6 mars; que le montant global de ce contingent a été diminué de 34 tonnes par rapport à celui du quatrième trimestre 1946; que le contingent pour le deuxième trimestre 1947 sera réduit du quart par rapport à celui du premier trimestre; *b*) que, par décision du 13 mars 1947, les répartiteurs de monnaie matière (fer) ont pris la décision que la tôle mince ne serait délivrée, à partir du 1er avril, que contre de la monnaie matière spéciale, dite monnaie matière tôle mince, mais que le service répartiteur signale qu'il n'y aura pas de distribution de bons pour le premier trimestre et que, pour le deuxième trimestre, le montant des bons pour l'artisanat français ne s'élèvera qu'à 4.000 tonnes; et demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à un état de fait qui paralyse la production française et mécontente les artisans, dont les moyens de revenus sont, de ce fait, gravement compromis.

IV. — M. Charles Serre demande à M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine): 1° le poids total des tôles d'acier utilisables pour les réparations de navires, détenues par les constructions navales d'Oran, le 1er janvier 1946 et à la date de l'inventaire récent; 2° le poids de tôle de cette catégorie utilisé depuis le 1er janvier 1946 pour des réparations effectuées directement par le personnel des constructions navales à des navires de commerce, pour des cessions ou des prêts remboursables en nature (en distinguant les deux causes) à des armateurs en vue de la réparation de navires de commerce par l'industrie privée, pour l'exécution de travaux de renflouement divers, et notamment la construction de flotteurs; 3° les mesures qu'il compte prendre pour permettre l'utilisation de matériaux disponibles en la possession des constructions navales pour l'exécution de travaux urgents et utiles tels que la mise en état de navigation de nos navires de commerce, de préférence au repêchage d'épaves inutilisables.

V. — M. Louis Christiaens demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, si les produits et denrées destinés à l'approvisionnement des économats ou coopératives de la Société nationale des chemins de fer français — en particulier les vins dont les économats et coopératives de la Société nationale des chemins de fer français ont le monopole de l'approvisionnement des agents de réseaux et pour lesquels les bons d'achat sont délivrés directement sur le plan national à la Société nationale des chemins de fer français — sont, en principe et effectivement, soumis aux tarifs ferroviaires qui leur sont propres ou si ces organismes bénéficient, dans certains cas et sous quelles conditions, d'une gratuité totale ou partielle des frais de transport.

VI. — M. Raymond Mondon appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des fonctionnaires mis par le ministère de l'éducation nationale à la disposition du directeur de l'éducation publique en territoires occupés, expose que, suivant que ceux-ci sont appelés à enseigner dans un établissement d'enseignement français ouvert aux enfants des familles en occupation ou à exercer le contrôle de l'enseignement allemand, ils relèvent ou des dispositions régissant le cadre annexe ou de celles régissant le cadre temporaire; que, relevant du cadre annexe, ils conservent le traitement correspondant à leur situation en France; que, relevant du cadre temporaire, ils sont reclassés suivant l'article 2 du décret n° 46-257 du 21 février 1946 et « nommés en principe à une classe ou à un échelon comportant un traitement égal ou immédiatement supérieur à celui qu'ils percevaient dans leur administration d'origine; qu'au cas où la rémunération attachée à leur grade dans le cadre temporaire est inférieure à leur rémunération antérieure, ils reçoivent une indemnité compensatrice égale à la différence entre ces deux éléments »; signale que, depuis l'attribution du versement d'attente au personnel enseignant, avec effet du 1er septembre 1946, un certain nombre de ces fonctionnaires relevant du cadre temporaire ont une situation très nettement inférieure à celle qu'ils auraient dans le cadre annexe; qu'il n'est pas inutile d'insister tout particulièrement sur la mission de ces contrôleurs de l'enseignement, si l'éducation de la jeunesse allemande, ainsi

que l'affirmait récemment le ministre des affaires étrangères, est une des tâches essentielles de notre occupation; mais il n'est peut-être pas inutile de rappeler que ces fonctionnaires, venant de l'enseignement, auquels seuls peut être utilement confiée cette mission, sacrifient bien des avantages attachés à l'enseignement, dont l'indépendance et les moments de liberté; et demnade s'il ne conviendrait pas, en présence de cette situation et pour éviter des départs qui risquent de se produire, de fixer le principe suivant lequel, en aucun cas, un fonctionnaire de l'éducation nationale relevant du cadre temporaire et chargé du contrôle de l'enseignement allemand, ne saurait percevoir, depuis le 1er septembre 1946, une rémunération inférieure à celle qu'il percevrait dans le cadre annexe, la différence entre les deux rémunérations (étant bien entendu que, sous rémunération, il convient de considérer le traitement de base augmenté de toutes les diverses indemnités), devant être éventuellement versée sous forme d'indemnité compensatrice.

VII. — M. Pierre Garet demande à M. le ministre des finances s'il pourrait donner toutes précisions sur ce que doivent être les traitements et salaires des employés de caisses d'épargne.

VIII. — M. Roger Duveau expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que les importations de chiendent en provenance du Mexique atteignent chaque année un chiffre de plus en plus considérable, ce qui entraine une dépense en devises de près de 2 millions de dollars, alors qu'il existe dans nos territoires d'outre-mer, et plus spécialement en Afrique équatoriale française et à Madagascar, des produits de remplacement, tels que le plassava, susceptibles de rivaliser avantageusement avec le chiendent et dont l'importation aurait pour conséquence, d'une part d'entrainer une économie appréciable de devises, et d'autre part de venir en aide aux producteurs de plassava et à l'industrie de la brosserie française dans nos territoires d'outre-mer; et demande s'il ne serait pas possible d'envisager des dispositions pour remédier à cet état de choses.

IX. — M. Antoine Mazier demande à M. le ministre de l'agriculture: 1° si, par analogie avec les coopératives de culture mécanique, des particuliers peuvent valablement, et dans les mêmes conditions, constituer des coopératives pour l'adduction et la distribution d'eau potable; 2° si les coopératives ainsi constituées peuvent prétendre aux subventions de l'Etat pour la construction de leurs réseaux et, le cas échéant, dans quelles conditions; 3° si les syndicats de propriétaires, tels qu'ils sont constitués actuellement, peuvent prétendre aux subventions de l'Etat pour la construction de réseaux de distribution d'eau potable et, le cas échéant, dans quelles conditions.

X. — M. Fernand Bouxom demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques: 1° quel est le rendement escompté de l'imprimé n° 1021, en 19 colonnes, sur la rémunération de chaque membre du personnel des entreprises au cours de l'année 1948 et dont l'établissement est imposé à tous les employeurs; 2° quelle est l'importance de la charge administrative et budgétaire que représentera le dépouillement pour l'Etat; 3° si ses services ont évalué en heures de travail perdues et en surcharge sur les prix de revient la rédaction par les entreprises d'un tel rébus et si c'est ainsi qu'ils conçoivent la réforme des méthodes administratives.

2. — Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Séance du vendredi 4 février 1949.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Mazuez, jusques et y compris M. Mezerna.

Tribunes. — Depuis M. Chastellain, jusques et y compris M. Clemenceau.

Liste des projets, propositions ou rapport mis en distribution le vendredi 4 février 1949.

N° 6165. — Proposition de résolution de M. Cayol tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les élèves de l'enseignement supérieur de l'université de Paris d'une réduction de 50 p. 100 sur les transports en commun de la région parisienne (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 6167. — Proposition de loi de M. Mondon tendant à modifier l'article 113 de l'ordonnance n° 45-2441 du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6186. — Proposition de loi de M. Siefridt tendant à revaloriser l'assurance décès (renvoyée à la commission du travail).

N° 6188. — Proposition de résolution de M. Robert Schmidt tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour remédier à la crise de la mévente qui sévit sur le marché de la pomme de terre (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 6198. — Proposition de loi de M. Louis Rollin modifiant l'article 10 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6199. — Rapport, par M. Defos du Rau, au nom de la commission de la justice, sur le projet de loi modifiant l'article 365 du code pénal.

N° 6200. — Proposition de résolution de M. Tricart tendant à inviter le Gouvernement: 1° à procéder à des dégrèvements d'impôts sur les bénéfices agricoles en faveur des cultivateurs dont le cheptel a été atteint par les épidémies de fièvre aphteuse; 2° à exonérer ces cultivateurs lorsque les pertes subies sont au moins égales au montant de cet impôt (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 6201. — Proposition de résolution de M. Alphonse Denis tendant à inviter le Gouvernement à prendre à sa charge la totalité des dépenses résultant de la reconstruction des établissements publics de la commune d'Oradour-sur-Glane (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6202. — Proposition de loi de M. Zunino tendant: 1° à abroger les actes dits lois nos 1839 et 3303 des 25 avril et 6 août 1941 ainsi que les différents arrêtés ministériels qui ont suivi ces actes et relatifs à la production et à l'utilisation des matières oléagineuses végétales d'origine métropolitaine; 2° à annuler les taxes et cotisations en retard dues et exigées des producteurs par le groupement interprofessionnel des oléagineux métropolitains (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 6203. — Proposition de loi de M. Gérard Duprat tendant à assurer aux vieux travailleurs une représentation au sein des commissions cantonales d'assistance (renvoyée à la commission du travail).

N° 6207. — Rapport, par M. Touchard, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi portant dérogation exceptionnelle, par mesure réparatrice envers une catégorie de victimes de guerre, à la règle de l'antériorité du mariage fixée par l'article 23 de la loi du 14 avril 1924, modifié par des textes subséquents.

N° 6208. — Rapport, par M. Touchard, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi tendant à ouvrir de nouveaux délais aux veuves de militaires de carrière décédés en activité et ayant laissé périmer leurs droits à l'allocation complémentaire rémunérant les services du mari (art. 76 de la loi du 30 décembre 1928).

N° 6209. — Rapport, par M. Touchard, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 54 (§ 2, titre V) du décret n° 47-1297 du 10 juillet 1947 sur les emplois réservés.

N° 6210. — Rapport, par M. Touchard, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi tendant à attribuer la carte du combattant 1914-1918 aux militaires des régiments territoriaux, du train des équipages, brancardiers, observateurs en avion, aérostiers, marins de commerce, qui ont occupé des points stratégiques en France ou sur les théâtres d'opérations extérieurs.

N° 6211. — Proposition de loi de M. Minjoz tendant à modifier et compléter les articles 42 A et 42 C du livre Ier du code du travail, relatif au « pourboire » dans certaines professions (renvoyée à la commission du travail).

N° 6213. — Proposition de loi de M. Furaud tendant à rétablir la situation des possesseurs d'or en Grande-Bretagne dont les avoirs ont été réquisitionnés par le Gouvernement français en vertu d'une application exceptionnelle des termes de la loi du 26 décembre 1945, du décret du 4 juin 1946 et de l'avis n° 228 de l'office des changes (renvoyée à la commission des finances).

N° 6217. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet tendant à modifier la loi n° 48-2010 du 31 décembre 1948 relative au mode de calcul des fermages (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 6221. — Rapport par M. Borra, au nom de la commission de l'intérieur, sur l'avis donné par le Conseil de la République, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à fixer les droits à traitement des fonctionnaires suspendus de leurs fonctions pour activité antinationale et réintégrés dans leur emploi.

N° 6230. — Projet de loi portant répartition de l'abattement global opéré sur le budget de l'intérieur par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 (renvoyé à la commission des finances).

N° 6234. — Rapport par M. Mondon, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi tendant à relever le prix limite de 50.000 francs au-dessus duquel les immeubles appartenant aux départements, communes et établissements publics départementaux et communaux doivent obligatoirement recourir à l'adjudication avec publicité et concurrence.

N° 6235. — Proposition de loi de M. Rosenblatt tendant à modifier l'article 413 du code de l'enregistrement relatif à l'exonération des droits de mutations par décès des « morts pour la France » (renvoyée à la commission des finances).

N° 6236. — Proposition de loi de M. Genest tendant à exonérer totalement de la taxe sur les postes de T. S. F. tous les vieillards jouissant de la retraite des vieux travailleurs, les bénéficiaires de l'allocation temporaire et les bénéficiaires de l'allocation d'assistance aux infirmes et incurables (renvoyée à la commission des finances).

N° 6237. — Proposition de résolution de M. Poumadère tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires afin: 1° que la plaque fiscale, pour les cyclistes, puisse être utilisée par d'autres personnes que le propriétaire; 2° que le taux de la taxe fiscale soit ramené au taux de 1948 (renvoyée à la commission des finances).

N° 6257. — Proposition de loi de M. Thibault tendant à modifier la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 6282. — Rapport, par M. Badie, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à attribuer incessamment la carte d'ancien combattant à tous ceux qui ont acquis des titres au cours de la campagne 1939-1945, conformément au décret du 1er juillet 1930.

N° 6283. — Avis de Mme Darras, au nom de la commission du travail, sur: 1° la proposition de loi tendant à modifier l'article 48 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, qui limite l'attribution des bons de lait accordés aux mères qui ne peuvent allaiter ou allaitent incomplètement pour des raisons de santé, à celles qui élèvent elles-mêmes et à domicile leurs enfants non nourris au sein; 2° la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à fixer uniformément à 60 p. 100 de la prime d'allaitement le montant des bons de lait de toutes qualités accordés aux mères qui, pour de strictes raisons médicales, ne peuvent allaiter ou allaitent incomplètement, à l'exception des seuls laits médicamenteux donnés par le médecin et remboursés aux mêmes titre et tarif que les médicaments.

N° 6284. — Rapport, par M. Burlot, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant ouverture de crédits du budget de la France d'outre-mer (cyclone de la Nouvelle-Calédonie).

N° 6285. — Rapport, par M. Burlot, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant approbation du compte définitif des recettes et dépenses du budget local de la Réunion (exercice 1936).

N° 6286. — Rapport, par M. Burlot, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi approuvant les comptes définitifs des recettes et des dépenses du budget local du Togo (exercices 1945 et 1946).

N° 6287. — Rapport, par M. Burlot, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant approbation du compte définitif des recettes et des dépenses du budget annexe du chemin de fer et du wharf du Togo (exercice 1946).

N° 6288. — Rapport, par M. Burlot, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi approuvant le compte définitif des recettes et dépenses du budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1946).

N° 6302. — Rapport, par M. Paumier, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 590 millions de francs comme conséquence d'une distribution supplémentaire de 100 g de beurre à l'occasion des fêtes de fin d'année.

N° 6312. — Proposition de résolution de M. André Marty tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours exceptionnel, à assurer du travail et à payer intégralement leur salaire aux deux mille ouvriers de l'usine Citroën réduits au chômage par un incendie (renvoyée à la commission des finances).

N° 6313. — Proposition de résolution de M. Gabriel Roucaute tendant à inviter le Gouvernement à statuer dans le plus bref délai sur la demande présentée par la caisse autonome des mines à propos de la perception de l'impôt cédulaire sur les pensions et retraites minières, et à donner des instructions dans les départements miniers pour le remboursement des sommes prélevées au titre de cet impôt sur les retraites échues le 1er décembre 1948 (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 6314. — Proposition de résolution de M. Marc Scherer tendant à inviter le Gouvernement à associer la nation française aux manifestations et aux cérémonies commémorant le centenaire de la mort de Frédéric Chopin (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (n° 6153).

(Nommée le 3 février 1949.)

1er bureau. — MM. Gros.
2e — Doyen.
3e — Monteil (André) (Finistère).
4e — Girardot.
5e — Grimaud.
6e — Farine (Philippe).
7e — Facon (Yves).
8e — Mouton.
9e — Mercier (André-François) (Deux-Sèvres).
10e — Taillade.

La commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée a nommé,

Président: M. Grimaud.
Secrétaire: M. Farine (Philippe).
Rapporteur: M. Mercier (André-François) (Deux-Sèvres).

Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (n° 6169).

(Nommée le 3 février 1949.)

1er bureau. — MM. Poumadère.
2e — Pierrard.
3e — Depreux (Edouard).
4e — Morand.
5e — Crouzier.
6e — Vuillaume.
7e — Simonnet.
8e — Boutavant.
9e — Alliot.
10e — Schmitt (René) (Manche).

La commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée a nommé:

Président: M. Alliot.
Secrétaire: M. Poumadère.
Rapporteur: M. Boutavant.

Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (n° 6170).

(Nommée le 3 février 1949.)

1er bureau. — MM. Fauvel.
2e — Labrosse.
3e — Aragon (d').
4e — Soanhac.
5e — Lacaze (Henri).
6e — Bergeret.
7e — Sesmaisons (de).
8e — Lucas.
9e — Truffaut.
10e — Mlle Lamblin.

La commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée a nommé:

Président: M. Truffaut.
Secrétaire: M. Lucas.
Rapporteur: M. Bergeret.

Commission de la défense nationale.

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. Arnal, Augarde, Bartolini, Bayrou, Billat, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Capdeville, Caron, Christiaens, Evrard, Froment, Girardot, Jacquinot, Joinville (Alfred Malleret), Labrosse, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Le Troquer (André), Maurellet, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Monteil (André) (Finistère), Montel (Pierre), Penoy, Tourné, Triboulet, Pierre Villon.

Excusés. — MM. Anxionnaz, Métayer, Forcinal, Mekki.

Suppléants. — MM. Farine (de M. Fouyet), André Denis (de M. Bas).

Commission des finances.

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. Abelin, Apithy, Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Buron, Charlot (Jean), David (Marcel), Denais (Joseph), Dusseaulx, Garcia, Gozard, Guesdon, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Meunier (Pierre), Paumier, Pleven (René), Ribeyre (Paul), Rigal (Eugène), Taillade, Tinguy (de), Truffaut.

Excusé. — M. Gavini.

Assistaient en outre, à la séance. — MM. Charpentier, Simonnet.

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. Aubame, Bianchini, Cance, Cayol, Cermolacce, Coulpay, Courant, Defferre, Fayet, Guilbert, Guitton, Hamon (Marcel), Henneguelle, Laureau, Liquard, Mazier, Michaud (Louis) (Vendée), Monjaret, Prigent (Robert) (Nord), Ramarony, Reeb, Mme Reynaud, MM. Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Signor, Tinaud (Jean-Louis), Yvon.

Excusé. — M. Gavini.

Suppléant. — M. Pierrard (de M. Gosnat).

Commission de la presse.

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM Astier de La Vigerie (d'), Barel, Baylet, Bichet, Bouhey (Jean), Brault, Brusset (Max), Chevallier (Louis) (Indre), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Desson, Dreyfus-Schmidt, Félix, Gosset, Grenier (Fernand), Jouve (Gérard), Mallez, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Jean Meunier (Indre-et-Loire), Mont, Noël (Marcel) (Aube), Pierrard, Rivet, Terpend, Thuillier, Vée, Verneyras, Wagner.

Excusés. — MM. Binot, Hutin-Desgrées.

Commission du ravitaillement.

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. Asseray, Becquet, Cerclier, Mme Degrond, MM. Farinez, Gros, Kir, Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), MM. Maillocheau, Martineau, Mouchet, Mme Nautré, MM. Poumadère, Ricou, Rincent, Roulon, Schauffler (Charles), Sourbet, Thoral, Tricart.

Suppléant. — Mme Schell (de M. Pirot).

Commission de la réforme administrative.

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Bichet, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Defferre, Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), Lecourt, Palewski, Marc Scherer.

Suppléants. — Mme Douteau (de M. Barthélemy), Mme Peyroles (de M. Burlot), MM Penoy (de M. Fonlupt-Esperaber), Berger (de M. Girard), Touchard (de M. Kriegel-Valrimont), Farine (de M. de Tinguy).

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Barrachin, Paul Bastid, Beauquier, Bichet, Bour, Max Brusset, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Castellani, Chambeiron, Condat-Mahaman, Delachenal, Desson, Djemad, Giacobbi, Ginestet, Girard, Hénault, Hussel, Mme Lempereur, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), André Mercier (Oise), Minjoz, Mme Peyroles, M. Viard.

Excusés. — MM. Defos du Rau, Marc-Sangnier.

Suppléants. — MM. Arthaud (de M. Jacques Duclos), Dufour (de M. Péron), Fagon (de M. Reille-Soult), Halbout (de M. Solinhac), Peyrat (de M. Dumet), Rigal (Albert) de M. Solinhac).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — M. Bacon, Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Bégouin, Boutavant, Mme Darras, MM. Duprat (Gérard), Duquesne, Gazier, Joubert, Lavergne, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Levindrey, Mazier, Meck, Musmeaux, Ninine, Mlle Prévert, MM. Renaud, Segelle, Sion, Viatte.

Excusés. — MM. Beugniez, Chassaing, Degoutte.

Suppléants. — MM. Arthaud (de M. Alfred Costes), Albert Masson (de M. Croizat).

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945.

Séance du jeudi 3 février 1949.

MEMBRES PARLEMENTAIRES

Présents. — MM. Archidice, Clemenceau (Michel), Coffin, Dhers, Halbout, Marin (Louis).

Excusés. — MM. Gosset, Grimaud, Jaquet, Mazuez, Métayer, Pinay, Raymond-Laurent, Serre, Violette (Maurice).

MEMBRES NON PARLEMENTAIRES

Présents. — Mme Lucie Aubrac, MM. Paul Benoit, Yvon Gouet, Jean-Albert Sorel.

Excusés. — MM. de Barral, Viala.

Commission chargée d'enquêter sur la gestion de la Société des éleveurs du Bourbonnais.

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. Amiot (Octave), Bégouin, Boutavant, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Paumier, Pouyet, Roulon, Thoral, Vedrines, Pierre Villon.

Suppléant. M. Pirot (de M. Dumet).

Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (n° 6153).

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. Doyen, Fagon, Farine, Girardot, Grimaud, Gros, André-François Mercier, André Monteil, Mouton, Taillade.

Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (n° 6169).

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. Alliot, Boutavant, Crouzier, Depreux, Morand, Pierrard, Poumadère, Schmitt (René) (Manche), Vuillaume.

Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (n° 6170).

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. Aragon (d'), Bergeret, Fauvel, Labrosse, Mlle Lamblin, MM. Lacaze, Lucas, Sesmaisons (de), Truffaut.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le vendredi 4 février 1949, à dix heures:

I. — Proposition de loi (n° 6278) de M. René Schmitt et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les articles 9 et 11 de la loi n° 48-1973 portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens (demande de discussion d'urgence). — M. le rapporteur général.

II. — Proposition de loi (n° 6059) de M. Lecourt, tendant à créer les conditions budgétaires d'une saine réforme administrative. — M. le rapporteur général.

III. — Projet de loi (n° 6009) portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949. — M. de Tinguy, rapporteur.

Convocation de bureau.

Le 10e bureau se réunira le vendredi 4 février 1949, à onze heures:

Rapport de M. Guigues sur les opérations électorales de la Haute-Volta.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 8 février 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de membres de commissions générales

2. — Nomination d'un membre de la commission de contrôle des déclarations de vacances revenant aux candidats aux emplois réservés.

3. — Réponse des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Brizard signale à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale la situation dans laquelle se trouvent placées les communes qui, pour parer aux détresses résultant du chômage, occupent les chômeurs à des tâches de courte durée; signale que, si lesdites collectivités emploient les intéressés pour une période inférieure à quinze jours, ceux-ci perdent le bénéfice des allocations familiales à la charge de leur précédent employeur; que si, au contraire, elles les emploient pour une plus longue durée, elles contractent pratiquement un engagement de versement à long terme, puisqu'elles deviennent débitrices des prestations jusqu'au moment de la reprise du travail; et demande s'il existe un fonds sur lequel les communes pourraient prélever les crédits destinés à ce financement, le fonds national de compensation des communes n'assurant le remboursement qu'après un temps fort long et, dans la négative, s'il n'envisage pas des dispositions particulières susceptibles d'éviter la cessation de l'aide que constitue pour les chômeurs cet emploi temporaire par les communes.

II. — M. Pierre Boudet demande à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme si, lorsque le conseil municipal d'une commune, à une date postérieure au 1er septembre 1948, a pris une délibération basée sur le dernier paragraphe de l'article 1er de la loi du 1er septembre 1948 eu égard à l'augmentation de la population d'au moins 5 pour 100 et que le conseil général a donné son avis favorable, le juge compétent en matière de loyers peut prononcer l'expulsion des locataires au cours de la période s'écoulant entre la date de la délibération du conseil municipal et celle du décret à intervenir prononçant le classement de la commune parmi les localités bénéficiant des dispositions de l'article 1er de la loi du 1er septembre 1948; et, par ailleurs, si l'on doit penser que le décret à intervenir aura pour effet de maintenir dans les lieux les locataires qui, se trouvant dans les conditions indiquées plus haut, auraient eu leur congé validé tout en bénéficiant d'un délai de grâce.

4. — Discussion des conclusions du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales du territoire de Madagascar (2e section) (M. Vauthier, rapporteur).

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux abonnements téléphoniques forfaitaires souscrits par les questures de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française. (Nos H. 127, année 1948, et 31, année 1949. — M. Lucien de Gracia, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, permettant la résiliation de certains marchés et contrats. (Nos H. 31, année 1948, et 30, année 1949. — M. Bolvin-Champeaux, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Delorme, jusques et y compris M. Dupic.

Tribunes. — Depuis M. Jean Durand, jusques et y compris M. Léo Hamon

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. Brousse (Martial), Calonne (Nestor), Caseagne, Chatenay, Claparède, Hoeffel, Laffargue (Georges), Lagarrosse, Lemaire (Marcel), Loison, Méric, Patenôtre (François) (Aube), Rochereau, Slaut, Tamzali (Abdennour), Walker (Maurice).

Excusés. — MM. Clerc, Cordier (Henri).

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. Bordeneuve, Cayrou (Frédéric), Delalande, Héline, Laffargue (Louis), Madoumier, Maire (Georges), Maupeou (de), Monichon, Radius, Robert (Paul).

Excusé. — M. Pujol.

Suppléant. — M. Primet (de M. Berlioz).

Commission des finances.

2e *séance du mercredi 2 février 1949.*

Présents. — MM. Alric, Jean Berthoin, Bolifraud, Boudet (Pierre), Chapalain, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Flèchet, Lamarque (Albert), Landry, Litaise, Maroger (Jean), Jacques Masteau, Montalembert (de), Pellenc, Peschaud, Roubert (Alex), Sclafer.

Suppléants. — M. Clavier (de M. Saller), M. David (de M. Marrane).

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. Alric, Auberger, Jean Berthoin, Bolifraud, Boudet (Pierre), Chapalain, Diétheim (André), Grenier (Jean-Marie), Lemarque (Albert), Emilien Lieutaud, Maroger (Jean), Jacques Masteau, Pauly, Pellenc, Roubert (Alex), Sclafer.

Suppléants. — M. Clavier (de M. Saller), Mme Mireille Dumont (de M. Marrane).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Madoumier (au titre de la commission de l'éducation nationale).

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. David (Léon), Depreux (René), Mme Eboué, MM. Ignacio-Pinto (Louis), Lafleur (Henri), Romani, Rucart (Marc), Serrure, Vauthier, Verdeille, Mme Vialle (Jane).

Excusés. — MM. Bechir Sow, Charles Cros, Claireaux, Coupigny, Cozzano, Doucouré, Dronne, Grassard, Lagarrosse, M'Bodje, Sigué.

Suppléants. — MM. Sarrien (de Mme Crémieux), Borgeaud (de M. Durand-Réville); Aubé (de M. Gautier).

La commission de la France d'outre-mer a nommé:

Vice-présidente: Mme Vialle (Jane);

Secrétaire: M. Vauthier,

en application de la résolution du 3 février 1949.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. Bardonnèche (de), Borgeaud, Bozzi, Chaintron, Champeix, Cornu, Mme Devaud, MM. Dumas (François), Fraissinette (de), Frank-Chante, Hamon (Léo), La Gontrie (de), Le Basser, Menditte (de), Rupied, Sarrien, Soldani, Vanrullen, Verdeille.

Excusé. — M. Rogier.

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Bertaud, Breton, Brizard, Chapalain, Dassaud, Delhill, Descomps, Fournier (Roger), Gadoin, Gilbert Jules, Pauly, Restat.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma.

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. Bène (Jean), Clavier, Corniglion-Molinier (général), Debû-Bridel (Jacques), Dulin, Durand (Jean), Grégory, Jacques-Destrée, Lachomette (de), Emilien Lieutaud, Marcilhacy, Jacques Masteau, Maupéou (de), Ernest Pezet.

Excusés. — MM Brizard, Dumas (François).

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. Aubé (Robert), Aubert, Barrat (Charles), Calonne (Nestor), Cassagne, Chambriard, Delforrie, Depreux (René), Ferrant, Grimal (Marcel), Gustave, Lachomette (de), Laurent-Thouverey, Marchant, Plaisant, Tamzali (Abdennour), Tharradin, Villoutreys (de).

Excusé. — M. Léger.

Suppléante. — Mme Claeys (de M. Mariel).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. André (Louis), Bourgeois, Canivez, Capelle, Chochoy, Driant, Estève, Geoffroy (Jean), Gilbert Jules, Hébert, Jaouen (Yves), Jozeau-Marigné, Liotard, Sené, Taillades (Edgard), Tellier (Gabriel), Variot.

Excusés. — MM. Paumelle, Pouget (Jules).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du jeudi 3 février 1949.

Présents. — MM. Breton, Darmanthé, Dassaud, Mme Devaud, MM. Fournier (Roger), Mathieu, Ternynck, Tharradin.

Excusés. — MM. Abel-Durand, Ruin.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le vendredi 4 février 1949, à neuf heures trente (local de la commission):

Suite de l'examen du projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor (n° 5944 A. N.). — M. Bolifraud, rapporteur.

Proposition de loi établissant les conditions dans lesquelles sont fixées les taxes intérieures de consommation visées à l'article 265 du code des douanes. — M. Clavier, rapporteur.

Réunions du vendredi 4 février 1949.

Commission de comptabilité, à dix heures. — Local n° 265.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du vendredi 4 février 1949.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion de la proposition des membres du bureau de l'Assemblée de l'Union française invitant le Gouvernement à déterminer par décret le rang de l'Assemblée de l'Union française dans l'ordre de préséance des assemblées constitutionnelles, des autorités et des corps constitués dans les cérémonies publiques. (N°s 18 et 21, année 1949. — M. Paul Simon, rapporteur.)

Commission des affaires financières.

Séance du jeudi 3 février 1949

Présents. — MM. Antonini, Curabet, Diop Babakar, Ebédé, Meyer, Mitterrand, René Moreux, Thémia, Mme Marianne Verger.

Excusés. — MM. Baretaud, Coubèche, Di Ould Zeln, de La Vasselais, Léon Madenba Racine, Michard-Pélissier, Piot.

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Delmas); Curabet (de M. Chassiot); Diop Babakar (de M. Savary); Ebédé (de M. Vivier); Meyer (de M. Gaignard); Mitterrand (de M. Egretaud); René Moreux (de M. Esnault); Mme Marianne Verger (de M. Oudard).

Commission d'instruction.

Séance du jeudi 3 février 1949

Présents. — MM. Begarra, Bizot, Bour (Alfred), Hazoumé, Savary.

Excusés. — MM Boussenot, Damongo dit Dadet, Monnet.

Suppléants. — MM. Bour (Alfred) (de M. Vendenboomgaërde); Bolnix-Basset (de M. Fourcade); Lachenal (de M. Comiti); Ebédé (de M. Bourgarel).

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la quarante-huitième tranche de la loterie nationale 1948 a eu lieu à Montrouge, le 2 février 1949, à 20 heures 30.

Les numéros se terminant par:

		Série A.	Série B.
1	gagnent	500 F.	500 F.
0	—	500 F.	500 F.
76	—	800 F.	2.000 F.
81	—	1.500 F.	3.000 F.
089	—	2.500 F.	4.000 F.
870	—	2.500 F.	4.000 F.
921	—	2.500 F.	4.000 F.
051	—	3.000 F.	5.000 F.
230	—	3.000 F.	5.000 F.
184	—	4.000 F.	7.000 F.
375	—	4.000 F.	7.000 F.
795	—	4.000 F.	7.000 F.
0.229	—	8.000 F.	20.000 F.
5.745	—	8.000 F.	20.000 F.
7.042	—	8.000 F.	20.000 F.
8.486	—	8.000 F.	20.000 F.
8.884	—	8.000 F.	20.000 F.
2.259	—	30.000 F.	40.000 F.
4.771	—	30.000 F.	40.000 F.
8.590	—	45.000 F.	65.000 F.
31.457	—	500.000 F.	150.000 F.
69.254	—	500.000 F.	150.000 F
82.601	—	500.000 F.	150.000 F.
85.628	—	500.000 F.	150.000 F.
99.942	—	500.000 F.	150.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
113.820	gagnent	1.000.000 F.	400.000 F.
165.234	—	1.000.000 F.	400.000 F.
179.348	—	1.000.000 F.	400.000 F.
247.313	—	1.000.000 F.	400.000 F.
256.432	—	1.000.000 F.	400.000 F.
050.031	—	1.500.000 F.	700.000 F.
105.888	—	1.500.000 F.	700.000 F.
024.033	—	3.000.000 F.	1.500.000 F.
115.741	—	10.000.000 F.	5.000.000 F.

PAYEMENT DES LOTS

(Extrait de l'article 14 du règlement.)

Les billets gagnants non présentés dans un délai de six mois à compter du tirage sont annulés.

Le prochain tirage aura lieu le 9 février 1949.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

BANQUE DE FRANCE

SIÈGE CENTRAL ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 27 JANVIER 1949	AU 20 JANVIER 1949
Encaisse-or (monnaies et lingots)		52.816.556.128 36	52.816.556.128 36
Or affecté en garantie (convention du 17 novembre 1947 et loi du 25 novembre 1947)		12.408.214.161 70	12.408.214.161 70
Bon du Trésor négociable (engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique)		5.039.250.892 60	5.039.250.892 60
Bons du Trésor négociables (souscriptions de l'Etat au fonds monétaire international et au capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement)		12.000.000.000 »	12.000.000.000 »
Monnaies d'argent, d'aluminium et de billon		1.091.206.979 »	1.071.844.978 »
Comptes courants postaux		19.225.007.581 40	16.118.381.071 40
Disponibilités à vue à l'étranger		259.284 16	259.730 96
Avances sur lingots et monnaies d'or		»	»
Portefeuille commercial et d'effets publics :			
Effets escomptés sur la France	228.795.370.219 60		
Effets garantis par l'office des céréales (loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941)	4.995.693.000 »	243.824.372.310 60	233.906.231.319 »
Effets escomptés sur l'étranger	33.509.091 »		
Effets négociables et autres emplois à court terme à l'étranger		»	»
Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)		88.285.578.130 »	91.960.178.179 »
Avances sur titres		4.238.639.600 11	4.220.402.499 89
Avances à trente jours au maximum sur effets publics à échéance déterminée n'excédant pas deux ans		5.566.829.000 »	7.319.402.000 »
Bons du Trésor négociables (convention du 11 avril 1946 approuvée par la loi du 9 mai 1946, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947 et convention du 28 août 1947 approuvée par la loi du 4 septembre 1947)		65.000.000.000 »	65.000.000.000 »
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931)		5.002.537.354 22	5.002.537.354 22
Prêts sans intérêts à l'Etat (loi du 9 juin 1857; convention du 29 mars 1878; loi du 13 juin 1878 prorogée; lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928; convention du 12 novembre 1938; décret du 12 novembre 1938; convention du 27 mars 1947; loi du 29 mars 1947)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947 et convention du 12 novembre 1947 approuvée par la loi du 15 novembre 1947)		145.200.000.000 »	135.800.000.000 »
Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du payement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France (conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre et 19 novembre 1942 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857)		112.980.750 14	112.980.750 14
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		18.155.232.050 12	16.773.588.481 04
Total		1.155.000.864.222 41	1.125.885.100.536 31

PASSIF			
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897)		303.231.454 81	303.231.454 81
Réserves mobilières légales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857)		22.105.750 14	22.105.750 14
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		972.603.625.715 »	966.301.007.070 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	62.734.503 69		
Compte courant de la caisse autonome d'amortissement	759.251.543 »		
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds	161.972.779.215 37	161.334.782.482 36	151.898.664.069 38
Dispositions et autres engagements à vue	1.540.011.190 30		
Divers		17.550.618.820 10	17.173.592.191 98
Total		1.155.000.864.222 41	1.125.885.100.536 31

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 %
Avances sur titres	4 1/2 %
Avances à 30 jours	2 1/2 %
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	2 1/2 %

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de France,

BAUMGARTNER.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

SUD-LUMIERE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 105.000.000 DE FRANCS
(Nationalisée suivant loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946.)
SIÈGE SOCIAL : 52, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)
R. C. : Seine 114301.

OBLIGATIONS 4 1/4 0/0 1942

Liste numérique des 380 obligations sorties au tirage du 6 janvier 1949 et remboursables à partir du 1er mars 1949 par 5.000,25 F net (porteur et nominatif) dont 0,25 F reliquat d'intérêts sur coupon n° 14.

871	à	880	=	10	10.271 et 10.272	=	2
1.191	à	1.200	=	10	10.275 à 10.280	=	6
1.411	à	1.420	=	10	10.871 à 10.880	=	10
1.721	à	1.730	=	10	11.431 et 11.432	=	2
1.731	à	1.740	=	10	11.434 à 11.436	=	3
2.841	à	2.850	=	10	11.901 à 11.910	=	10
2.951	à	2.960	=	10	12.211 à 12.220	=	10
3.751	à	3.760	=	10	12.263 à 12.267	=	5
3.801	à	3.810	=	10	12.269 et 12.270	=	2
4.461	à	4.470	=	10	12.391 à 12.400	=	10
4.511	à	4.520	=	10	13.551 à 13.560	=	10
4.871	à	4.880	=	10	14.281 à 14.290	=	10
4.911	à	4.920	=	10	14.521 à 14.530	=	10
5.191	à	5.200	=	10	14.781 à 14.790	=	10
5.511	à	5.520	=	10	15.111 à 15.120	=	10
5.731	à	5.740	=	10	15.321 à 15.330	=	10
6.191	à	6.200	=	10	15.991 à 16.000	=	10
7.241	à	7.250	=	10	16.471 à 16.480	=	10
7.281	à	7.290	=	10	16.831 à 16.840	=	10
8.561	à	8.570	=	10	17.141 à 17.150	=	10
10.131	à	10.140	=	10	17.211 à 17.220	=	10

Liste numérique des obligations sorties aux tirages antérieurs, remboursables par 5.000 francs net (porteur et nominatif) et non encore présentées au remboursement.

131	à	140	=	10	3.131 à 3.140	=	10
211	à	220	=	10	3.181 à 3.190	=	10
244	à	249	=	6	3.271 à 3.280	=	10
281	à	290	=	10	3.416 à 3.420	=	5
708	et	709	=	2	3.561 à 3.570	=	10
761	à	770	=	10	3.691 à 3.700	=	10
821	à	830	=	10	3.781 à 3.790	=	10
1.031	à	1.040	=	10	3.941 à 3.950	=	10
1.261	à	1.270	=	10	4.173	=	1
1.349	et	1.350	=	2	4.175 à 4.178	=	4
1.361	à	1.370	=	10	4.181 à 4.190	=	10
1.591			=	1	4.231 à 4.240	=	10
1.702	à	1.706	=	5	4.741 à 4.750	=	10
1.761	à	1.765	=	5	4.821 à 4.830	=	10
2.131	à	2.140	=	10	4.834 à 4.839	=	6
2.192	à	2.194	=	3	4.881 à 4.890	=	10
2.197	et	2.198	=	2	4.891 à 4.900	=	10
2.202	à	2.209	=	8	4.961 à 4.970	=	10
2.383			=	1	5.501 à 5.510	=	10
2.431	à	2.440	=	10	5.592 à 5.594	=	3
2.721	à	2.730	=	10	5.596 à 5.598	=	3
2.741	à	2.750	=	10	5.611 à 5.620	=	10
2.971	à	2.980	=	10	5.811 à 5.820	=	10
5.861	à	5.870	=	10	11.711 à 11.720	=	10
6.001	à	6.010	=	10	11.761 à 11.770	=	10
6.331	à	6.340	=	10	11.861 à 11.870	=	10
6.341	à	6.350	=	10	11.921 à 11.930	=	10
6.351	à	6.360	=	10	12.101 à 12.110	=	10
6.385	et	6.386	=	2	12.241 à 12.244	=	4
6.391	à	6.400	=	10	12.246 à 12.248	=	3
6.451	et	6.452	=	2	12.671 à 12.680	=	10
6.455	et	6.456	=	2	13.112 à 13.119	=	8
6.459	et	6.460	=	2	13.211 à 13.220	=	10
6.975			=	1	13.251 à 31.260	=	10
7.031	à	7.033	=	3	13.327	=	1
7.039	et	7.040	=	2	13.701 à 13.710	=	10
7.601	à	7.606	=	6	13.801 à 13.803	=	3
7.851	à	7.860	=	10	13.811 à 13.820	=	10
7.983	et	7.984	=	2	14.031 à 14.040	=	10
7.987	et	7.988	=	2	14.131	=	1
8.251	à	8.260	=	10	14.301 à 14.310	=	10
8.381	à	8.390	=	10	14.761 à 14.770	=	10
8.711	à	8.720	=	10	14.961 à 14.970	=	10
9.101			=	1	15.653 à 15.660	=	3
9.401	à	9.412	=	12	15.761 à 15.770	=	10
10.141	à	10.150	=	10	16.671 à 16.680	=	10
10.311	à	10.330	=	10	16.321 à 16.340	=	20
10.391	à	10.400	=	10	16.361 à 16.370	=	10
10.511	à	10.520	=	10	16.441 à 16.450	=	10
10.561	à	10.570	=	10	16.451 à 16.460	=	10
10.721	à	10.730	=	10	16.481 à 16.490	=	10
10.776	à	10.780	=	5	16.711 à 16.720	=	10
10.831	à	10.838	=	8	16.801 à 16.810	=	10
10.840			=	1	17.001 à 17.010	=	10
11.061	à	11.070	=	10	17.041 à 17.050	=	10
11.201	à	11.204	=	4	17.151 à 17.160	=	10
11.421	à	11.430	=	10	17.431 à 17.440	=	10

Houillères du Bassin de la Loire

EXPLOITATIONS DE ROCHE-LA-MOLIÈRE ET FIRMINY
Ex-Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy.

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 113.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 13, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, LYON
R. C. : Lyon B 2251; Saint-Etienne 12129.

Liste des 411 obligations 4 0/0 1943 de 5.000 F sorties au tirage du 18 janvier 1949 et remboursables à partir du 25 février 1949.

691	à	700	=	10	5.781 à 5.790	=	10
941	à	950	=	10	5.901 à 5.910	=	10
1.329	et	1.330	=	2	6.101 à 6.110	=	10
1.471	à	1.480	=	10	6.131 à 6.140	=	10
1.541	à	1.550	=	10	6.191 à 6.200	=	10
1.831	à	1.840	=	10	6.571 à 6.580	=	10
2.091	à	2.100	=	10	6.621 à 6.630	=	10
2.261	à	2.270	=	10	6.851 à 6.860	=	10
2.341	à	2.350	=	10	7.521 à 7.530	=	10
2.651	à	2.660	=	10	7.591 à 7.600	=	10
2.901	à	2.910	=	10	7.711 à 7.730	=	20
3.001	à	3.010	=	10	8.531 à 8.540	=	10
3.201	à	3.210	=	10	8.821 à 8.830	=	10
3.791	à	3.800	=	10	9.151 à 9.160	=	10
3.891	à	3.900	=	10	9.241 à 9.250	=	10
3.931	à	3.940	=	10	9.291 à 9.300	=	10
4.011	à	4.020	=	10	9.371 à 9.380	=	10
4.161	à	4.170	=	10	9.661 à 9.670	=	10
4.501	à	4.510	=	10	9.701 à 9.709	=	9
4.541	à	4.550	=	10			
4.881	à	4.890	=	10	Total		411
5.671	à	5.680	=	10			

Ces obligations sont remboursables à partir du 25 février 1949, coupon du 25 août 1949 et suivants attachés au pair de 5.000 F.

Liste des obligations amorties antérieurement et non encore remboursées.

951	et	952	(47)	5.487			(48)
1.281	et	282	(46)	5.494			(47)
1.285	à	290	(46)	5.811	à	820	(48)
1.315	à	320	(46)	6.167	à	170	(46)
1.321	à	323	(47)	6.228	à	230	(48)
1.325			(47)	6.231	à	240	(47)
1.327			(47)	6.241	à	250	(48)
1.387			(45)	6.309			(44)
1.451	à	453	(46)	6.331	et	332	(47)
1.458	à	465	(46)	6.339	et	340	(47)
1.467	à	469	(46)	6.381	à	386	(48)
1.663	à	667	(47)	6.389	et	390	(48)
1.721			(48)	6.423			(46)
1.721	à	728	(48)	6.426	à	430	(46)
1.736	et	737	(47)	6.581			(45)
1.801	à	803	(48)	6.652	et	653	(48)
1.806	à	808	(48)	6.655	à	660	(48)
1.885	et	886	(46)	6.821			(46)
2.105	à	108	(45)	6.821			(46)
2.162	à	168	(47)	6.843	à	849	(47)
2.221	à	229	(47)	6.981	à	990	(47)
2.316	à	321	(46)	7.072	à	075	(48)
2.324	et	325	(46)	7.112			(46)
2.328	et	329	(46)	7.151	et	152	(48)
2.442	à	445	(47)	7.160			(48)
2.529	et	530	(47)	7.241	à	250	(48)
2.557	et	558	(48)	7.331	à	333	(48)
2.561			(48)	7.335	à	340	(48)
2.565			(48)	7.342	à	346	(48)
2.570			(48)	7.451	à	460	(48)
2.643	et	644	(46)	7.491			(46)
3.035	à	038	(47)	7.561	à	565	(48)
3.271	à	276	(48)	7.567	à	570	(48)
3.279	et	280	(48)	8.031	à	037	(48)
3.354	à	360	(48)	8.059	et	060	(47)
3.754			(47)	8.164			(46)
4.290			(48)	8.201			(47)
4.313	et	314	(47)	8.366	à	370	(47)
4.354			(48)	8.385	à	388	(47)
4.381			(48)	8.541	et	542	(48)
4.466	et	467	(47)	8.601	à	608	(47)
4.522	et	523	(46)	8.880			(48)
4.568			(44)	9.011	à	016	(47)
4.611	à	615	(48)	9.019	et	020	(47)
4.618			(48)	9.131	à	137	(47)
4.620			(48)	9.173			(47)
4.639			(48)	9.178			(47)
4.721	à	730	(48)	9.183	à	186	(48)
5.216	à	250	(45)	9.213	à	215	(47)
5.281	à	283	(48)	9.231			(46)
5.289	et	290	(48)	9.233	à	236	(46)
5.431	à	435	(48)	9.565	à	567	(47)
5.484	et	485	(48)	9.981	à	984	(48)

NOTA. — Les nombres entre parenthèses portés dans la colonne en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Emprunts 4 1/2 0/0 1932 de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo et du Cameroun.

L'amortissement de l'échéance du 25 janvier 1949 ayant été effectué, pour la totalité, par rachats en Bourse, aucun tirage n'a eu lieu, au titre de ces échéances.

Les listes des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser ont été insérées au *Journal officiel* du 29 janvier 1948, pages 973, 974 et 975.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Le 4 avril 1949, à dix heures, il sera procédé, à la direction régionale des postes, télégraphes et téléphones, salle des commissions, 13, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux, à l'attribution sur soumissions fermées et sur offres de prix des entreprises ci-après désignées concernant la construction d'un immeuble, rue Gouffrand, à Bordeaux (central téléphonique de Bordeaux-Chartrons) :

Lot n° 4. — Menuiserie : 880.000 F environ (prix évalué en juin 1947). Appel d'offres avec ouverture des soumissions à en séance publique (marché de gré à gré).

Lot n° 5. — Charpente métallique, serrurerie, quincaillerie : 870.000 F environ (prix évalué en juin 1947). Appel d'offres avec ouverture des soumissions en séance publique (marché de gré à gré).

Les entrepreneurs non inscrits sur la liste des entrepreneurs admis à soumissionner pour les marchés de gré à gré relatifs aux travaux à exécuter pour le compte de la direction générale des postes, télégraphes et téléphones, à Bordeaux, devront adresser leur demande d'admission à soumissionner pour les travaux ci-dessus à la direction générale des postes, télégraphes et téléphones, service des bâtiments, 13, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux, avant le 28 février 1949.

Elle sera accompagnée des pièces prévues aux articles 2 et 3 du cahier des charges générales, notamment :

1° De deux certificats délivrés sur timbre par des hommes de l'art et ayant moins d'un an de date;

2° D'une pièce justifiant que le candidat est patenté pour l'année courante et pour la spécialité objet de l'adjudication;

3° D'un certificat d'un organisme qualifié dépendant du ministère du travail et de la sécurité sociale attestant la régularité du candidat en matière de sécurité sociale;

4° De la carte professionnelle ou d'une copie certifiée conforme.

Le cahier des charges spéciales et le devis descriptif seront remis gratuitement aux candidats qui en feront la demande. Tous renseignements complémentaires utiles pourront, en outre, être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessus, les jours ouvrables, de dix à douze heures et de seize à dix-huit heures.

Le cahier des charges générales peut être acquis dans tous les bureaux de poste moyennant le prix de 100 F.

Ce document peut également être consulté dans toutes les directions des postes, télégraphes et téléphones.

A Bordeaux, le 28 janvier 1949.

Le directeur régional,
DACHARRY.

Adresser la correspondance à la direction régionale des postes, télégraphes et téléphones, service des bâtiments, 13, rue du Palais-Gallien, Bordeaux (renseignements, tous les jours ouvrables, de dix à douze heures et de seize à dix-huit heures).

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

AVIS D'ADJUDICATION

FOURNITURE DE COMBUSTIBLES

Le 28 février 1949, à quatorze heures trente, il sera procédé en la salle des commissions de l'hôtel régional des postes d'Orléans, 2e étage, 1, rue Saint-Martin-du-Mail, à l'adjudication publique, sur soumissions fermées et au rabais, de la fourniture de combustibles solides aux différents services de l'administration des postes, télégraphes et téléphones de la région d'Orléans, pendant la période du 1er avril 1949 au 31 mars 1950. Cette adjudication comprendra 20 lots, dont le détail est donné plus loin.

Les prix s'entendent à la tonne de 1.000 kg, tels qu'ils figurent aux tarifs de détail homologués en vigueur au moment de la livraison et fixés par arrêté préfectoral pour le combustible rendu soute, tous frais de camionnage, transports, pourboires aux livreurs, etc., restant à la charge du fournisseur. Ces prix subiront la diminution correspondant au rabais consenti.

Les demandes d'admission à soumissionner devront parvenir à la direction régionale des services postaux d'Orléans, 1, rue Saint-Martin-du-Mail, le 24 février 1949 au plus tard.

Elles seront accompagnées des pièces prévues à l'article 2 du cahier des charges générales, et notamment :

D'une pièce justifiant que le candidat est patenté pour l'année courante et pour la spécialité objet de l'adjudication;

D'une attestation d'adhésion à une caisse de compensation pour les allocations familiales;

D'une attestation du service régional de la sécurité sociale constatant la régularité de la situation de l'entreprise au regard de cette administration.

Le cahier des charges spéciales peut être consulté à la direction régionale des services postaux d'Orléans, 1, rue Saint-Martin-du-Mail.

Tous renseignements complémentaires utiles pourront, en outre, être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessus, les jours ouvrables, de huit heures trente à onze heures trente et de quatorze heures à dix-huit heures, sauf le samedi après-midi (téléphone 31-79 Orléans).

Les listes détaillées des bureaux compris dans chaque lot seront remises aux soumissionnaires éventuels.

Il ne sera pas exigé de cautionnement provisoire.

Le cahier des charges générales peut être acquis dans tous les bureaux de postes moyennant le prix de 100 F (référence administrative : *Bulletin officiel* des postes, télégraphes et téléphones de 1947, p. 412) ou consulté dans toutes les directions régionales et départementales des postes, télégraphes et téléphones.

Orléans, le 1 février 1949.

Le directeur régional,
A. COLLONGUES

Lots devant faire l'objet d'une soumission spéciale.

LOT	TONNAGE	DÉSIGNATION ET CALIBRE du combustible.	MODE de livraison (vrac ou sac).	LIEUX DE LIVRAISON	QUANTITÉ APPROXIMATIVE		
					Stockable avant le 1er septembre 1949.	A livrer en cours d'hiver	Totaux.
	tonnes.				tonnes.	tonnes.	tonnes.
I	88	Tête de moineau 30/50	Vrac	Vierzon-Hôtel des postes	20	30	50
		Gailletin 50/80	—	Vierzon-Village	2	»	2
		Tête de moineau 30/50	—	Vierzon-Bour neuf	2	»	2
		Idem	—	Vierzon-G. Pal	6	»	6
		Gailletin 50/80	—	Vierzon-L. S. G. D	24	»	24
		Boulets	—	Mehun-sur-Yèvre	4	»	4
II	27	Gailletin 50/80	—	Saint-Amand-Montrond	25	»	25
		Tête de moineau 30/50	—	Saint-Amand-Entrepôt	2	»	2
III	26	Gailletin 50/80	—	Henrichemont	8	»	8
		Boulets	—	Sancerre	8	»	8
		Tête de moineau 30/50	—	Aubigny	10	»	10
IV	200	Houille 1/4 gras, gailletin 50/80	—	Chartres-H.	85	65	150
		Tête de moineau 30/50	—	Chartres-Gare	10	10	20
		Gailletin 50/80	—	Maintenon-Hôtel des postes	12	»	12
		Idem	—	Maintenon-L. S. G. D	18	»	18
V	30	Gailletin 50/80	—	Dreux-Hôtel des postes	15	15	30

LOT	TONNAGE	DÉSIGNATION ET CALIBRE du combustible.	MODE de livraison (vrac ou sac).	LIEUX DE LIVRAISON	QUANTITÉ APPROXIMATIVE		
					Stockable avant le 1er septembre 1949.	A livrer en cours d'hiver.	Totale.
	tonnes.				tonnes.	tonnes.	tonnes.
VI	47	Gaillettin 50/80	Vrac.	Châteaudun	15	10	25
		Idem	—	Brou	14	»	14
		Tête de moineau 30/50	—	Illiers	5	3	8
VII	45	Tête de moineau 30/50	—	Nogent-le-Rotrou	26	»	26
		Gaillettin 50/80	—	Nogent-le-Rotrou-L. S. G. D.	19	»	19
VIII	26	Boulets 50/80	—	La Loupe-Poste	5	5	10
		Tête de moineau 30/50	—	La Loupe-Téléphone	16	»	16
IX	62	Tête de moineau 30/50	Sacs.	Blois-R. P.	12	»	12
		Idem	—	Blois-Central	12	»	12
		Idem	—	Blois-Direction	15	»	15
		Idem	—	Blois-Tri	8	»	8
		Idem	—	Blois-Saussaye	3	»	3
		Idem	—	Blois-Magasin	4	»	4
		Idem	—	Blois-Garage	8	»	8
X	81	Tête de moineau 30/50	—	Romorantin	30	»	30
		Idem	—	Montrichard	12	»	12
		Idem	—	Saint-Aignan-sur-Cher	20	»	20
		Idem	—	Lamotte	9	»	9
		Idem	—	Salbris	8	»	8
		Idem	—	Chaumont-sur-Tharonne	2	»	2
XI	53	Tête de moineau 30/50	—	Vendôme	30	»	30
		Idem	—	Vendôme-L. S. G. D.	3	»	3
		Idem	—	Montoire-sur-le-Loir	10	»	10
		Idem	—	Mondoubleau	10	»	10
XII	313	Houille 1/4 gras	Vrac.	Orléans-H. Régl	50	60	110
		Gaillettin 50/80	—	Orléans-Hôtel des postes	30	70	100
		Idem	—	Orléans-L. S. G. D.	35	»	35
		Tête de moineau 30/50	Sacs.	Orléans-Gare centre tri	20	5	25
		Idem	Vrac.	Orléans-Mag. dép.	4	»	4
		Idem	—	Orléans-Garage R.	9	»	9
		Idem	—	Orléans-Saint-Marceau	2	»	2
		Idem	—	Orléans-Dunois	2	»	2
		Idem	—	Orléans-Bourgogne	3	»	3
		Idem	—	Saint-Jean-de-Braye	2	»	2
		Idem	—	Olivet	3	»	3
		Idem	—	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	2	»	2
		Idem	—	Fleury-les-Aydes	8	»	8
		Idem	Sacs.	Chapelle-Saint-Mesmin	6	2	8
XIII	66	Gaillettin 50/80	—	Gien-Hôtel des postes	10	7	17
		Tête de moineau 30/50	Vrac.	Beaulieu	10	»	10
		Idem	Sacs.	Briare	6	»	6
		Idem	Vrac.	Briare L. S. G. D.	25	»	25
		Idem	—	Bonny	5	3	8
XIV	85	Gaillettin 50/80	—	Montargis-Hôtel des postes	20	20	40
		Boulets	Sacs.	Montargis-Entrepôt	2	»	2
		Tête de moineau 30/50	Vrac.	Ferrières	10	»	10
		Idem	—	Dordives	6	»	6
		Idem	—	Chalette	3	»	3
		Idem	—	Amilly	2	»	2
		Idem	—	Cepoy	7	»	7
		Idem	—	Nogent-sur-Vernisson	12	»	12
		Idem	—	Châtillon-Coligny	3	»	3
XV	63	Tête de moineau 30/50	Sacs.	Pithiviers	5	5	10
		Idem	—	Malesherbes	15	»	15
		Idem	—	Greneville	5	»	5
		Idem	—	Sermaises	5	»	5
		Idem	—	Puiseaux	5	»	5
		Idem	—	Beaune-la-Rolande	6	»	6
		Idem	—	Auxy	6	»	6
		Idem	—	Boynes	6	»	6
		Idem	—	Loury	5	»	5
XVI	20	Tête de moineau 30/50	—	Beaugency	3	»	3
		Idem	—	Meung-sur-Loire	8	»	8
		Idem	—	Cléry	6	»	6
		Idem	—	Lailly-en-Val	3	»	3
XVII	10	Tête de moineau 30/50	—	Châteauneuf-sur-Loire	7	»	7
		Idem	—	Sully	3	»	3

NOTA. — Les dispositions s'entendent conformément à l'article 30 du cahier des charges du 22 mai 1939. Les lots sont indivisibles. Les soumissions devront être faites pour un ou plusieurs lots complets.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SÉQUESTRES

Par ordonnance en date du 1er avril 1947, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 3 juillet 1915 sur les biens, droits et intérêts des époux Jean Stoll, domiciliés à Sarreguemines.

Par ordonnance en date du 23 octobre 1916, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 1er août 1915 sur les biens, droits et intérêts de Schott (Jean) père, retraité, domicilié à Sarreguemines.

Par ordonnance en date du 30 novembre 1916, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 31 juillet 1915 sur les biens, droits et intérêts des époux Sauer (François), domiciliés à Sarreguemines.

Par ordonnance en date du 22 juillet 1918, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 31 juillet 1915 sur les biens, droits et intérêts des époux Muller (Hermann), domiciliés à Sarreguemines.

Par ordonnance en date du 17 avril 1917, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 31 juillet 1915 sur les biens, droits et intérêts de Hübsch (Georges), domicilié à Sarreguemines.

Par ordonnance en date du 27 mars 1918, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 31 juillet 1915 sur les biens, droits et intérêts des époux Weyland (Jean), domiciliés à Remelfing.

Par ordonnance en date du 22 novembre 1918, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 31 juillet 1915 sur les biens, droits et intérêts des époux Hagner (Jacques), domiciliés à Remelfing.

Par ordonnance en date du 7 février 1917, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 31 juillet 1915 sur les biens, droits et intérêts de Dupont (Gustave), domicilié à Remelfing.

Par ordonnance en date du 14 octobre 1916 le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 31 juillet 1915 sur les biens, droits et intérêts de Hiltinger (Othon), domicilié à Welferding.

Par ordonnance en date du 18 mars 1916, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 31 juillet 1915 sur les biens, droits et intérêts de Christian (Auguste), domicilié à Neufgrange.

Par ordonnance du 3 juin 1946, le président du tribunal civil de Reims a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 1er mai 1915 sur les biens de Prat (Emile), 2, rue Octave-Gérard, à Paris.

Par ordonnance du 12 juillet 1948, le président du tribunal civil de Reims a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 21 novembre 1916 sur les biens de Petitjean (Roger), 76, boulevard Serrurier, à Paris.

Par ordonnance du 28 juillet 1948, le président du tribunal civil de Reims a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 7 octobre 1941 sur les biens de Lagrange (Jacques), 52, rue Lesage, à Reims.

Par ordonnance du 24 avril 1948, le président du tribunal civil de Reims a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 9 décembre 1914 sur les biens de Bint (Joseph), 31, rue de Cernay, Reims.

Par ordonnance du 6 avril 1948, le président du tribunal civil de Reims a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 15 décembre 1914 sur les biens de Bricmont (Georges), 9, rue Léon-Hourlier, Reims.

Par ordonnance du 8 avril 1947, le président du tribunal civil de Reims a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 23 janvier 1915 sur les biens de Bretz (Elisabeth), veuve Joudet, 51, chaussée Saint-Martin, Reims.

Par ordonnance du 9 septembre 1948, le président du tribunal civil de Reims a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 14 avril 1915 sur les biens de Hacard (Henri), 27 ,avenue Aristide-Briand, à Reims.

Par ordonnance en date du 17 décembre 1918, le président du tribunal civil d'Ajaccio a donné mainlevée du séquestre placé sur les biens, droits et intérêts, et notamment sur les immeubles bâtis, sis à Ajaccio, ainsi que sur le compte de dépôt n° 11807 à la succursale de la Société générale d'Ajaccio, appartenant à Traversari (Amato), domicilié à Pistoïa (Italie), lesdits biens ayant été placés sous séquestre par ordonnance du 4 juillet 1915.

Par ordonnance du 6 janvier 1948, le président du tribunal civil de Draguignan a donné mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts situés dans le ressort judiciaire de Draguignan, appartenant au sieur Legueu (Jacques), demeurant à Paris, 7, avenue Carnot, ordonné par décision du 27 août 1915.

D'une ordonnance rendue sur requête par le juge résident, investi des fonctions de président du tribunal civil de Briançon, le 22 décembre 1948, il résulte que mainlevée a été prononcée des séquestres des biens possédés dans l'arrondissement judiciaire de Briançon, par:

1° Allamano (Daniel), ordonnance du 26 décembre 1914;

2° Casarin (Ernest), ordonnance du 28 décembre 1914;

3° Garnero-Morena (Jean-Marie), ordonnance du 11 janvier 1915;

4° Stella (Christian), ordonnance du 27 juillet 1915,

et que l'administration des domaines a été autorisée, suivant les règles en la matière, à la reddition des comptes du séquestre et à la remise aux ayants droit ou à leur mandataires des fonds leur revenant.

Par ordonnance en date du 28 décembre 1948, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a prononcé la levée du séquestre placé, par ordonnance du 26 juin 1917, sur les biens, droits et intérêts appartenant à la dame von Zitzewitz, née Jeanne Ley, demeurant à Kientzheim (Haut-Rhin).

Par ordonnance en date du 22 décembre 1948, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Anne Wolff, épouse Siegg, ressortissante allemande, ayant notamment abandonné sa part à Kientzheim (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 21 décembre 1948, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Schmitt (Anne), épouse Heinocker, ressortissante allemande, ayant demeuré à Feldkirch (Haut-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Demandes de changement de nom

M. Fritz-Maxime Guye, né le 15 août 1899 à Aubagne (Bouches-du-Rhône), horloger, domicilié et demeurant à Aubagne, 38, rue de la République, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de supprimer son prénom de Fritz, pour pouvoir s'appeler Maxime Guye. Cette requête demande en conséquence que les actes d'état civil le concernant et concernant les membres de sa famille, dans lesquels figure son état civil, seront rectifiés en tant que le prénom de Fritz y figurant sera purement et simplement supprimé.

Mme Claudine-Amélie Lévy Del Porto, née à Paris le 10 novembre 1922, domiciliée 6, rue du Cirque, Paris (8e), divorcée de Jean-Paul Vérine, présente une requête au garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom celui de Del Porto.

M. Willy-Julien Lévy Del Porto, né à Paris le 16 février 1895, domicilié 6, rue du Cirque, Paris (8e), époux d'Yvonne Daniel, née le 7 avril 1900 à Sao Paulo (Brésil), présente, tant en son nom personnel que pour son épouse susnommée, une requête au garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom celui de Del Porto.

Mme Pauline Silbermann, née à Paris le 7 août 1891, domiciliée villa Christine, rue du Docteur-Budan, Cannes, mariée avec Lucien-Albert Del Porto Lévy, décédé à Auschwitz (décès transcrit le 20 mai 1947), présente une requête au garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom celui de Del Porto.

M. Jacques Jousse, né le 13 mai 1892, demeurant 51, rue Barrault, à Paris (13e), demande l'addition du nom de Gauthier, sous lequel il est connu, à son nom patronymique, de façon à s'appeler légalement Jacques Jousse-Gauthier.

Mme Marie Klinger, épouse Diamant, née le 22 août à Budapest, naturalisée Française par décret n° 19615×46 du 8 octobre 1948, demeurant 2, rue Saint-Lazare, Paris (9e), dépose une requête au garde des sceaux, à l'effet de faire précéder son nom patronymique de celui de Dubois.

M. Albert Diamant, né le 17 février 1901 à Bratislava, naturalisé français par décret n° 19615×48 du 8 octobre 1948, directeur de société, demeurant 2, rue Saint-Lazare, Paris (9e), dépose une requête au garde des sceaux à l'effet de faire précéder son nom patronymique de celui de Dubois.

M. Roger-Georges-Félix Israël, né le 13 juillet 1911 à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), demeurant 34 *bis*, quai de Boulogne, à Boulogne-Billancourt (Seine), sollicite du garde des sceaux, pour lui-même et ses enfants mineurs: Jacques-Paul Israël, né le 21 décembre 1934 à Paris (15e); Jean-Pierre-Alain Israël, né le 31 août 1942 à Boulogne-Billancourt (Seine), l'autorisation de substituer à leur nom patronymique celui d'Arlais ou subsidiairement Harlais ou Harlet.

M. Rolland Kahn dépose une requête au garde des sceaux, au nom de sa fille mineure, Françoise-Luce-Danielle Kahn, née à Paris (7e) le 13 décembre 1948, demeurant à Paris (17e), 7, rue Eugène-Flachat, afin que soit substitué à son nom patronymique celui de Martel.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 75 fr. la ligne (Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

4 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. COMMUNE LIBRE DES RUFFINS, Montreuil-sous-Bois. But: aide aux vieux du quartier et à l'enfance malheureuse. Siège social: 148, rue des Ruffins, Montreuil-sous-Bois.

5 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois. SYNDICAT D'INITIATIVE DE MONNETIER ET DU SALÈVE. But: étudier et réaliser les mesures qui peuvent augmenter, d'une manière générale, la prospérité de Monnetier et du Salève en y attirant et retenant les visiteurs étrangers par tous les moyens qui sont de nature à leur rendre le séjour facile et agréable. Siège social: hôtel Belvédère, Monnetier.

5 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. JEUNESSE POUR CHRIST transfère son siège social du 22, rue de Naples, Paris, au 24, avenue de la Cigale, à Asnières.

5 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. FOYER RURAL DE BOUIX. But: développement physique, intellectuel, artistique et moral de ses adhérents. Siège social: mairie de Bouix.

5 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. LIBOURNE-ASSOCIATION-CLUB DE TIMBROLOGIE OBLITÉRÉE. But: favoriser et développer le goût de l'étude de la philatélie et en particulier de l'oblitération. Siège social: café Valois, à Libourne.

5 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. FOYER RURAL LAÏQUE DE LA PETITE-MARCHE. But: éducation physique et sportive des jeunes; émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de la Petite-Marche.

5 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. AMICALE DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE DE LIMAY. But: aide aux anciens prisonniers de guerre de Limay ou à leur famille. Siège social: quai aux Vins, Limay.

5 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. LE FOYER. But: éducation populaire. Siège social: M. Gilbert Cartier, secrétaire, Araches.

10 janvier 1949. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. L'Union régionale de Touraine change son titre qui devient UNION DÉPARTEMENTALE DE TOURAINE, modifie ses statuts et son bureau et transfère son siège social du 1, rue Néricault-Destouches au 27, rue Jules-Simon (centrale diocésaine des œuvres catholiques), Tours.

12 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. FOYER RURAL D'ELBEUF-EN-BRAY. But: éducation populaire du milieu rural. Siège social: mairie d'Elbeuf-en-Bray.

14 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. SOU DES ÉCOLES LAÏQUES DE SAINT-LAGER-BRESSAC. But: assurer aux élèves la gratuité des fournitures scolaires. Siège social: école publique de Saint-Lager-Bressac.

14 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. CERCLE SAINT-JULIEN. But: éducation physique, morale et artistique de la jeunesse. Siège social: cure de Sennecey-le-Grand.

15 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Aube. AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE VILLIERS-SOUS-PRASLIN. But: prendre soin de l'école publique, entretenir la bibliothèque, organiser des fêtes. Siège social: école de Villiers-sous-Praslin.

17 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. UNION DES ŒUVRES DU 11e ARRONDISSEMENT. But: groupement des œuvres et institutions d'aide sociale publiques ou privées du 11e arrondissement en vue de coordonner leurs efforts et de rendre leur action plus efficace. Siège social: mairie du 11e arrondissement, Paris.

17 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. UNION LOCALE DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. But: organisation des cérémonies patriotiques commémoratives et défense des intérêts moraux et matériels des anciens combattants et victimes de guerre. Siège social: union locale, rue de Ronde, à Lons-le-Saunier.

17 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. UNION DES LOISIRS ET TOURISME. But: organiser des fêtes et des sorties. Siège social: café du Cheval-Blanc, au bourg de Saint-Maixent.

17 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Savoie. ASSOCIATION DES FAMILLES FRANÇAISES DE SAINT-THIBAUD-DE-COUZ. But: entr'aide aux familles. Siège social: mairie de Saint-Thibaud-de-Couz.

17 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. CANTINE SCOLAIRE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE SAVIGNY-SUR-BRAYE. But: fournir aux enfants les fréquentant pendant l'interclasse de midi un repas chaud et substantiel. Siège social: mairie de Savigny-sur-Braye.

17 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. ARTISTICA DE CACHAN. But: groupement d'artistes amateurs pour chant et comédie dans le but d'organiser des séances récréatives. Siège social: 81, rue Etienne-Dolet, Cachan.

18 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Marseille. MOUVEMENT COEURS VAILLANTS, groupe de la Trinité. But: amélioration morale des adhérents, excursions, camps de vacances, culture physique, etc. Siège social: 10, rue Moustier, Marseille.

18 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. L'Association des anciens élèves et amis des écoles de garçons de Sigy-en-Bray change son titre qui devient ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES ET AMIS DES ÉCOLES DE SIGY-EN-BRAY. Siège social, école de garçons de Sigy-en-Bray.

18 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Isère. ASSOCIATION DES FAMILLES DE LA CLUZE-ET-PAQUIER. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de la Cluze-et-Paquier.

19 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. ASSOCIATION DES MAISONS FAMILIALES DE NOMÉNY. But: formation de la jeune fille rurale. Siège social: rue Fourrier-d'Hincourt, Nomény.

19 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. FANFARE OUVRIÈRE DUCELLIER. But: former clairons et trompettes pour l'armée. Siège social: établissements Ducellier, route d'Orbeil, à Issoire.

19 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. CANTINE SCOLAIRE DE MOUHERS. But: fournir aux enfants des écoles un repas chaud à midi. Siège social: mairie de Mouhers.

19 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Miliana. Société de chasse LA SAINT-HUBERT DE LEVACHER. But: pratique de la chasse et création de relations amicales entre ses membres. Siège social: mairie de Levacher.

19 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Besançon. ASSOCIATION DES ANCIENNES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINTE-MARIE D'ORNANS. But: maintien des relations amicales. Siège social: école Sainte-Marie, Ornans.

19 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Montargis. GROUPEMENT COUVREURS-PLOMBIERS DE BRIARE. But: représenter ses membres auprès des administrations et des services de la reconstruction en vue de répondre à d'égales conditions pour chacun de ses membres en ce qui concerne les travaux de couverture, zinguerie, plomberie. Siège social: 77, Grande-Rue, Briare.

20 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Toulouse. ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS DE LA COLONNE. But: procurer des lots de jardins pour tous les adhérents; développer entre eux et améliorer les méthodes de culture des légumes pour la consommation familiale. Siège social: chez M. Camou, 84, avenue de la Colonne, Toulouse.

20 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. PÊCHEURS DE LA ROUJA. But: affermage de lots de pêche, lutte contre le braconnage et la pollution des rivières, repeuplement des cours d'eau. Siège social: café Batlle, à Sahorre.

20 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Besançon. LES AMIS DES MUSÉES ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BESANÇON. But: favoriser l'essor du musée, de la bibliothèque et des collections publiques de Besançon; protéger l'artisanat régionaliste et sauvegarder les richesses artistiques de Franche-Comté. Siège social: au musée, place de la Révolution, Besançon.

20 janvier 1949. Déclaration à la préfecture du Calvados. SOCIÉTÉ SCOLAIRE ET ARBORICOLE DE THURY-HARCOURT. But: mettre en commun les efforts des élèves, anciens élèves et amis de l'école publique pour favoriser le reboisement. Siège social: mairie de Thury-Harcourt.

20 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES, PARENTS D'ÉLÈVES ET AMIS DE L'ÉCOLE DE LA NAPOULE. But: encourager la fréquentation scolaire et contribuer à la prospérité de l'école. Siège social: école de la Napoule, Mandelieu.

22 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DES MARCHEURS BRETONS DE PARIS. But: sport de la marche athlétique, éducation physique et préparation militaire. Siège social: 2, avenue Edouard-Vaillant, Pantin.

31 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. ART ET GAITÉ, foyer de jeunesse et d'éducation populaire de Villeneuve-l'Archevêque. But: éducation artistique et culturelle de la jeunesse; générosité en faveur de l'enfance et des œuvres de bienfaisance. Siège social: chez le président, 3, rue Voltaire, à Villeneuve-l'Archevêque.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.